

Catherine Flynn

**FEMMES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN  
ET VIOLENCE CONJUGALE**  
Étude exploratoire sur l'expérience et les besoins  
en matière d'aide psychosociale  
selon des hommes et des femmes autochtones  
concernés par cette problématique

Mémoire présenté  
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval  
dans le cadre du programme de maîtrise en Service social  
pour l'obtention du grade de maître en service social (M. Serv. Soc)

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL  
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES  
UNIVERSITÉ LAVAL  
QUÉBEC

2010

## RÉSUMÉ



**L**a violence conjugale affecte d'une façon particulière les femmes autochtones du Canada. Les démarches de demande d'aide réalisées en milieux autochtones sont complexifiées par de nombreuses difficultés (Agence de la santé publique du Canada, 2008). La fuite vers les régions urbaines apparaît une solution à considérer pour échapper à la violence, mais les différents réseaux d'aide pouvant les accueillir sont considérés comme racistes et discriminatoires (FAQ, 2008). Étant donné les différents défis auxquels les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence font face, il importe de documenter leur expérience et leurs besoins. Cette étude a pour objectif d'explorer l'expérience des femmes autochtones victimes de violence des régions de Québec et de Montréal, en lien avec la problématique et les différents réseaux d'aide qui y sont associés. Elle vise également à identifier leurs principaux besoins en matière d'aide psychosociale.

Ce mémoire est réalisé à partir de l'analyse des données secondaires extraits d'une recherche sur l'état des connaissances et des pratiques auprès des femmes autochtones de Québec victimes de violence, menée par Lyse Montminy, Renée Brassard, Mylène Jaccoud, Elizabeth Harper et Marie-Pierre Bousquet. Le corpus est composé de trois groupes de discussion regroupant les propos de 24 hommes et femmes autochtones de Québec et de Montréal, concernés par la problématique de la violence conjugale.

Le cadre d'analyse choisi adopte l'angle de l'intersectionnalité, une théorie critique permettant l'étude des différentes manifestations des rapports de pouvoir auxquelles les femmes autochtones sont soumises qui sont impliqués dans la construction de la problématique de la violence conjugale chez les Autochtones. L'intersectionnalité favorise la mise en contexte de l'expérience des femmes autochtones en milieu urbain victimes de violence et l'analyse de leurs principaux besoins identifiés :

- 1) le besoin de mieux connaître l'aide disponible ;

- 2) le besoin d'un accompagnement continu ;
- 3) le besoin de faire connaître la problématique et le vécu des femmes autochtones victimes de violence ; et, enfin
- 4) le besoin d'une aide qui tient compte de la réalité culturelle des Autochtones.

Ces besoins sont perçus comme des processus dynamiques, interdépendants et variables dans le temps et dans l'espace. Des modes d'intervention et formes d'aide prometteuses permettant de répondre à ces besoins ont également été identifiés. Ceux-ci s'inscrivent dans une perspective de conscientisation et d'une action de responsabilisation collective sur la violence conjugale et misent sur l'*empowerment* et l'autodétermination des femmes autochtones, de leur famille et de leur collectivité.



## AVANT-PROPOS



**M**on cheminement dans ce programme de maîtrise a été un long et stimulant parcours, parsemé d'embûches, d'allers-retours, de remises en question et de surprises. La réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible sans le précieux soutien de nombreuses personnes.

D'abord, je tiens à remercier Lyse Montminy et son équipe de recherche de m'avoir permis d'utiliser les données de leur projet pour la rédaction de ce mémoire. Je remercie également les intervenants des milieux partenaires du projet soit ceux de la Maison communautaire Misinak de Québec et du Foyer pour femmes autochtones de Montréal. Je salue également les participants-es de l'étude qui ont accepté de livrer avec générosité et richesse leurs réflexions et leur vécu en lien avec la violence conjugale envers les femmes autochtones en milieu urbain.

Parmi les personnes qui ont mis leur grain de sel dans la réalisation de ce mémoire, je tiens tout particulièrement à souligner le soutien indéfectible de Geneviève Lessard, ma directrice de recherche. Merci d'avoir toujours si bien compris mes besoins autant dans ma vie de femme que dans ma vie universitaire. Merci pour ta passion contagieuse, ton optimisme, tes encouragements et pour toutes les occasions d'apprentissage que notre travail ensemble m'a apportées. C'est avec beaucoup d'émotions que je vois se terminer ces quatre années d'étroite collaboration.

Merci également à Renée Brassard, ma codirectrice de recherche, pour sa fougue et son amour réel de la recherche auprès des Autochtones. Son expertise et sa rigueur m'ont été d'un réel soutien dans la réalisation de ce mémoire.

Je tiens également à remercier mes collègues et amis du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF). Je me sens privilégiée d'avoir pu travailler à ce mémoire dans un environnement aussi convivial et stimulant. Un clin d'œil particulier à Anne-Sophie Bergeron. Merci pour toutes les belles réflexions sur l'in-

tersectionnalité et pour ton soutien dans mes débordements. Ensemble, nous avons été plus fortes.

Merci également au Fonds de soutien aux étudiants du CRI-VIFF, au Fonds Francine-Ouellette ainsi qu'au programme de soutien à la réussite de l'École de service social de l'Université Laval pour le soutien logistique et financier.

Finalement, je veux souligner le soutien des membres de ma famille, notamment celui de mon conjoint et de ma fille. Merci pour votre patience et votre indulgence. Vous êtes le phare et les racines qui m'ont permis de garder l'équilibre durant cette démarche. Merci également à mes parents pour leurs encouragements et leur soutien durant toutes mes années d'étude. Un merci particulier à Andrée Laprise, pour son soutien à la rédaction et ses précieux encouragements quotidiens en période d'écriture, ainsi qu'à Pierre Lhotelin pour la mise en forme du texte.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé .....</b>	<b>i</b>
<b>Avant-propos .....</b>	<b>iii</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1</b>	
<b>La problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones.....</b>	<b>3</b>
1.1 Introduction .....	3
1.2 La violence conjugale en milieux autochtones.....	5
1.2.1 Ampleur du phénomène.....	5
1.2.2 Formes de violence .....	6
1.2.3 Les conséquences de la violence conjugale envers les femmes autochtones.....	9
1.2.4 Construction de la problématique de la violence conjugale au sein des communautés.....	10
1.2.5 Dénoncer la violence vécue: un défi de taille.....	12
1.3 Réalité des femmes autochtones en milieu urbain .....	15
1.3.1 Portrait général .....	15
1.3.2 Demander de l'aide en milieu urbain .....	16
1.3.3 L'aide en milieu urbain: là où deux visions du monde s'affrontent.....	17
1.3.4 Ressources autochtones disponibles en milieu urbain.....	18
1.4 Limites des études recensées.....	20
1.5 Conclusion .....	21
1.6 Objet d'étude.....	21
1.6.1 Objectifs et question de recherche.....	22
1.6.2 Pertinence de ce projet de recherche.....	23
1.6.2.1 Pertinence scientifique.....	23
1.6.2.2 Pertinence sociale.....	23

## Chapitre 2

<b>Cadre d'analyse .....</b>	<b>25</b>
2.1 Définitions des principaux concepts de l'étude.....	25
2.1.1 Femme autochtone.....	25
2.1.2 La violence conjugale.....	25
2.1.3 Milieu urbain .....	26
2.1.4 Besoins en matière d'aide psychosociale.....	26
2.2 Le cadre théorique: l'intersectionnalité .....	27
2.2.1 Contexte d'émergence de l'intersectionnalité .....	27
2.2.2 Principaux postulats.....	28
2.2.3 Principaux concepts .....	29
2.2.4 Liens avec les luttes des militantes autochtones.....	30
2.2.5 Pertinence de l'intersectionnalité pour la présente étude.....	31
2.2.6 Limites de l'intersectionnalité .....	32

## Chapitre 3

<b>La stratégie méthodologique de la recherche.....</b>	<b>34</b>
3.1 Introduction .....	34
3.2 Approche et type de recherche.....	35
3.3 Population et échantillon .....	36
3.4 Outils de collecte des données.....	37
3.5 Analyse des résultats.....	39
3.6 Considérations éthiques .....	41
3.7 Limites de la stratégie de recherche .....	42

## Chapitre 4

<b>Expériences vécues en lien avec la problématique et dans le réseau d'aide en milieu urbain.....</b>	<b>43</b>
4.1 Introduction .....	43
4.2 L'expérience de la violence conjugale envers les femmes autochtones .....	44
4.2.1 Formes de violence vécues par les femmes autochtones .....	44
4.2.2 Qui sont les agresseurs et qui sont les victimes?.....	45
4.2.3 Un vécu marqué par la difficulté de « sortir » de la violence en communauté.....	46
4.2.3.1 La résignation face à la violence .....	47
4.2.3.2 Lorsque la loi du silence a préséance.....	47
4.2.3.3 Un soutien difficile à obtenir .....	48
4.2.4 Concomitances associées à la violence conjugale.....	50

4.3	Aide disponible en milieu urbain .....	50
4.3.1	Qui offre l'aide? .....	50
4.3.2	Obstacles rencontrés dans les démarches de demande d'aide.....	52
4.3.2.1	Demander de l'aide en terrain étranger .....	53
4.3.2.2	La méconnaissance des intervenants à l'égard de l'intervention auprès des Autochtones .....	55
4.3.2.3	Les préjugés et le racisme chez certains groupes d'intervenants.....	57
4.3.2.4	L'imposition d'une représentation « blanche » de la violence conjugale.....	60
4.3.2.5	La réticence des femmes autochtones victimes de violence .....	61
4.3.3	Éléments appréciés ou facilitant les démarches de demande d'aide .....	63
4.3.3.1	Être aidées par les Autochtones .....	63
4.3.3.1.1	Soutien offert par le réseau naturel .....	63
4.3.3.1.2	Par le biais des ressources d'aide formelles autochtones.....	66
4.3.3.2	Le respect de la confidentialité.....	68
4.3.3.3	La disponibilité de certaines formes d'aide .....	70
4.3.3.4	La force intrinsèque des femmes autochtones .....	71
4.4	Conclusion: expérience des femmes autochtones en démarches de demande d'aide .....	71

## Chapitre 5

<b>Identification des besoins en matière d'aide psychosociale et des réponses sociales associées .....</b>		<b>75</b>
5.1	Introduction .....	75
5.2	Besoin de connaître l'aide disponible.....	76
5.2.1	Aller au-devant des femmes .....	76
5.2.2	Créer des occasions de réseautage.....	77
5.3	Besoin d'un accompagnement continu .....	78
5.3.1	Porter assistance en situation d'urgence.....	79
5.3.2	Encadrer les femmes qui portent plainte.....	79
5.3.3	Aider les femmes à défendre leurs droits jusqu'au bout .....	79
5.3.4	Former des intervenants polyvalents .....	80
5.4	Besoin de faire connaître la problématique et le vécu des femmes autochtones victimes de violence.....	80
5.4.1	Offrir des ateliers sur la problématique de la violence conjugale .....	81
5.5	Besoin d'une aide adaptée à la culture autochtone.....	82
5.5.1	Se tourner vers les modes de guérison autochtones.....	83
5.5.1.1	Mettre sur pied des tentes de sudation et des cercles de partage.....	83



5.5.1.2 Prendre un temps d'introspection .....	84
5.5.2 Être aidées dans sa langue maternelle .....	84
5.5.3 Être aidées par des intervenants autochtones.....	84
5.5.4 Offrir une aide liée à la représentation autochtone de la problématique .....	85
5.5.5 Impliquer l'ensemble des membres de la famille et de la communauté.....	85
5.5.5.1 Prévenir auprès des enfants.....	85
5.5.5.2 Aider les conjoints aux comportements violents .....	86
5.5.5.3 Mettre la sagesse des aînés à profit .....	86
5.5.5.4 Offrir des interventions familiales .....	87
5.5.5.5 Faire de la violence conjugale une responsabilité collective .....	87
<b>Chapitre 6</b>	
<b>Discussion.....</b>	<b>89</b>
6.1 Introduction .....	89
6.2 Analyse intersectionnelle de la problématique et des réponses sociales associées .....	90
6.2.1 Domaine hégémonique .....	90
6.2.1.1 Faire connaître sa réalité.....	91
6.2.1.2 Bénéficier d'une aide adaptée à la culture autochtone.....	92
6.2.2 Domaine structurel.....	94
6.2.3.1 Le besoin de mieux connaître l'aide disponible .....	95
6.2.3.2 Bénéficier d'un accompagnement continu.....	96
6.2.4 Domaine interpersonnel .....	99
6.2.4.1 Le soutien du réseau informel comme élément transversal.....	99
6.3 Conclusion .....	100
<b>Conclusion.....</b>	<b>104</b>
<b>Références.....</b>	<b>108</b>

## LISTE DES TABLEAUX

*Tableau 6.1*

Rapports de subordination auxquels les femmes autochtones  
victimes de violence sont soumises selon le domaine de pouvoir ..... 101

**LISTE DES ANNEXES**

<i>Annexe 1</i>	
Message de recrutement .....	I
<i>Annexe 2</i>	
Premier contact .....	II
<i>Annexe 3</i>	
Guide d'entrevue .....	IV
<i>Annexe 4</i>	
Formulaire de consentement .....	VIII
<i>Annexe 5</i>	
Certificat d'exemption .....	XI

## INTRODUCTION



La violence conjugale est considérée comme un problème social majeur au Québec et au Canada. Au cours de la dernière décennie, les recherches ont abondé afin de documenter ce phénomène et d'élaborer des pistes d'intervention appropriées (Cousineau & Rondeau, 2004). Il s'avère que la violence conjugale affecte d'une façon particulière les familles issues des groupes minorisés, notamment les Autochtones<sup>1</sup> (Statistique Canada, 2001 ; Latta & Goodman 2005 ; Jones, 2008). Ainsi, les femmes autochtones victimes de violence présentent des caractéristiques distinctes et des besoins spécifiques qu'il importe de documenter (Jones, 2008). Le présent mémoire vise à explorer, à partir du point de vue d'hommes et de femmes autochtones concernés par cette problématique, l'expérience des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale et à identifier leurs besoins en matière d'aide psychosociale.

Étant donné que la définition et la représentation de la violence conjugale varient selon les cultures (Hamby, 2000 ; Kasturirangan *et al.*, 2004 ; Sokoloff & Dupont, 2005), cette recherche suit une démarche inductive et une méthodologie qualitative, permettant de documenter la représentation de la problématique des personnes concernées. Le cadre d'analyse choisi, l'intersectionnalité, permet l'intégration des luttes des militantes autochtones en plus de permettre une lecture contextualisée de la problématique et de l'expérience des femmes autochtones victimes de violence. Selon cette perspective théorique, les femmes sont victimes de différentes formes d'oppression et non pas strictement de celles liées au genre (Sokoloff & Dupont, 2005 ;

1. Dans le cadre de ce projet, le terme *Autochtone* désigne toute personne qui se déclare comme faisant partie d'une des trois catégories officielles définies dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, soit les Amérindiens, les Inuits et les Métis. La population autochtone du Québec est composée des dix nations amérindiennes et de la nation inuite, en plus des Métis (cité dans Signer, 2003).

Damant, Lapierre, Kouraga, Fortin, Hamelin-Brabant, Lavergne & Lessard, 2008). Ainsi, la violence conjugale chez les Autochtones est attribuable, entre autres, au fait que les femmes autochtones sont exposées à différents systèmes d'oppression, dont le patriarcat et l'hégémonie des Allochtones (Hamby, 2000; Jaccoud & Brassard, 2003; Latta & Goodmanm, 2005; Jones, 2008). De fait, le paradigme choisi adopte l'angle des théories critiques.

Ce mémoire est organisé de la façon suivante. La recension des écrits scientifiques sur la problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones ainsi que l'objet d'étude seront présentés au premier chapitre. Le chapitre 2 portera sur le cadre d'analyse. Il présentera les définitions des principaux concepts étudiés ainsi que le cadre théorique de l'intersectionnalité. La méthodologie choisie sera présentée au chapitre 3, tandis que les chapitres 4 et 5 seront consacrés aux principaux résultats de cette étude. Suivra une discussion sur l'interprétation des résultats et sur leur analyse à la lumière de l'intersectionnalité, présentée au chapitre 6.



## CHAPITRE 1

# La problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones



### 1.1 Introduction

Malgré l'intérêt des chercheurs et praticiens concernant la problématique de la violence conjugale, les besoins des femmes autochtones qui en sont victimes demeurent un champ à explorer. Bien que quelques études, la plupart menées par des organismes autochtones, se soient penchées sur cette question, il en reste encore beaucoup à comprendre sur les liens entre l'expérience et les besoins des femmes autochtones victimes de violence. Les intervenants allochtones œuvrant au sein des ressources formelles spécialisées en violence conjugale estiment également avoir peu de connaissances sur cette réalité (Pharand, 2008). Ainsi, il importe de documenter la réalité de ces femmes et de diffuser les connaissances dans les réseaux d'aide.

Ce chapitre présente l'état des connaissances relatives à la violence conjugale envers les femmes autochtones et notre objet d'étude. Il expose tout d'abord les principales données présentées dans la littérature concernant la violence conjugale envers les femmes autochtones comme la prévalence, les formes de violence vécues et les effets encourus, en plus de mettre en lien cette problématique avec le contexte sociohistorique de la colonisation et de nommer les principaux enjeux reliés à la dénonciation de la situation de violence. Suivra une courte recension des écrits scientifiques portant sur la réalité des femmes autochtones en milieu urbain. Plus spécifiquement, leur vécu général en milieu urbain, leur expérience en lien avec

la violence conjugale ainsi que les ressources qui leur sont destinées y seront abordés. Une réflexion critique sur les études recensées sera par la suite présentée.

La démarche documentaire consistait à recenser les articles scientifiques sur les différents concepts au cœur de cette étude, qu'on pense notamment à la violence conjugale envers les femmes autochtones et aux Autochtones en milieu urbain. Elle visait également à trouver des écrits théoriques sur l'intersectionnalité et sur les luttes féministes des femmes autochtones.

Les banques de données francophones Repère et Famili@ ont été consultées à l'aide des mots clés «Autochtones» + «Violence conjugale».

Les banques anglophones telles que: Current Content, Social Services Abstract et Social Work Abstract ont été largement utilisées. La plupart des articles recensés proviennent toutefois de la banque de données Criminology: a Sage full-text collection et des revues *Journal of Interpersonal Violence*, *Violence Against Women* et *Journal of Family Violence*. Les mots clés utilisés pour la recherche documentaire variaient selon la banque de données. Généralement, les articles relatifs à la violence conjugale étaient générés par les mots clés «Domestic Violence» ou «Battered Women». Les femmes autochtones étaient désignées par les mots «Native Women» ou «American Indian». Des troncatures ont été effectuées afin d'obtenir les articles concernant la violence conjugale envers les femmes autochtones. Les articles relatifs aux Autochtones en milieu urbain ont été répertoriés à partir de l'expression «Urban American Indian». Finalement, les articles portant sur l'intersectionnalité, sur le cadre théorique choisi et sur les luttes des militantes autochtones ont été recueillis à l'aide des expressions «intersection AND Feminism» et «women at margins».

Une recherche documentaire a été effectuée dans les sources traitant exclusivement des questions autochtones. Tout d'abord, une revue systématique de tous les articles publiés dans la *First People Child and Family Review* a été réalisée. Cette revue canadienne s'intéresse principalement aux innovations et aux meilleures pratiques en recherche, au développement des politiques et à l'intervention en matière de protection et du bien-être des enfants autochtones. Les articles portant sur la violence conjugale et familiale chez les Autochtones ainsi que sur les méthodes de recherche utilisées auprès de participants autochtones ont été consultés. De plus, le réseau québécois d'échanges sur les questions autochtones/réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) a été consulté en ce qui concerne

la violence conjugale envers les femmes autochtones et la situation des femmes autochtones en milieu urbain.

Le chapitre se termine par la présentation de l'objet d'étude choisi. Les objectifs et questions de recherche tout comme la pertinence sociale et scientifique de cette recherche seront exposés.

## **1.2 La violence conjugale en milieux autochtones**

L'élaboration d'un devis de recherche tenant compte de la réalité spécifique des femmes autochtones victimes de violence passe par une recension des écrits sur la prévalence et la nature de la violence vécue, sur la construction sociohistorique de la problématique de la violence conjugale chez les Autochtones, sur l'expérience des femmes autochtones victimes de violence et sur les différentes réponses sociales qui y sont associées. Ces éléments seront présentés dans cette section.

### **1.2.1 Ampleur du phénomène**

La violence conjugale au sein des communautés autochtones est jugée comme un problème social important par ses membres. Les résultats d'une enquête nationale montrent que 39 % des Autochtones considèrent la violence conjugale comme un problème majeur dans leurs communautés (Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador-CSSSPNQL, 2003; Femmes autochtones du Québec – FAQ, 2008). Le Rapport de la *Commission Royale sur les Peuples Autochtones* (RCRPA) de 1996 stipule d'ailleurs que la violence conjugale est une problématique répandue, socialement et économiquement coûteuse.

Bien que les études montrent l'ampleur de cette problématique, les taux de prévalence obtenus varient en raison de la méthodologie choisie. Selon *l'Enquête générale sociale* de 1999, 25 % des femmes autochtones du Canada ont été agressées physiquement, sexuellement ou ont été victimes de violence psychologique ou d'exploitation financière de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédant cette étude, contre 7 % des femmes canadiennes allochtones (Statistique Canada, 2001). À partir des mêmes données, Brownridge (2003) estime que 12,6 % des femmes autochtones ont vécu de la violence physique ou sexuelle comparativement à 3,5 % de leurs consœurs canadiennes. Jones (2008) situe le taux de prévalence de la violence conjugale en milieux autochtones américains entre 80 et 90 %. Ajoutons,



cependant, que les données de cette dernière étude ont été recueillies auprès d'une population clinique, ce qui pourrait expliquer un taux de prévalence aussi élevé.

Les études sur la prévalence de la violence conjugale en milieux autochtones sous-estiment le nombre de femmes affectées par cette problématique (Hamby, 2000; Pharand, 2008). En fait, ces études ont été menées par des chercheurs allochtones pour la plupart, avec une représentation allochtone de la violence conjugale (Hamby, 2000). Étant donné que la définition et la représentation de la violence conjugale varient selon les cultures (Hamby, 2000; Kasurirangan, Krishnan, & Riger, 2004; Sokoloff & Dupont, 2005), il est possible que certaines formes de violence subies par les femmes autochtones n'aient pas été mesurées (Hamby, 2000). De plus, les enquêtes populationnelles de Statistique Canada sont réalisées dans les deux langues officielles canadiennes, soit le français et l'anglais, ce qui exclut les femmes ne parlant pas couramment l'une de ces deux langues (Pharand, 2008). Les études précédemment citées comportent également la limite d'être réalisées auprès de participantes résidant dans divers milieux autochtones du Canada et des États-Unis. Elles ne mesurent donc pas la violence conjugale vécue par les femmes autochtones dans les milieux urbains du Québec.

Le phénomène migratoire des femmes autochtones vers les villes du Québec est intimement lié à la violence conjugale dont elles sont victimes (Jaccoud et Brassard, 2003). De surcroît, les femmes autochtones en milieu urbain, en plus d'être marginalisées, présentent certains facteurs de risque comme la pauvreté, l'isolement et l'abus de drogues et d'alcool (Regroupement des Centres d'amitié autochtone du Québec - RCAAQ, 2008). Ainsi, on peut estimer qu'un nombre préoccupant de femmes autochtones en milieu urbain québécois a subi au moins un épisode de violence conjugale. Les résultats d'une étude de l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada, réalisée dans le sud de l'Ontario, révèlent d'ailleurs que 71 % des femmes de leur échantillon vivant en milieu urbain et 48 % de celles en communauté auraient été victimes de violence (Dumont-Smith et Sioui-Labelle, 1991).

Malgré les différences méthodologiques et les limites de ces différentes études, l'ensemble des recherches citées montre que la violence conjugale touche bon nombre de femmes autochtones et qu'il s'agit d'un problème social répandu et qu'il importe de s'y attarder.

### **1.2.2 Formes de violence**

La plupart des études comparatives mentionnent que les femmes autochtones sont plus susceptibles que les autres Canadiennes de subir un abus physique ou sexuel (Brownridge, 2003;

Tourigny, Domond, Trocmé, Sioui & Baril, 2007; FAQ, 2008; Jones, 2008). La violence physique comprend les manifestations de la domination du conjoint sur le plan physique et portant atteinte au corps. Elle se manifeste généralement par des coups, des bousculades, des brûlures, des morsures, des fractures. Les homicides ou tentatives d'homicide conjugal sont également considérés comme de la violence physique (Gouvernement du Québec, 1995). La probabilité d'être victime d'un homicide conjugal à la suite d'une rupture d'union serait d'ailleurs huit fois plus élevée chez les femmes autochtones que chez les allochtones (Statistique Canada, 2001; Tourigny *et al.*, 2007).

Les actes de violence pouvant porter atteinte à la vie seraient également plus courants chez les femmes autochtones (Statistique Canada, 2006; Tourigny *et al.*, 2007). En fait, les femmes autochtones victimes de violence conjugale seraient plus à risque que les femmes allochtones de signaler les actes de violence sévères comme la strangulation, la menace avec une arme ou une agression sexuelle (54 % des femmes autochtones victimes de violence contre 37 % des femmes allochtones). Les femmes autochtones sont également proportionnellement plus nombreuses à subir des blessures nécessitant des soins à la suite d'un épisode de violence et à craindre pour leur vie (Statistique Canada, 2006).

La violence sexuelle, pour sa part, dépasse la sexualité elle-même. Elle se déroule dans une démarche de domination du conjoint sur sa conjointe. Elle comprend les agressions sexuelles, le harcèlement, les menaces et la brutalité. Elle peut également porter atteinte à l'intégrité sexuelle de la femme. Les victimes de violence sexuelle peuvent consentir à avoir des rapports sexuels avec l'agresseur; cependant, elles peuvent accepter de s'y soumettre afin d'éviter des représailles ou d'autres formes de violence (Gouvernement du Québec, 1995). Carter (1997, cité dans Mzinegiizhigo-Kwe Bédard, 2006) stipule que les femmes autochtones ont été historiquement victimes de violence sexuelle durant la période coloniale. Elle croit que leur image a été hypersexualisée par les colons; elles étaient, à cette époque, représentées comme étant de jeunes vierges dociles et en attente d'être conquises et possédées pour satisfaire le plaisir de l'homme « blanc ». Mzinegiizhigo-Kwe Bédard (2006) croit que ce stéréotype affecte encore aujourd'hui l'image des femmes autochtones. Ces données permettent de croire qu'elles peuvent subir, encore aujourd'hui, de la victimisation sexuelle.

Bien que les études montrent que les femmes autochtones sont plus à risque que les allochtones de vivre de la violence physique et sexuelle, force est de constater qu'elles sont également à risque de vivre de la violence psychologique et d'être financièrement exploitées par

leur conjoint (Statistique Canada, 2001). Les violences psychologique, économique et spirituelle semblent avoir été laissées de côté par les études recensées, celles-ci s'intéressant plus particulièrement à la violence physique. Il s'agirait d'ailleurs de la forme de violence principalement reconnue par les femmes autochtones qui en sont victimes et celle qui les conduirait à amorcer une démarche auprès d'une ressource formelle d'aide (McGilivray & Comaskey, 1999).

La violence psychologique consiste à déprécier, ridiculiser et dévaloriser son conjoint. Elle se manifeste par des comportements visant l'humiliation et le dénigrement. Le conjoint violent peut également élever des mécanismes de contrôle autour de sa conjointe pour brimer sa liberté et l'isoler socialement. Le chantage est également un acte jugé violent sur le plan psychologique. La violence psychologique inclut la violence verbale qui consiste à tenir des propos méprisants, des insultes, des menaces et à user de sarcasmes envers sa conjointe (Gouvernement du Québec, 1995). La violence économique, quant à elle, comprend toutes les manifestations de la domination sur le plan de l'accès aux ressources matérielles et financières. Ces actes de violence maintiennent la femme dans une relation de dépendance à l'égard de son conjoint. Ce dernier la contrôle et la surveille par le biais de la maîtrise des dépenses (Gouvernement du Québec, 1995). Finalement, une femme est victime de violence spirituelle lorsque son conjoint évoque ses croyances pour justifier son contrôle sur elle ou lorsqu'il l'empêche de vivre sa propre spiritualité. La moquerie au sujet des croyances religieuses et l'imposition d'un autre dogme sont également considérées comme des manifestations de violence spirituelle (Agence de la santé publique du Canada, 2001).

Bien que les études empiriques aient porté principalement sur la violence physique et sexuelle, les données nord-américaines actuellement disponibles ne permettent pas de nier la présence de ces autres formes de violence au sein de communautés autochtones (Hamby, 2000). Il est d'ailleurs démontré que, de façon générale, la violence psychologique affecte un bon nombre de Canadiennes (Arseneault, Lampron, Levaque, Paradis, 2005). Il est ainsi possible de croire que les femmes autochtones ne font pas exception. Les violences psychologiques, économiques et spirituelles semblent d'ailleurs avoir été laissées de côté dans la plupart des recherches sur la violence conjugale envers les femmes allochtones.

Les recherches dans ce domaine doivent donc porter attention à ces trois formes de violence conjugale au même titre que les violences physiques et sexuelles. Cette omission est susceptible de corroborer la thèse voulant que les taux de prévalence sur le phénomène de la violence conjugale envers les femmes autochtones sont actuellement sous-estimés.

### **1.2.3 Les conséquences de la violence conjugale envers les femmes autochtones**

La violence conjugale chez les Autochtones entraîne de nombreuses conséquences néfastes sur les femmes et les enfants qui en sont victimes. L'étude de l'Agence de la santé publique du Canada (2008), réalisée auprès d'intervenants et de femmes autochtones victimes de violence, montre que ces dernières vivent des difficultés sur le plan physique, psychologique et social. D'abord, les données permettent de croire que la violence a une influence négative sur le sentiment d'estime de soi et de sécurité. Ces données sont particulièrement préoccupantes dans la mesure où la perte d'estime de soi représente un obstacle aux démarches en vue d'obtenir de l'aide et du soutien (Hines et Malley-Morrison, 2005). Les femmes autochtones vivent également de la honte et intériorisent les agressions vécues, croyant qu'elles sont méritées et que cette situation est normale. Les conjoints aux comportements violents lient leurs agissements à leurs expériences antérieures de victimisation, en expliquant que la violence représente un mode de vie ancré et normalisé parmi les peuples autochtones (Agence de la santé publique du Canada, 2008).

Les participantes à cette étude expliquent également que les femmes autochtones victimes de violence voient des conséquences à long terme sur leurs interactions sociales. En fait, elles sont marginalisées par leur communauté si elles ne résolvent pas les problèmes selon la voie recommandée. Ces femmes peuvent également éprouver des difficultés financières à la suite d'une rupture d'union avec un conjoint aux comportements violents, conséquences qui affecteraient plus particulièrement celles résidant à l'extérieur de leur communauté d'origine.

De plus, les femmes autochtones victimes de violence redoutent que cette situation entrave leurs habiletés parentales et les rendent moins disponibles à leurs enfants. En fait, des travaux réalisés auprès d'une population allochtone montrent que la détresse psychologique entraînée par cette situation affecterait les pratiques parentales des mères et leurs comportements de soutien envers l'enfant (Fortin, Damant, Doucet & de la Sablonnière, 2006). De plus, les mères ayant vécu de multiples expériences de victimisation au sein de leur famille seraient davantage susceptibles d'utiliser la punition physique, de s'emporter contre l'enfant, d'offrir un encadrement moins structuré et de montrer moins de sensibilité maternelle (Margolin, Gordis Medina & Oliver, 2003). On sait également que les femmes autochtones sont susceptibles d'avoir vécu plusieurs expériences de victimisation dans leur milieu familial (Jaccoud & Brassard, 2003). Néanmoins, on en connaît très peu sur les pratiques parentales des mères autochtones. Les participantes à l'étude de l'Agence de la santé publique du Canada expliquent également qu'il

est possible que leurs enfants adoptent à leur égard l'attitude violente du conjoint. Il en résulte une profonde blessure affective et un sentiment d'échec et de trahison. À court terme, les résultats de l'étude de l'Agence de la santé publique du Canada montrent que les enfants autochtones exposés à la violence conjugale sont susceptibles d'être placés en conflit de loyauté entre les deux parents, de vivre des difficultés scolaires et de consommer de l'alcool ou de la drogue de façon préoccupante. Les membres de la famille élargie ou des amis de la femme autochtone victime de violence peuvent également en subir les contrecoups. Il apparaît que ceux qui acceptent d'héberger les femmes autochtones et leurs enfants craignent pour leur sécurité et peuvent subir des représailles. De plus, les communautés étant des milieux où les familles des deux conjoints se fréquentent, ces dernières peuvent participer au conflit. En résulte des suites dévastatrices susceptibles d'affecter l'ensemble de la communauté qui risque d'être scindée par un conflit de clans (Agence de la santé publique du Canada, 2008).

Les données présentées dans cette section montrent donc que la violence conjugale entraîne des répercussions auprès des différents membres de la famille. D'ailleurs, ses effets peuvent conduire à une dislocation des liens familiaux pouvant s'étendre sur plusieurs générations (Agence de la santé publique de Canada, 2008).

#### **1.2.4 Construction de la problématique de la violence conjugale au sein des communautés**

La problématique de la violence envers les femmes s'est construite de façon indissociable de l'histoire et des conditions de vie des peuples autochtones. Les Autochtones mettent en lien la violence dans les familles avec différents événements et circonstances historiques (Hamby, 2000; Kasturirangan *et al.*, 2004; Agence de la santé publique du Canada, 2008; Jones, 2008). Tout d'abord, la *Commission royale sur les peuples autochtones* (RCRPA, 1996) a estimé que les femmes autochtones portent encore les séquelles de la *Loi sur les Indiens* de 1876. Selon les intervenantes auprès des communautés autochtones qui ont participé à la recherche de Lessard, Flynn, Turcotte, Damant, Vézina, Godin, Paradis, Delisle, Alcedo, Juneau, Rock et Rondeau-Cantin (2010), cette loi, à l'origine de la création des réserves autochtones, représente une manifestation de l'infantilisation des peuples autochtones et des rapports de pouvoir entre Autochtones et Allochtones. Certaines conséquences de la colonisation comme la discrimination systématique qu'elle a entraînée envers les Autochtones et plus particulièrement

envers les femmes autochtones en vertu de la loi C-31<sup>2</sup>, l'étiollement de leur identité, les privations économiques et sociales dont ils ont été victimes ainsi que le régime des pensionnats qui a engendré de nombreux traumatismes sur plusieurs générations sont aujourd'hui intimement liés à la problématique de la violence envers les femmes autochtones (LaRocque, 1994; CRPA, 1996; Agence de la santé publique du Canada, 2008; Pharand, 2008).

La colonisation et la *Loi sur les Indiens* de 1876 ont également engendré de nombreuses perturbations sur les familles autochtones. En effet, les transformations socio-économiques issues de cette loi ont grandement contribué à modifier la structure des rôles traditionnels familiaux (Laprairie, 1987; Jaccoud & Brassard, 2003; Weaver, 2009). Traditionnellement, les femmes et les hommes exerçaient des fonctions et des rôles distincts, complémentaires et égalitaires (Jaccoud & Brassard, 2003). Les femmes occupaient alors une fonction d'autorité au sein de la famille en participant aux décisions et en assurant sa pérennité par le biais de l'agriculture et de l'éducation (FAQ, 2008). De plus, elles assumaient un rôle central au sein des communautés<sup>3</sup> puisqu'elles étaient responsables de la transmission de la culture et voyaient au bien-être de l'ensemble de la collectivité (Weaver, 2009). Dans ce mode de vie ancestral, les deux conjoints contribuaient économiquement à la famille, les biens et les ressources financières étaient distribués équitablement entre eux (FAQ, 2008).

L'arrivée des Européens et l'imposition de leur modèle patriarcal, dans lequel l'homme contrôlait l'accès aux ressources et représentait l'instance décisionnelle principale, ont constitué un changement majeur pour les familles et les collectivités autochtones (FAQ, 2008; Weaver, 2009). Cette transformation des rôles sociaux et familiaux a provoqué des tensions et de la frustration qui ont miné les rapports au sein de la structure familiale traditionnelle (Jaccoud & Brassard, 2003). Les relations entre hommes et femmes étant maintenant de l'ordre de la guerre de pouvoir plutôt que de celui du partage égalitaire (Weaver, 2009). La violence conjugale et familiale serait ainsi perçue comme le produit direct de ce nouveau mode relationnel (Jaccoud & Brassard, 2003; Weaver, 2009). Le modèle patriarcal et sexiste, renforcé par les politiques gouvernementales et le conseil de bande, a été intégré au sein des communautés, les femmes n'ayant eu d'autre choix que d'accepter ce rôle nouveau rôle de subordination (Weaver, 2009).

2. Le projet de loi C-31 a été entériné en 1985 à titre de modification de la *Loi sur les Indiens*. Il visait à éliminer la discrimination sexuelle de cette loi en plus de la conformer à la *Charte des droits et libertés*. Cependant, les femmes autochtones estiment que ces modifications continuent de perpétuer la discrimination envers elles et leurs enfants (Association des femmes autochtones du Canada, 2007).

3. Au Québec, le terme « communautés » remplace le mot « réserves », un concept lié à l'esprit colonialiste.

Encore aujourd'hui, les effets de la colonisation sont observables et le rôle des femmes autochtones reste déprécié (Weaver, 2009). Les femmes sont blessées émotionnellement, socialement et spirituellement dès leur enfance, ce qui entraîne des problèmes d'estime de soi et des sentiments dépressifs (Weaver, 2009). Ces blessures précoces créent un contexte favorable à la victimisation subséquente. Bien que l'histoire des peuples autochtones ait contribué à l'émergence de la problématique de la violence conjugale, cette dernière serait due à l'interaction entre ce contexte historique de colonialisme et différents facteurs de risque présents actuellement dans les communautés (Blackstock, Trocmé & Bennet, 2004; Jones, 2008) tels que l'exclusion sociale en raison des différences culturelles, l'isolement géographique, l'abus de drogues et d'alcool, le taux de suicide et d'abus sexuel alarmant ainsi que la confusion identitaire (Brownridge, 2003; CSSSPNQL, 2003; Agence de la santé publique du Canada 2008; Jones, 2008; FAQ, 2008; Pharand, 2008).

Il semble également que la violence dont sont victimes les femmes autochtones s'étend au-delà de la dynamique conjugale. Certains croient que la violence conjugale s'inscrit dans une trajectoire d'oppression sociale envers ces femmes. Il s'agirait également de la continuité de la violence perpétrée historiquement à l'égard des enfants autochtones. Cependant, les peuples autochtones d'Amérique du Nord ont survécu à plus de 500 ans de colonisation et d'assimilation, ce qui montre leur force et leur résilience. Les femmes ont d'ailleurs joué une fonction centrale dans ce mouvement de résistance en exerçant un rôle de leader. Il est donc possible de croire que les femmes autochtones sont résilientes et ont les ressources intrinsèques nécessaires en vue de lutter contre la violence (Weaver, 2009).

### **1.2.5 Dénoncer la violence vécue : un défi de taille**

Les femmes autochtones victimes de violence font face à un vécu qui leur est spécifique et teinté des particularités propres à leur culture (Jones, 2008). Cependant, elles partagent certaines caractéristiques communes avec des femmes allochtones. Des études soulèvent la possibilité que les femmes autochtones puissent tenter de cacher la violence vécue pour différentes raisons (Agence de la santé publique du Canada, 2008; Pharand, 2008), tout comme le font des femmes allochtones victimes de violence conjugale (Stephens, 1999). Cependant, les motifs de ce silence chez les femmes autochtones sont liés à des enjeux propres à leur vécu en communauté (Agence de la santé publique du Canada, 2008).

D'abord, les femmes autochtones hésitent à dénoncer leur situation de violence et gardent le silence, car elles craignent de se voir retirer leurs enfants par les services sociaux informés d'une situation de violence (Agence de la santé publique du Canada, 2008). Il s'avère que les enfants autochtones, à l'instar des autres enfants exposés à la violence conjugale, sont fortement affectés par cette violence vécue par leur mère (Jones, 2008). Les effets de cette exposition sont d'ailleurs bien documentés dans les écrits scientifiques (Lessard, Damant, Hamelin-Brabant, Pépin-Gagné & Chamberland, 2009). Ce faisant, plusieurs enfants autochtones ont été retirés de leur milieu familial à la suite d'une intervention policière pour violence conjugale (Agence de la santé publique du Canada, 2008). Actuellement, il est de mise que les services de protection de l'enfance interviennent lorsqu'un enfant est exposé à de la violence conjugale et il est ensuite ardu d'en récupérer la garde.

Bien que cette pratique soit courante, l'intervention de la Direction de la protection de la jeunesse au Québec n'entraîne pas systématiquement le retrait des enfants (Agence de la santé publique du Canada, 2008). Cependant, les chiffres actuels n'ont rien pour rassurer les femmes autochtones. En fait, on observe une surreprésentation d'enfants autochtones objets de signalement aux services de protection de l'enfance dans l'ensemble du Canada (Gough, Trocmé, Brown, Knoke & Blackstock, 2007). Ainsi, la crainte d'une intervention de la Direction de la protection de la jeunesse et d'un retrait des enfants du milieu familial représente un obstacle de taille à la dénonciation de la situation de violence conjugale; les femmes hésitent à se tourner vers les autorités et les ressources d'aide formelle pour ces raisons (Agence de la santé publique du Canada, 2008).

Cette méfiance prend également racine dans le traitement historique des Autochtones. Les séparations parents-enfants, entraînées par le mouvement des écoles résidentielles, ainsi que les politiques sociales mises en place durant la période du *Sixties Scoop*, période au cours de laquelle les enfants autochtones ont été retirés massivement de leur famille en vue d'être adoptés par des familles allochtones, généralement à l'extérieur du pays (Johnston, 1983), sont des blessures contribuant à attiser la méfiance des femmes autochtones. Les services de protection de l'enfance sont d'ailleurs considérés par certains comme étant une forme actuelle de colonialisme qui continue à déprécier la culture autochtone (Kline, 1993).

L'étude de l'Agence de la santé publique du Canada (2008) déjà citée montre également que les femmes autochtones victimes de violence ne croient pas que les autorités policières ont la volonté et la capacité d'agir efficacement dans les situations de violence. Les données sug-



gèrent que les femmes estiment les policiers peu compatissants et même cyniques. *A contrario*, les résultats de Bourque (2008) montrent pourtant que les interventions des corps policiers ont répondu aux attentes des participantes et ont même joué un rôle de liaison avec d'autres ressources. Quelques participantes de l'étude de Bourque ont mentionné avoir été victimes de racisme de la part des policiers, mais cette situation ne représenterait pas la norme.

Finalement, la loyauté envers la famille est une valeur centrale chez les peuples autochtones (Agence de la santé publique du Canada, 2008; Jones, 2008). Les femmes autochtones victimes de violence cachent leur situation afin de ne pas causer de tort à leur conjoint ou de ternir sa réputation, et pour éviter qu'on lui attribue la responsabilité de l'éclatement de la famille (Jones, 2008). La proximité géographique et sociale, due à la faible superficie de la communauté, ainsi que le nombre restreint d'habitants font en sorte que l'anonymat est difficilement respecté dans les milieux autochtones; ce qui se passe dans le milieu familial devient rapidement de notoriété publique (LaRoque, 1994; Lucashenko, 1996; Agence de la santé publique du Canada, 2008; Jones, 2008; Pharand, 2008). Bien que les femmes allochtones puissent également ressentir de la honte, celle-ci se vit dans un contexte différent. Les femmes autochtones victimes de violence ne souhaitent pas que l'ensemble de la communauté sache ce qu'elles vivent, et c'est ce qu'elles risquent en dénonçant leur situation (Agence de la santé publique du Canada, 2008).

Étant donné que les ressources formelles d'aide et les autorités policières ne sont pas reconnues comme étant la meilleure avenue, les femmes se tournent généralement en premier lieu vers leur famille ou leurs amis pour dénoncer leur situation (McGilivray & Comaskey, 1999; Bourque, 2008). Chez les Autochtones, la famille élargie joue un rôle de premier plan dans les décisions de l'ensemble de la cellule familiale (Jones, 2008). Il s'avère toutefois ardu de faire reconnaître une réalité par les membres de la famille qui tentent de protéger le conjoint aux comportements violents et exercent des pressions en vue d'un retour au foyer (Jones, 2008). Ainsi, la normalisation des comportements du conjoint, la non-reconnaissance de la violence, les pressions exercées par l'entourage, afin que la femme autochtone victime de violence reste avec son conjoint, sont d'importants obstacles qui placent la femme dans une fâcheuse position et favorisent le maintien de la dynamique de violence (LaRocque, 1994; RCRPA, 1996; McGilivray & Comeskey, 1999). En plus de craindre les représailles de son conjoint, la femme craindra également de subir celles de sa propre famille et de celle de son conjoint (Agence de la santé publique du Canada, 2008).

À défaut de recevoir l'aide souhaitée par les membres de leur famille, les femmes victimes de violence et leurs enfants souhaitent se tourner vers d'autres ressources plus formelles, mais ont souvent peu accès à des maisons d'hébergement spécialisées en violence conjugale et familiale au sein de leur communauté (CSSSPNQL, 2003; Taylor-butts, 2005; FAQ, 2008). En fait, sur les 40 communautés autochtones du Québec, cinq possèdent une maison d'hébergement sur leur territoire (FAQ, 2008). De plus, les ressources d'hébergement en milieu autochtone reçoivent moins du tiers du financement octroyé aux ressources allochtones, ce qui les empêche de répondre à la demande (FAQ, 2008). Dans un contexte où l'accès à une ressource d'hébergement est difficile et où la famille se montre peu accueillante, la sécurité de ces femmes et de leurs enfants apparaît difficile à protéger. La solution reste alors la fuite vers les régions urbaines où leur anonymat sera préservé, mais où elles affronteront un système qui ne connaît pas leur réalité et où elles risquent d'être victimisées à nouveau par les services sociaux, juridiques et policiers (FAQ, 2008).

### **1.3 Réalité des femmes autochtones en milieu urbain**

Cette section dresse un portrait général de la situation des femmes autochtones dans les milieux urbains du Québec. De plus, elle présente quelques données sur l'expérience des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence ainsi que sur les ressources allochtones et autochtones auxquelles elles ont accès.

#### **1.3.1 Portrait général**

Les Autochtones en milieu urbain représenteraient environ 37 % des Indiens inscrits (RCAAQ, 2008). Le nombre de femmes autochtones dans les villes du Québec serait sous-estimé et leur réalité est empreinte de difficultés en plus de demeurer méconnue (Jaccoud & Brassard, 2003). Les impacts de la marginalisation et de l'exclusion des Autochtones, amorcées au moment de la mise en vigueur de la *Loi sur les Indiens*, se font sentir à travers l'expérience des femmes autochtones en milieu urbain. L'étude de Jaccoud et Brassard (2003), sur la marginalisation des femmes autochtones à Montréal, dresse un portrait de cette réalité. Ces chercheuses ont observé chez les participantes rencontrées de multiples épisodes de victimisation dans leur communauté d'origine. De plus, la majorité d'entre elles avaient des enfants confiés à la Direction de la protection de la jeunesse. La majorité avait également vécu des problèmes de dépendance à la drogue ou à l'alcool en plus de tracer difficilement l'ensemble de leur trajectoire de déplacement, en raison de multiples déménagements.

De façon générale, en raison de l'exclusion sociale dont les Autochtones sont victimes, de la rupture avec leur identité d'origine et de leur difficulté à créer des liens sociaux, ils sont plus vulnérables à l'errance et à l'itinérance (RCAAQ, 2008). Une étude du Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec (2008<sup>4</sup>), visant à évaluer les besoins des Autochtones résidant dans la communauté urbaine de Montréal, montre d'ailleurs des besoins criants en matière d'accès au logement et à des services sociaux adaptés à leur réalité. En fait, l'ensemble des répondants ont identifié ces réalités comme faisant partie des cinq besoins prioritaires pour les Autochtones de cette région. L'errance et les difficultés d'accès à des services de santé et des services sociaux adaptés, combinées à l'historique de victimisation des femmes autochtones, montrent que leur situation est préoccupante.

### 1.3.2 Demander de l'aide en milieu urbain

La problématique de la violence se révèle fortement en lien avec le déplacement des femmes autochtones vers les milieux urbains : « L'une des principales raisons avancées pour expliquer la surreprésentation des femmes dans le phénomène migratoire est attribuée au contexte de violence dans les communautés autochtones, contexte auquel les femmes tentent d'échapper » (Jaccoud & Brassard, 2003: 145). Bien que peu d'études soient disponibles sur la fréquentation des femmes autochtones des ressources d'aide en milieu urbain, il semblerait qu'elles sous-utilisent les services, étant donné qu'ils ne répondent pas à leurs besoins en plus de leur imposer des valeurs allochtones (CSSSPNQL, 2003). Les résultats d'une étude de Lessard *et al.* (2010) font ressortir qu'un manque de sensibilisation à la culture autochtone chez les intervenants peut nuire à la concertation entre les ressources autochtones et allochtones de la région de Québec concernées par l'offre d'aide aux familles. L'étude de Pharand (2008), réalisée dans la région de Montréal, présente des résultats similaires en montrant que les intervenantes des maisons d'hébergement allochtones connaissent peu la réalité des femmes autochtones et qu'elles croient, à tort, que leurs besoins sont similaires.

Il ressort, selon les données de l'étude de Lessard *et al.* (2010), que les relations actuelles entre les Autochtones et les Québécois sont empreintes des liens historiques établis entre les deux peuples. Ces rapports s'actualisent notamment dans la relation d'aide entre l'intervenant québécois et la cliente autochtone (Lepage, 2005). L'organisme Femmes autochtones du Québec (2008) dénonce d'ailleurs le fait que les femmes autochtones font face, dans les milieux

4. Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) (2008). Évaluation des besoins des Autochtones qui composent la réalité urbaine de Montréal.

urbains, à un système jugé discriminatoire et raciste et qu'elles sont revictimisées par sa lourdeur bureaucratique. De plus, les ressources disponibles sont peu visibles et parfois difficiles d'accès (FAQ, 2008). Finalement, certains comportements parentaux culturellement ancrés chez les femmes autochtones sont jugés inadéquats par les intervenants des centres jeunesse. Cela implique une redéfinition de certains concepts comme la violence et la négligence, car ceux-ci sont différents en milieux autochtones (Blackstock *et al.*, 2004; Tourigny *et al.*, 2007). Ainsi, on peut supposer que ces divergences de représentations sont susceptibles d'entraîner des difficultés pour les femmes autochtones dans leurs démarches de recherche d'aide auprès des milieux de pratique en milieu urbain.

### 1.3.3 L'aide en milieu urbain : là où deux visions du monde s'affrontent

Les Autochtones ont une vision de la santé et du bien-être propre à leur culture et qui diffère de celle mise de l'avant par les réseaux d'aide allochtones. La santé et le bien-être sont vus d'une façon holistique, sous la forme d'un cercle, divisé également en quatre directions distinctes, appelé la roue médicinale. Chaque cadran représente une dimension de leur être soit le corps, le cœur, la pensée et l'esprit. Les problématiques et la maladie en perturbent l'équilibre. La recherche de l'équilibre des différentes composantes de la roue s'inscrit dans ce que les Autochtones nomment la guérison (CSSSPNQL, 2003). L'atteinte de la guérison passe non seulement par des soins, mais s'inscrit dans une démarche globale, impliquant l'individu, la famille, l'ensemble de la communauté et la terre (Gouvernement du Québec, 1995; CSSSPNQL, 2003). La violence conjugale, tout dépendant des formes de violence vécues, cause un déséquilibre des éléments de la roue dans une ou plusieurs de ses directions. En raison de cette vision holistique, les Autochtones jugent la violence conjugale comme une problématique à dimension familiale et collective.

Cette vision holistique de la santé et des problématiques sociales se démarque de celle des réseaux d'aide ayant adopté le point de vue « blanc ». Les politiques publiques ont contribué à déprécier la culture, les croyances et le mode de vie autochtones, forçant les peuples autochtones à se conformer à la vision du monde du groupe colonisateur (Weaver, 2009). Les modes de guérison<sup>5</sup> autochtones ont d'ailleurs été dissimulés et interdits jusque dans les années 1970 (Hill, 2003). L'imposition d'un mode d'intervention « blanc » est d'ailleurs observable dans la

5. Les modes de guérison autochtones regroupent l'ensemble des pratiques favorisant le mieux-être physique, psychologique, émotionnel et spirituel fondé sur les croyances autochtones et la roue médicinale (RCRPA, 1996; Hill, 2003). Les modes de guérison comprennent « un large éventail d'activités allant de la guérison des troubles physiques par l'emploi de plantes médicinales et d'autres remèdes, jusqu'à la promotion du mieux-être psychologique et spirituel par le recours aux cérémonies, aux consultations et à la sagesse acquise par les aînés » (RCRPA, 1996, vol. 3, p. 348).

façon dont les réseaux d'aide actuels interviennent auprès des femmes autochtones victimes de violence conjugale (Weaver, 2009). Ainsi, il est possible que les formes d'aide et les modes d'intervention existants ne répondent pas à leurs besoins.

Ces spécificités impliquent que les intervenants doivent comprendre les valeurs culturelles et la vision du monde autochtone, car leurs interventions peuvent être affectées par des préjugés s'ils interprètent les messages dans leur propre culture de référence. De plus, les différences culturelles nécessitent que les intervenants allochtones adaptent leurs interventions aux clientèles autochtones. Les personnes autochtones utilisent les moments de silence comme un moment de répit dans la discussion afin de prendre contact avec leurs émotions. Les intervenants allochtones peuvent interpréter ces silences comme un signe de passivité et tenter de les combler. De plus, les questions des intervenants peuvent être perçues comme un moyen de communication inadéquat et intrusif. Bien que, pour l'intervenant, poser des questions puisse être une marque de respect et de considération, cette attitude sera jugée défavorablement par la clientèle autochtone.

Finalement, compte tenu de l'importance de l'ensemble des acteurs dans les démarches de demandes d'aide, on observe fréquemment que des clients autochtones se présentent à des rendez-vous avec des membres de leur famille ou des amis, ce qui peut sembler inhabituel pour les intervenants allochtones. Ce décalage entre le réseau d'aide allochtone et les attitudes et valeurs culturelles des peuples autochtones peut être perceptible dans l'aide offerte aux Autochtones en milieu urbain, comme les femmes autochtones victimes de violence (CSSS-PNQL, 2003).

#### **1.3.4 Ressources autochtones disponibles en milieu urbain**

Nous avons vu que la violence conjugale touche de nombreuses femmes autochtones et que les ressources d'aide et d'hébergement leur étant destinées ne suffisent pas à la demande (FAQ, 2008). Cette réalité est également présente en milieu urbain où l'on compte deux maisons d'hébergement, soit le Foyer pour femmes autochtones de Montréal et la Maison Communautaire Missinak de Québec. L'étude de Bourque (2008) expose que les femmes innues victimes de violence et vivant en dehors des communautés sollicitent les ressources formelles d'aide en raison du manque de réseau social.

Le Foyer pour femmes autochtones de Montréal peut héberger simultanément 16 femmes et leurs enfants et accueille les femmes autochtones vivant dans cette région, estimées à 5000

(Pharand, 2008). Cependant, des femmes en provenance de toutes les régions du Québec et même du Canada y trouvent refuge. Des services d'hébergement et un programme de réduction des risques en matière de toxicomanie et d'infections transmises sexuellement et par le sang sont également offerts. Une travailleuse familiale était auparavant à l'emploi de la maison afin d'assurer le suivi auprès des familles. Estimé essentiel, ce service a pourtant été aboli, faute de moyens financiers. Les intervenantes ont établi des liens de collaboration avec les Centres jeunesse et avec des maisons d'hébergement allochtones. La collaboration avec les centres hospitaliers et le service de police de la région de Montréal reste difficile (Pharand, 2008).

La Maison Communautaire Missinak, pour sa part, s'adresse aux quelque 1000 femmes autochtones de la région de Québec et à celles ayant migré des différentes régions du Québec (Pharand, 2008). La maison Missinak comprend 9 unités de logement permettant d'héberger simultanément jusqu'à 18 femmes et enfants. La Maison a ouvert ses portes au printemps 2009 mais offre des services d'hébergement et des services externes depuis 2000. Ces derniers comprennent deux cercles de partage destinés aux jeunes et aux femmes autochtones (Maison Communautaire Missinak, 2010). Missinak compte sept employées ayant une formation en relation d'aide. La maison est bien enracinée dans la communauté de Québec par son travail de mobilisation, de conscientisation et de sensibilisation ainsi que par le partenariat créé avec les maisons d'hébergement allochtones. Missinak a créé également des alliances avec les femmes de la Côte-Nord par le biais de formations (Pharand, 2008).

Outre les maisons d'hébergement, les femmes autochtones en milieu urbain peuvent se diriger vers les Centres d'amitié autochtones de Montréal, de Québec, de La Tuque, de Val-d'Or, de Senneterre et de Lanaudière. La mission des Centres d'amitié consiste à améliorer la qualité de vie des Autochtones en milieu urbain et à créer des ponts entre ces derniers et les Allochtones. Les Centres d'amitié ont grandement contribué, au fil des années, à mettre sur pied des programmes d'aide et d'apprentissage en milieu urbain. Cependant, il ne s'agit pas d'une ressource spécialisée en violence conjugale (Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec, 2010).

Il est également possible pour les femmes autochtones de la région de Montréal de se rendre au Centre Projets autochtones du Québec (Centre PAQ), centre d'hébergement gratuit destiné aux Autochtones sans domicile fixe ou en situation de vulnérabilité et vivant à Montréal. Il comprend 9 lits réservés exclusivement à la clientèle féminine et 30 lits destinés

aux hommes. Le Centre PAQ dispose d'une équipe professionnelle multidisciplinaire comprenant des Autochtones et des Allochtones, en plus d'offrir un service bilingue et culturellement adapté (Projets autochtones du Québec – PAQ, 2010).

#### **1.4 Limites des études recensées**

Il importe de mentionner que les études préalablement citées comportent certaines limites. D'abord, bien peu de recherches qualitatives documentent le vécu des femmes autochtones victimes de violence conjugale. La plupart des études relevées étaient de type quantitatif sur la prévalence de la violence conjugale en milieux autochtones et sur les formes de violence. Ces études ont été menées à partir d'une représentation allochtone de la violence conjugale. Néanmoins, l'étude de Lessard *et al.* (2010) s'est déroulée dans la région de Québec, et celle de Pharrand (2008) à Montréal, soit les mêmes régions couvertes par ce mémoire. Ainsi, bien que les données générées par Lessard *et al.* soient utiles pour identifier les questions de recherche à documenter, elles ne permettent pas de cerner clairement les besoins des femmes autochtones puisque cela ne constituait pas l'objectif visé. L'étude de Bourque sur les effets des ressources d'aide chez les femmes innues victimes de violence permettent également d'identifier des dimensions à explorer. Cependant, sa recherche se déroulait au sein d'une nation spécifique et ne portait pas exclusivement sur les milieux urbains. Finalement, les études qualitatives citées dans cette section ont eu lieu auprès d'échantillons composés d'intervenants œuvrant auprès des femmes autochtones victimes de violence. Deux études seulement, soit celles réalisées par l'Agence de la santé publique du Canada (2008) et Bourque (2008), laissaient la parole aux principaux acteurs de cette problématique, soit les femmes autochtones victimes de violence elles-mêmes.

Les études portant sur la réalité des femmes autochtones en milieu urbain ont, pour leur part, été faites à partir de la réalité montréalaise. Néanmoins, une donnée apparaît majeure et transférable pour la pertinence de ce projet de recherche. En effet, les femmes autochtones en milieu urbain font face à plusieurs difficultés auxquelles il faut répondre socialement (Jaccoud & Brassard, 2003; RCAAQ, 2008). De plus, le phénomène migratoire des femmes autochtones vers les villes est notamment associé à la problématique de la violence conjugale (Jaccoud & Brassard, 2003). Considérant que les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale sont parfois laissées à elles-mêmes, qu'elles manquent de soutien et de ressources et qu'elles ont des besoins propres à leur identité, cette recension des écrits montre

néanmoins qu'il est primordial de documenter ces besoins afin d'identifier des formes d'aide adéquates et adaptées à leurs valeurs et à leur culture.

### **1.5 Conclusion**

Les données issues de la littérature font état de l'ampleur de la problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones. Il semble que celle-ci soit sous-estimée parce que certaines formes de violence dont elles sont susceptibles d'être victimes ont été laissées de côté par les principales études (Hamby, 2000; Pharand, 2008). La violence conjugale envers les femmes autochtones entraîne des répercussions qui s'étendent à l'ensemble des membres de la famille et de la communauté. Ce faisant, il importe de mener des recherches qui s'intéressent à l'ensemble des formes de violence subies par les femmes autochtones et qui adoptent un point de vue holistique en plaçant la violence dans une dynamique collective.

Les études présentées dans cette section indiquent également que les femmes autochtones victimes de violence sont revictimisées, à différents moments de leur expérience, par les réponses de leur entourage face à leur situation de violence, et par le réseau formel d'aide autant en communautés qu'en milieu urbain. L'ensemble de ces différentes expériences de victimisation forme un tout dynamique devant être pris en considération dans l'étude des besoins des femmes autochtones victimes de violence en milieu urbain. L'intersectionnalité offre un cadre d'analyse de l'ensemble de l'expérience des femmes autochtones victimes de violence conjugale. Il est également important d'accorder une attention particulière au contexte socio-historique dans lequel ces différentes victimisations s'inscrivent et prennent naissance. Le rôle des politiques colonialistes d'assimilation et de discrimination historique envers les femmes autochtones, dans la construction de la problématique de la violence conjugale, et les réponses sociales qui y sont associées sont d'ailleurs clairement démontrés.

### **1.6 Objet d'étude**

Les données présentées dans cette section nous amènent à poser l'hypothèse, au sens large, que les femmes autochtones logeant sporadiquement ou en permanence dans les régions urbaines du Québec et vivant ou ayant vécu de la violence conjugale puissent éprouver des besoins spécifiques à leur situation, besoins qu'il importe de documenter. Ce mémoire vise à mieux comprendre l'expérience de ces femmes et à identifier leurs besoins afin d'améliorer, éventuellement, leurs conditions de vie et celles de leur famille en milieu urbain. Cette étude s'intéresse spécifiquement au point de vue des hommes et des femmes autochtones qui vivent



dans deux milieux urbains du Québec, soit dans les régions de Québec et Montréal, et qui se sentent concernés par la violence conjugale envers les femmes autochtones.

Les résultats de l'étude de l'Agence de la santé publique du Canada (2008) mentionnent que les femmes autochtones victimes de violence conjugale considèrent cette problématique comme une responsabilité collective, impliquant également les hommes. Ce faisant, leur point de vue est également sollicité. Nous effectuons une analyse des données secondaires collectées dans le cadre d'une recherche plus large s'intitulant « La violence conjugale et les femmes autochtones: état des lieux et des interventions », dirigée par Lyse Montminy, Renée Brassard, Mylène Jaccoud, Elizabeth Harper et Marie-Pierre Bousquet (en cours).

Le projet de Montminy *et al.* vise à dresser un portrait actuel de la réalité des femmes autochtones du Québec victimes de violence conjugale et de l'aide disponible ainsi qu'à identifier les interventions et les pratiques les plus prometteuses eu égard à la prévention et à la réduction de cette problématique. Ce mémoire, par contre, se démarque par son intérêt spécifique à l'expérience des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale et s'attarde à la dimension des besoins en matière d'aide psychosociale.

### **1.6.1 Objectifs et question de recherche**

L'objectif général de cette étude consiste à cerner, à partir du point de vue d'hommes et de femmes autochtones concernés par la problématique, l'expérience des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale ainsi que leurs principaux besoins en matière d'aide psychosociale en milieu urbain. Cet objectif est sous-tendu par la question de recherche générale suivante:

Quelle est l'expérience et quels sont les besoins en matière d'aide psychosociale des femmes autochtones victimes de violence conjugale résidant dans les régions de Montréal et Québec?

Tel que nous l'avons mentionné précédemment, la problématique de la violence conjugale représente pour les femmes autochtones une responsabilité collective (Agence de la santé publique du Canada, 2008) et l'aide aux femmes victimes de violence, passant également par l'aide aux conjoints ayant des comportements violents, le point de vue des hommes et des femmes est retenu afin de répondre à cette question de recherche. Plus spécifiquement, il s'agit:

- 1) d'explorer le vécu des femmes autochtones en milieu urbain en lien avec la problématique de la violence conjugale;

- 2) d'explorer leur expérience au sein du réseau formel et informel d'aide en milieu urbain;
- 3) d'identifier les principaux besoins en matière d'aide psychosociale des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale; et enfin,
- 4) d'identifier des formes d'aide et des modes d'intervention permettant d'y répondre.

Ce mémoire, documentant les besoins des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale, est susceptible d'entraîner certaines retombées sur les pratiques auprès de ces femmes. En effet, il est possible d'envisager que les résultats obtenus permettront de proposer des recommandations aux acteurs des régions de Québec et de Montréal concernés par l'aide aux femmes autochtones et allochtones victimes de violence, afin qu'ils offrent des services mieux adaptés à leurs besoins.

## **1.6.2 Pertinence de ce projet de recherche**

### **1.6.2.1 Pertinence scientifique**

Nous l'avons vu, peu d'études qualitatives se sont intéressées au vécu des femmes autochtones victimes de violence conjugale (Jones, 2008). Étant donné que la grande majorité des études recensées ont été réalisées à partir du point des intervenants œuvrant auprès d'une clientèle de femmes autochtones, ce projet se démarque parce qu'il laisse la parole aux citoyens autochtones ayant vécu de près ou de loin une dynamique de violence conjugale. De plus, sa vision de la violence conjugale comme étant une responsabilité collective et considérant l'apport des hommes et des femmes à trouver des solutions est nouvelle. Ensuite, le cadre théorique choisi, soit l'intersectionnalité, une perspective permettant d'intégrer les principaux postulats des luttes des militantes autochtones, suggère de travailler à l'aide d'une représentation de la violence conjugale adaptée à la réalité et au vécu sociohistorique des femmes autochtones. Ainsi, les participants à l'étude s'exprimeront sur ce qu'ils jugent être de la violence conjugale. La définition de ce concept a donc été ajustée en fonction des éléments de réponse des participants, afin que cette étude se déroule, le plus possible, à partir de leur représentation de la problématique.

### **1.6.2.2 Pertinence sociale**

Ce mémoire a pour but ultime de documenter, à partir du point de vue des hommes et des femmes concernés, l'expérience et les besoins des femmes autochtones en milieu urbain et

victimés de violence, afin de proposer des recommandations aux acteurs des régions de Québec et de Montréal, concernés par l'aide aux femmes et aux familles. Il encourage le développement de modes d'intervention qui tiennent compte de l'expérience des femmes autochtones en milieu urbain, tout en ciblant les différents acteurs touchés par la problématique, soit les femmes victimes de violence, les conjoints aux comportements violents ainsi que les proches, amis et membres de la famille élargie.

Cette étude, parce qu'elle s'adresse également à l'ensemble des personnes concernées par la violence conjugale, sans que ces dernières s'identifient elles-mêmes comme étant une victime, un agresseur ou un proche, soutient l'idée que la lutte contre la violence faite aux femmes est une responsabilité collective, peu importe son groupe d'appartenance.

Finalement, l'intersectionnalité, le cadre d'analyse privilégié dans ce mémoire, propose d'entretenir un climat de collaboration entre les participants à l'étude et les chercheurs, ce qui est appliqué dans le cadre de cette recherche. Il s'avère que les recherches en milieux autochtones favorisant la collaboration entre le chercheur et les participants permettent d'égaliser les rapports de pouvoir, de documenter avec plus de justesse leur vécu, en plus d'inviter les participants rencontrés à une démarche introspective, ce qui contribue à leur processus de dévictimisation et d'*empowerment* (Bennet, 2004).



## CHAPITRE 2

### Cadre d'analyse



Cette étude vise à cerner les besoins en matière d'aide psychosociale des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale. Ainsi, les principaux concepts à l'étude, soit les concepts de femme autochtone, de violence conjugale, de milieu urbain ainsi que des besoins en matière d'aide psychosociale seront définis dans un premier temps. La seconde section de ce chapitre vise à présenter le cadre théorique privilégié soit l'intersectionnalité, une théorisation permettant l'intégration des luttes des militantes autochtones.

#### **2.1 Définitions des principaux concepts de l'étude**

##### **2.1.1 Femme autochtone**

Dans le cadre de ce mémoire, le terme «Femme autochtone» désigne toute personne qui se déclare appartenir au genre féminin et faisant partie d'une des trois catégories officielles d'Autochtones définies dans la *Loi constitutionnelle* de 1982, soient les Amérindiens, les Inuits et les Métis. Au Québec, les Autochtones regroupent 10 nations amérindiennes en plus des Inuits et des Métis (cité dans Signer, 2003).

##### **2.1.2 La violence conjugale**

En ce qui concerne la violence conjugale, dans le cadre de ce mémoire, nous avons opté pour une définition de la problématique la plus globale possible. Elle doit également tenir compte de l'ensemble des formes de violences vécues par les femmes ainsi que des nombreuses consé-

quences qui en découlent pour l'ensemble des membres de la famille. De plus, il importe également de considérer les différentes directions que la violence peut prendre au sein d'une même famille (Appel & Holden, 1998). Cette représentation plus globale de la violence conjugale est en conformité avec les résultats de l'étude de l'Agence de la santé publique du Canada (2008) montrant les multiples répercussions de la dynamique de la violence conjugale sur l'ensemble des membres de la famille et de la communauté ainsi que les liens complexes entre les victimes, les agresseurs et les autres membres de la famille.

Dans le cadre de cette étude, la violence conjugale peut avoir été subie autant en milieu urbain qu'en communauté. Nous adoptons la définition de la violence conjugale proposée par le Gouvernement du Québec (1995) et adoptée par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), centre de recherche auquel cette recherche est affiliée.

La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse à tous les âges de la vie (Gouvernement du Québec, 1995: 23).

### **2.1.3 Milieu urbain**

Ce concept réfère aux endroits que les Autochtones jugent des milieux urbains. Il s'agit principalement des villes de Montréal, Québec, Sept-Îles, Val-d'Or, Joliette, La Tuque, Chibougamau et Senneterre (RCAAQ, 2008). Dans le cadre de ce mémoire, seules les régions de Montréal et Québec sont à l'étude. Ces dernières décennies, la population autochtone hors réserve a augmenté, entraînant des générations d'Autochtones naissant dans les milieux urbains. D'ailleurs, en 2001, 67 % de la population autochtone du Canada vivait hors réserve et 27 % habitait dans les grands centres urbains (Statistique Canada, 2005). La présente étude touche, sans discrimination, autant aux Autochtones natifs des régions urbaines que ceux ayant migré vers Québec ou Montréal pour différentes raisons.

### **2.1.4 Besoins en matière d'aide psychosociale**

Selon Nadeau (1988: 179, cité dans Mayer & Ouellette, 2000), le besoin est un « écart entre une situation souhaitée, désirée, idéale et une situation actuelle observée ». Les besoins en matière

d'aide psychosociale réfèrent à l'écart observé, à la lumière du point de vue des participants de l'étude, entre le vécu des femmes autochtones victimes de violence et les réponses sociales qu'elles reçoivent actuellement, et les réponses qu'elles auraient aimé recevoir. Les formes d'aide pouvant être offertes aux femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale sont la principale unité d'analyse permettant l'identification des besoins : le suivi, l'assistance en situation d'urgence, la défense de droits, la protection des victimes, l'orientation, le soutien social, l'aide instrumentale et les modes de guérison autochtones sont les formes d'aide retenues. Il importe de mentionner que, dans le cadre de ce mémoire, ces formes d'aide peuvent être offertes par des ressources formelles du réseau d'aide et des professionnels, mais également par des proches, des amis ou de la famille.

## **2.2 Le cadre théorique : l'intersectionnalité**

Le contexte culturel exerce une influence de taille dans la représentation de la problématique de la violence conjugale (Hamby, 2000 ; Kasturirangan *et al.*, 2004 ; Sokoloff & Dupont, 2005). La recension des écrits a montré les particularités de la réalité des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence. Un cadre théorique favorisant la mise en contexte de la problématique à l'étude, qui considère les multiples rapports de pouvoir et les différents facteurs de risque auxquels les femmes autochtones font face, a donc été choisi. L'intersectionnalité offre des repères méthodologiques permettant la réalisation d'une étude auprès des populations de femmes marginalisées, en plus d'intégrer les luttes des militantes autochtones. Dans cette section, le contexte d'émergence de l'intersectionnalité, ses principaux postulats ainsi que les principaux concepts retenus seront abordés. Ensuite, les liens entre l'intersectionnalité et les luttes féministes des femmes autochtones seront établis. Finalement, la pertinence de ce cadre théorique pour la présente étude ainsi que ses principales limites seront proposées.

### **2.2.1 Contexte d'émergence de l'intersectionnalité**

L'intersectionnalité est un « cadre théorique pour articuler la relation entre différents aspects d'une identité sociale [...] et leur interaction avec des systèmes d'oppression » (Krane, Oxman-Martinez & Ducey, 2000 : 3). Cette théorie à portée limitée a été développée en réaction à la tendance des courants théoriques à homogénéiser et à universaliser les expériences vécues par les femmes (Sokoloff & Dupont, 2005 ; Damant *et al.*, 2008). En fait, l'émergence du concept de l'intersectionnalité est inhérente aux luttes féministes des femmes afro-américaines et afro-

britanniques des années 1970 et 1980 (Crenshaw, 1991; Anthias & Yval-Davis, 1983; hooks, 2000; Collins, 2002). Celles-ci contestaient la position des féministes radicales en affirmant que l'origine ethnique et la classe sociale influencent l'oppression dont les femmes sont victimes (Crenshaw, 1991; Collins, 2002). De plus, elles dénonçaient le fait que l'héritage culturel, l'esclavagisme et le colonialisme ne sont guère pris en considération dans le discours de leurs homologues blanches. La juriste américaine Kimberle W. Crenshaw (1989) fut la première à parler concrètement du concept d'intersectionnalité. Selon elle, la violence dont les femmes de couleur sont victimes est fréquemment attribuable à une intersection entre le racisme et le sexisme (1991) plutôt que le produit direct des inégalités entre les hommes et les femmes. Ce n'est qu'au courant des années 2000 que le concept d'intersectionnalité a pris la forme d'un paradigme de recherche par le biais des travaux de Collins (2002) et de Hancock (2007) ayant opérationnalisé et formalisé ce concept en un ensemble normatif (Bilge, 2009).

### 2.2.2 Principaux postulats

Étant donné que l'intersectionnalité questionne la primauté des inégalités de genre dans la construction de la violence faite aux femmes, elle remet en question la définition traditionnelle de cette problématique. De plus, l'intersectionnalité considère les tensions entre la structure sociale dominante et la culture des groupes minoritaires. Au fil du temps, le concept d'intersectionnalité est devenu une théorie considérée comme étant l'une des plus grandes contributions théoriques dans les études féministes (McCall, 2005) qui se définit comme suit :

[Traduction libre] une conceptualisation qui s'efforce de saisir les effets à la fois structurels et dynamiques de l'interaction entre deux axes ou plus de subordination. Elle permet de rendre compte en particulier de la façon dont le racisme, le patriarcat, l'oppression de classe et les autres formes de discrimination génèrent un contexte d'inégalités qui structurent la place des femmes, des groupes ethniques, des classes et autres (Crenshaw, 2000 : 7).

Cette définition montre que l'intersectionnalité est une perspective intégrative, prenant en considération la complexité de l'ensemble des identités et des inégalités sociales (Bilge, 2009). L'analyse intersectionnelle vise donc l'étude des croisements et des interactions entre la race, le sexe, la classe sociale, l'orientation sexuelle ou toutes autres caractéristiques appelées « axes de subordination » ou « catégories de différence » (Hancock, 2007). Afin d'avoir un portrait holistique de la population à l'étude, l'ensemble des catégories de différence pertinentes doit être pris en considération dans l'analyse. Cependant, la relation entre ces différentes catégories

demeure un choix empirique libre (Hancock, 2007). Il importe également de noter que l'importance d'une catégorie de différence est modulée par le contexte sociohistorique dans lequel elle s'est construite (McCall, 2005). Ce faisant, l'intersectionnalité considère les facteurs historiques, culturels et sociaux qui contribuent à l'oppression dont les femmes de différentes cultures sont victimes (Sokoloff & Dupont, 2005; Damant *et al.*, 2008). Ainsi, les tenants de l'intersectionnalité croient que les problématiques sociales, incluant la violence conjugale, ont été construites dans des contextes historiques et culturels spécifiques (Sokoloff & Dupont, 2005; Damant *et al.*, 2008).

### 2.2.3 Principaux concepts

L'intersectionnalité observe les effets des inégalités sur les expériences individuelles en plus de s'intéresser aux structures et constructions sociales qui les sous-tendent (Bilge, 2009). Ce faisant, elle nécessite une analyse autant microsociale que macrosociale (Bilge, 2009). Différents auteurs ont développé un moyen d'organiser les différents systèmes d'oppression auxquels les femmes issues des groupes minoritaires sont soumises, de façon à intégrer ce double niveau d'analyse (Collins, 2002; Yuval-Davis, 2006).

La méthode choisie dans le cadre de ce mémoire est celle proposée par Collins (2002). La matrice de domination développée organise les systèmes d'oppression selon quatre domaines de pouvoir, soit le domaine hégémonique, structurel, disciplinaire et interpersonnel. Le domaine hégémonique réfère à l'idéologie, la culture dominante et les messages sociaux véhiculés dans la collectivité. Les valeurs et les différents rapports d'oppression observés dans le domaine hégémonique influencent les manifestations de pouvoir dans les trois autres domaines. Le domaine structurel, pour sa part, présente la façon dont les politiques et institutions publiques sont organisées de façon à reproduire l'oppression envers les femmes des groupes marginalisés. Le domaine de pouvoir disciplinaire réfère à la façon dont les rapports de pouvoir sont gérés à travers les différents services publics (le réseau de la santé, les entreprises, les banques, etc.) et sur la manière dont les pratiques contribuent à réguler leur clientèle. Ce domaine de pouvoir semble avoir pris de l'ampleur dans le contexte capitaliste et est susceptible d'affecter les populations issues des minorités culturelles. Selon Collins, l'oppression vécue dans le domaine disciplinaire est souvent associée au contrôle social et à la surveillance des groupes marginalisés. Finalement, le domaine de pouvoir interpersonnel est le niveau d'analyse le plus microsocial. Il comprend les manifestations de pouvoir dans les interactions routinières et de



la vie quotidienne. Ces interactions semblent si familières et habituelles qu'elles ne sont pas notées comme étant déviantes.

#### **2.2.4 Liens avec les luttes des militantes autochtones**

La définition de l'intersectionnalité proposée par Crenshaw (2000) ainsi que les remises en question concernant l'homogénéisation de l'expérience des femmes et la primauté des rapports de pouvoir liés au genre s'apparentent aux préoccupations des femmes autochtones. Les militantes autochtones soulèvent, elles aussi, ces enjeux en affirmant que l'oppression dont elles sont victimes diffère de celle vécue par les femmes allochtones (Green, 2007). Elles estiment également que d'autres variables que celles liées au genre exercent une influence sur leur victimisation. À l'instar des femmes issues d'autres minorités culturelles, elles critiquent les théories féministes traditionnelles en dénonçant le fait que ces dernières soient axées sur une expérience « blanche » de l'oppression dont les femmes sont victimes (Ouellette, 2002). Les militantes autochtones croient que la domination subie par leurs sœurs est attribuable au colonialisme, au sexisme et au racisme (Green, 2007). Plus spécifiquement, la violence envers les femmes autochtones s'explique non seulement par des rapports de pouvoir inégaux entre les hommes et les femmes, mais aussi par du racisme envers les peuples autochtones et les conditions socio-économiques des communautés (Beads & Kuokannen, 2007). Ce faisant, il est donc possible de croire que l'intersectionnalité englobe et tient compte de la construction spécifique de cette problématique envers les femmes autochtones.

Nous avons vu que l'intersectionnalité nécessite une analyse macroscopique et microscopique. Cette représentation à deux niveaux des systèmes d'oppression auxquels les femmes sont soumises est conséquente avec la vision collective et macrosociale des militantes autochtones. Ces dernières affirment que leurs luttes pour l'égalité des genres ont pour objectif un meilleur fonctionnement des individus, des familles et des communautés (Ouellette, 2002). Ainsi, l'oppression dont les femmes autochtones sont victimes, mais également les processus de mobilisation et de dévictimisation s'opèrent selon ces différents niveaux. Les données de la littérature présentées au premier chapitre permettent également de croire que les femmes autochtones victimes de violence subissent de l'oppression dans les différents domaines de pouvoir de la matrice de domination de Collins (2002).

D'un point de vue hégémonique, nous avons vu que la culture autochtone a été dépréciée et dévalorisée par les Allochtones et que l'image de la femme autochtone a été érotisée par les

colons. De plus, les effets de la *Loi sur les Indiens* et de l'implantation des écoles résidentielles ont été clairement démontrés. Il s'agit d'un exemple de manifestation du domaine structurel produisant une dynamique oppressive envers les Autochtones. La *Loi C-31*, conférant la transmission du statut d'«Indien» dans une trajectoire patrilinéaire, entraîne également la reproduction de l'oppression à l'égard des femmes autochtones et de leurs enfants. La recension des écrits indique également que les femmes autochtones victimes de violence vivent de l'oppression dans le domaine disciplinaire, les résultats de certaines études montrant qu'elles peuvent être lésées par les interventions des milieux policiers et qu'elles font face à un réseau d'aide raciste et discriminatoire. De surcroît, on sait que les femmes autochtones peuvent être victimes de différentes formes de violence et que leurs familles se montrent peu sensibles envers cette violence. Ce phénomène peut être interprété comme une manifestation de pouvoir dans la sphère interpersonnelle.

Enfin, McCall (2005) suggère que l'importance d'une catégorie de différence peut être modulée par le contexte sociohistorique dans lequel elle s'est construite. L'apport du contexte historique de colonialisme et d'assimilation envers les peuples autochtones dans la construction de la problématique de la violence conjugale a été clairement démontré au chapitre précédent. Ainsi, il est possible de croire que l'intersectionnalité englobe les préoccupations des militantes autochtones tout en permettant de tenir compte des différents systèmes d'oppression auxquels les femmes autochtones victimes de violence sont soumises et de la façon dont la problématique s'est construite historiquement.

### **2.2.5 Pertinence de l'intersectionnalité pour la présente étude**

Cette recherche portant sur la violence conjugale vécue par les femmes autochtones s'attarde plus spécifiquement à deux catégories de différence dans lesquelles ce groupe est victime d'oppression soit l'identité autochtone et le genre. Tel que nous l'avons mentionné précédemment, la façon dont les Autochtones ont été victimes d'oppression de la part des Allochtones, dans la période de colonisation et de postcolonisation, entre autres par le biais de la *Loi sur les Indiens*, est considérée comme un contexte historique susceptible de moduler l'expérience des femmes autochtones dans le réseau d'aide actuel en milieu urbain.

Dans le cadre de ce mémoire, l'expérience des femmes autochtones au sein du réseau d'aide disponible en milieu urbain sera mise en lien avec la matrice de domination de Collins (2002). Selon les tenants de l'intersectionnalité, les femmes victimes de violence issues

des groupes ethniques minoritaires, comme les femmes autochtones, doivent bénéficier de réponses sociales spécifiques à leur problématique et à leur réalité (Damant *et al.*, 2008). Ce faisant, la façon dont ces femmes réagiront à la violence tout comme leurs demandes d'aide seront influencées par la recherche de ces réponses (Damant *et al.*, 2008). Le vécu distinct des femmes autochtones victimes de violence ayant été démontré au chapitre précédent, on peut croire qu'une analyse intersectionnelle de leur expérience au sein du réseau d'aide actuel en milieu urbain permettra de tenir compte de cette spécificité.

De plus, ce mémoire vise à identifier les principaux besoins de ces femmes en matière d'aide dans l'optique de proposer des recommandations aux acteurs des régions de Québec et Montréal. Cette préoccupation vise à soutenir le développement de pratiques et de formes d'aide adaptées à la culture et à la réalité de ce groupe de femmes marginalisées, en tenant compte des différents systèmes d'oppression auxquels elles sont soumises.

Finalement, d'un point de vue méthodologique, ce projet utilise la méthode du groupe de discussion (*focus group*), ce qui permet de dégager l'expérience collective des femmes autochtones, tel que le demande l'intersectionnalité (Damant *et al.*, 2008). Ainsi, cette théorie apparaît comme étant un cadre novateur à l'étude des femmes autochtones victimes de violence conjugale, tout en permettant l'intégration d'éléments des luttes des militantes autochtones.

### **2.2.6 Limites de l'intersectionnalité**

Il importe de mentionner qu'une recherche utilisant le cadre théorique de l'intersectionnalité ne va pas sans heurt. «Malgré l'émergence de l'intersectionnalité comme un paradigme de recherche important pour les études féministes, la façon de l'étudier, sa définition et sa méthodologie sont encore discutées» (McCall, 2005: 1771 [traduction libre]). En effet, l'intersectionnalité ne fait guère consensus sur les plans épistémologique et méthodologique (Bilge, 2009).

Sur le plan méthodologique, plusieurs stratégies d'analyse sont proposées par différents auteurs afin d'obtenir une lecture intersectionnelle des problématiques (Bilge, 2009). Cependant, la plupart n'arrivent pas à tenir compte de la complexité des liens entre les différents axes de subordination et catégories de différence et de l'ensemble des niveaux microsociaux et macrosociaux impliqués (Nash, 2008). Par contre, la matrice de domination proposée par Collins (2002) permet d'effectuer une analyse plus holistique des rapports d'oppression (Bilge, 2009). De plus, selon Hancock (2007), la diversité interne des différentes catégories de dif-

férence complexifie l'analyse. Dans le cadre de ce mémoire, cette dimension est particulièrement présente, étant donné que l'identité autochtone est à l'étude sans tenir compte de la nation d'appartenance des femmes à l'étude, qui comprend elle-même ses spécificités et sa propre diversité interne ainsi que d'autres catégories de différence comme l'instruction, le statut socio-économique, etc.

Finalement, la validité empirique de l'analyse intersectionnelle reste encore à déterminer (Nash, 2008). Malgré ses limites, l'intersectionnalité apparaît comme un cadre théorique adéquat à l'étude des besoins des groupes de femmes les plus ostracisées, comme les femmes autochtones victimes de violence, puisqu'il tient compte de leurs spécificités et de l'ensemble des rapports d'oppression auxquels elles sont soumises.



## CHAPITRE 3

# La stratégie méthodologique de la recherche



### 3.1 Introduction

Ce mémoire s'insère dans une recherche plus large dirigée par Lyse Montminy, Renée Brassard, Mylène Jaccoud, Élisabeth Harper et Marie-Pierre Bousquet s'intitulant «La violence conjugale et les femmes autochtones: état des lieux et des interventions». Les principaux objectifs de ce projet sont :

- 1) de décrire, analyser et comparer les formes, les manifestations, les conséquences et la dynamique associée à la violence conjugale vécue par les femmes autochtones ;
- 2) d'identifier les ressources, les services existants ainsi que les interventions et les pratiques les plus prometteuses eu égard à la prévention et à la réduction de la violence conjugale.

Ce mémoire renferme donc des objectifs s'apparentant à ceux établis par Montminy et son équipe. Les données recensées dans le cadre de leur étude permettront de répondre à notre question de recherche. De plus, le cadre théorique choisi dans le cadre du projet de Montminy *et al.* est également l'intersectionnalité. Néanmoins, ce mémoire se démarque de cette étude par son intérêt spécifique pour l'expérience des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale ainsi que par le fait qu'il veut également analyser les besoins en matière d'aide psychosociale.

L'application empirique de l'intersectionnalité implique certains choix méthodologiques. Tout d'abord, l'intersectionnalité propose de privilégier le point de vue des groupes de femmes marginalisées et d'étudier leur représentation de la violence dont elles sont victimes (Damant *et al.*, 2008). Dans le cadre de ce mémoire, la parole est laissée aux hommes et aux femmes qui estiment être concernés par la violence conjugale. Les critères d'inclusion ne sont pas déterminés en lien avec une représentation bien définie de la violence conjugale, ni par un rôle précis dans cette dynamique. Les répondants discutent librement de la situation des femmes victimes de violence nonobstant le groupe auquel ils appartiennent. La définition de la violence conjugale, présentée au chapitre précédent, a été ajustée en fonction des réponses des participants. Finalement, l'intersectionnalité favorise l'accès à des groupes de femmes marginalisées pour documenter leur réalité et leurs conditions de vie, afin de tenir compte de leur expérience individuelle et collective (Damant *et al.*, 2008). La méthode de collecte de données choisie, soit celle du groupe de discussion, est conséquente avec ce postulat. Ce qui laisse place à l'analyse du discours des hommes et des femmes sur une réalité qui s'étend au-delà des inégalités liées au genre qui se constitue un aspect novateur et approprié dans l'analyse intersectionnelle de la violence envers les femmes autochtones.

Ce chapitre est structuré de la façon suivante: d'abord l'approche et le type de recherche sont présentés. Ensuite, les données relatives à la population et à l'échantillon, les outils de collecte des données et à l'analyse de ces dernières sont exposées. Finalement, les considérations éthiques et les limites de la méthodologie choisie seront discutées.

### **3.2 Approche et type de recherche**

L'approche méthodologique utilisée aux fins de ce mémoire est entièrement qualitative. Étant donné que l'intersectionnalité vise à étudier le point de vue des femmes marginalisées, l'approche qualitative permet de l'étudier en tenant compte des différents éléments du discours des répondants (Damant *et al.*, 2008). L'ensemble des données utilisées a été recueilli par le biais des questions du groupe de discussion. La présente étude revêt également un caractère exploratoire puisqu'elle s'intéresse au point de vue d'hommes et de femmes autochtones concernés par la violence conjugale et que peu d'études qualitatives faisant appel à leur point de vue sont disponibles. Ensuite, ce projet se situe dans une démarche inductive. En effet, peu de données sont disponibles sur la réalité de la population à l'étude, néanmoins un cadre théorique a servi à l'élaboration des grandes lignes du devis de recherche. Pour ces raisons, ce pro-

jet revêt un caractère inductif. De plus, les définitions des principaux concepts à l'étude seront modifiées ultérieurement afin d'être cohérentes avec la réalité exprimée par les répondants.

### **3.3 Population et échantillon**

La population à l'étude est composée d'hommes et de femmes autochtones des régions de Montréal et de Québec qui ont quelque chose à dire où se sentent concernés par la situation des femmes victimes de violence conjugale. Il semble que le mouvement migratoire des Autochtones vers les villes du Québec se concentre principalement vers ces deux villes (Lévesque, 2003). L'échantillon est composé de 14 participants autochtones de la région de Québec (13 femmes et 1 homme), rencontrés en 2 groupes, et de 10 participants autochtones de Montréal (5 femmes et 5 hommes) pour un total de 24 participants. Les participants ont été recrutés par effet boule de neige (Pires, 1997), parmi les réseaux des principaux partenaires du projet soit la Maison Communautaire Missinak de Québec et du Foyer pour femmes autochtones de Montréal. Cette stratégie permet de recruter des participants en lien avec les réseaux d'aide formelle des régions de Québec et de Montréal. Puisque la population autochtone en milieu urbain est difficile à joindre en raison de sa constante mouvance (Jaccoud & Brassard, 2003), il a été préférable d'utiliser une stratégie d'échantillonnage par cas multiples (Pires, 1997). Par souci d'obtenir un échantillon par homogénéisation, c'est-à-dire un échantillon regroupant un ensemble de participants organisés selon les mêmes dimensions sociostructurelles (Pires, 1997), certains critères généraux d'inclusion ont été identifiés. Les participants devaient se considérer Autochtones, Métis ou Inuit, être âgés d'au moins 18 ans et loger dans les milieux urbains concernés au moment de l'étude. Enfin, les participants devaient se sentir concernés, préoccupés ou avoir quelque chose à dire sur la problématique de la violence envers les femmes autochtones.

La diversification est le critère majeur régissant les échantillons qualitatifs par cas multiples<sup>1</sup>. Comme cette recherche étudie une réalité spécifique chez un groupe donné d'individus, il importe de s'attarder au concept de diversification interne. Afin d'obtenir une lecture exhaustive et en profondeur de la réalité étudiée, l'échantillon doit comprendre une certaine diversité. Afin de respecter ce critère, les partenaires du projet ont recruté des hommes et des femmes autochtones, touchés de différentes façons par la problématique de la violence conjugale. De plus, les partenaires ont recruté des participants originaires des différentes nations autochtones représentées dans les milieux urbains du Québec. Enfin, les participants ont été

1. Dans cette section, nous utilisons Pires, 1997.

recrutés au sein des deux principaux milieux urbains du Québec. Puisque cette étude ne vise pas une analyse comparative entre les différents milieux urbains, mais tente plutôt de faire ressortir l'expérience commune et les besoins des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale, cet aspect relève de la diversification interne plutôt que de la diversification externe.

Le processus de diversification interne est intimement lié à la saturation empirique, par le fait que la diversité interne permet d'obtenir un portrait plus exhaustif de la réalité étudiée. La saturation empirique désigne le phénomène par lequel le chercheur juge que les dernières données analysées n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du corpus. La saturation a deux fonctions principales : d'un point de vue pragmatique, elle permet d'identifier le moment où le chercheur doit cesser de colliger de nouvelles données. Sur le plan méthodologique, elle permet de généraliser les résultats obtenus à l'ensemble de la population étudiée. Il importe de mentionner qu'en règle générale, le processus de saturation empirique exige que l'on ait tenté pendant la collecte des données de maximaliser la diversification interne, ce qui a été le cas dans le cadre de ce mémoire. Il faut cependant demeurer prudent dans l'interprétation des résultats compte tenu du fait que la saturation ne veut pas dire que les résultats dépeignent la réalité dans sa totalité.

Certains obstacles ont complexifié le processus de collecte de données. Initialement, il était prévu de mettre sur pied deux groupes de discussion : un dans la région de Montréal et l'autre à Québec. En fait, un groupe de discussion a eu lieu à Montréal et deux autres se sont déroulés à Québec. Le premier groupe de discussion de Québec réunissait trois participantes<sup>2</sup>. Cependant, des difficultés liées à l'enregistrement ont fait en sorte que seulement une partie des données collectées a pu être analysée. Un deuxième groupe de discussion réunissant 11 participantes et 1 participant a par la suite été organisé<sup>3</sup>. Le message de recrutement ainsi que la procédure pour le premier contact avec les participants sont disponibles aux Annexes 1 et 2.

### **3.4 Outils de collecte des données**

Les données ont été recueillies par l'entremise de deux groupes de discussion (*focus group*) d'une durée de deux heures. L'un s'est déroulé à Québec et l'autre à Montréal. L'entretien de groupe focalisé est une méthode de collecte de données utilisée pour les études exploratoires puisqu'il permet de recueillir les perceptions et le point de vue des participants (Simard, 1989).

2. Ce groupe sera désigné sous le nom « Québec 1 » dans les chapitres 4 et 5.

3. Ce groupe sera désigné sous le nom « Québec 2 » dans les chapitres 4 et 5.



Il permet également de relever les messages clés dominants et les points de convergence et de divergence des perceptions des participants. Le groupe de discussion est également pertinent lors de la réalisation d'études de besoins. En effet, il permet d'élaborer des projets en fonction des besoins et des attentes des participants rencontrés (Simard, 1989).

Le groupe de discussion a l'avantage de recréer un milieu social pouvant être considéré comme un contexte aidant au déroulement de la recherche. Les discussions peuvent soulever des pistes de réflexion susceptibles de se transposer dans l'expérience individuelle des participants. De plus, il offre un climat favorisant un sentiment de sécurité, facilitant la libre expression des émotions (Geoffrion, 2003). Cette caractéristique du groupe de discussion a été particulièrement aidante dans le cadre de ce mémoire. Il importe de rappeler que les Autochtones ont une représentation « circulaire » de la réalité et que la communauté et la famille font partie prenante de leurs expériences individuelles (CSSSPNQL, 2003). Il est donc conseillé d'utiliser la méthode du groupe de discussion afin de créer un climat s'apparentant à celui de la famille élargie ou de la communauté lors d'un premier contact avec cette clientèle (CSSSPNQL, 2003). Les Autochtones ont ainsi plus de facilité à exprimer leur vécu avec d'autres membres de leur communauté ou d'autres personnes d'appartenance autochtone, que lors d'une entrevue individuelle avec les chercheurs. Cependant, il importe de considérer que parler de son vécu et de ses émotions devant un groupe peut être difficile pour certains participants (Geoffrion, 2003).

L'utilisation de la méthode du groupe de discussion au sein des groupes culturels minoritaires nécessite toutefois certains ajustements (Culley, Hudson & Rapport, 2007). Ainsi, il faut considérer certains facteurs dans l'utilisation du groupe de discussion. Il importe que les chercheurs, dans un tel contexte, adoptent un langage simple et aient une certaine connaissance des valeurs du groupe ethnique interrogé. Tout comme il importe d'avoir des partenaires en mesure de faciliter le recrutement et le déroulement des rencontres.

Dans le cadre du projet de recherche auquel ce mémoire est rattaché, les participants ont été recrutés dans les réseaux des ressources de Québec et de Montréal destinées aux femmes autochtones victimes de violence. De plus, les groupes de discussion ont été animés par une intervenante autochtone ayant bénéficié d'une formation donnée par les chercheuses responsables du projet et accompagnée d'un guide d'animation ainsi que par une chercheuse principale du projet connue des groupes autochtones. Cette condition a semblé susciter la confiance des participants et a laissé place à l'expression des émotions négatives envers les Allochtones (Culley, Hudson & Rapport, 2007).

Le groupe de discussion se déroule généralement en trois phases (Geoffrion, 2003). D'abord, la phase d'introduction permet aux participants de faire connaissance et de se présenter (Krueger, 1994; Geoffrion, 2003). Dans le cadre des groupes de discussion utilisés dans ce mémoire, les participants se sont présentés et ont été remerciés pour leur participation à la recherche. Suit une phase de discussion où il est conseillé que les thèmes soient amenés selon une certaine gradation en commençant par les sujets plus faciles et moins compromettants pour les participants pour terminer par ceux nécessitant une prise de position ou l'expression des sentiments (Krueger, 1994). Dans nos groupes de discussion, les thèmes abordés ont été : les ressources disponibles en milieu urbain pour les femmes victimes de violence ; l'expérience d'aide reçue ; les besoins et les barrières en matière de services et de ressources et enfin, les interventions prometteuses.

On observe donc une augmentation de l'engagement des participants à la discussion au fil de la rencontre. Finalement, les participants ont été remerciés pour leur participation conformément à la phase de conclusion qui vise à clore la discussion (Geoffrion, 2003). Un billet de 20\$ leur a été remis en guise de compensation financière. Voir l'annexe 3 pour consulter le guide d'entrevue plus détaillé de ce document.

### **3.5 Analyse des résultats**

Tel que nous l'avons mentionné précédemment, les données analysées dans le cadre de ce mémoire ont été recueillies par Montminy et son équipe. L'analyse de données secondaires permet de répondre à des questions de recherche à caractère descriptif et exploratoire (Sales, Lichtenwalter & Favola, 2006). Elle est particulièrement prisée dans l'exploration des besoins des populations moins bien desservies et plus difficilement accessibles (Sales *et al.*, 2006). Elle a l'avantage de donner accès à des banques de données à des chercheurs ayant moins de moyens pour réaliser leur étude, par exemple les étudiants. Elle est particulièrement utile en service social où les populations à l'étude sont des groupes vulnérables comme les personnes victimes de violence (Sales *et al.*, 2006).

Il faut cependant l'utiliser avec prudence, car l'analyse des données secondaires limite les questions de recherche. Celles-ci doivent être en lien avec les objectifs de l'étude d'origine (Deslauriers, 1991; Sales *et al.*, 2006). De plus, les données doivent avoir été collectées récemment afin de pouvoir dresser un portrait actuel de la réalité étudiée (Deslauriers, 1991). Les données analysées dans le cadre de ce mémoire ont d'ailleurs été colligées à l'automne 2009 et

à l'hiver 2010. Dans le cadre de ce mémoire, l'analyse de données secondaires semble un choix tout indiqué, étant donné qu'il s'agit d'une étude exploratoire visant à documenter les besoins des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence, un groupe de femmes difficilement accessible. Les objectifs de recherche de Montminy *et al.* sont également en lien avec ceux de ce mémoire.

Le corpus a été composé de l'intégralité des groupes de discussion réalisés auprès des citoyens concernés par la problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones, soit celui réalisé à Montréal et ceux de Québec. Les données ont été analysées à partir de l'analyse de contenu telle qu'elle est présentée par l'Écuyer (1990). L'analyse de contenu se révèle utile en service social dans la compréhension des réalités vécues par la clientèle (Mayer & Deslauriers, 2000).

L'Écuyer (1990) propose que l'analyse de contenu se déroule en quatre étapes soit: 1) la préparation du matériel, 2) la préanalyse (lecture du matériel), 3) la codification du matériel et, enfin, 4) l'analyse, la mise en lien des différentes catégories d'analyse et l'interprétation des résultats. Dans le cadre de ce mémoire, l'analyse de contenu a servi à analyser le corpus constitué des données collectées lors des groupes de discussion de Québec et de celui de Montréal. Elle a permis, entre autres, de dégager l'expérience des femmes autochtones en milieu urbain relative à la violence conjugale et au réseau d'aide actuel et d'identifier leurs principaux besoins en matière d'aide psychosociale. Plus précisément, des analyses descriptives ont permis d'identifier les formes de violence vécues par les femmes autochtones, de dégager leur vécu, de dresser un portrait descriptif de l'aide disponible aux femmes autochtones en milieu urbain victimes de violence conjugale, de nommer les obstacles et les éléments facilitants rencontrés dans leurs démarches ainsi que d'identifier les interventions souhaitables pour l'avenir. Ensuite, des analyses horizontales ont été réalisées pour mettre en lien le vécu des femmes autochtones victimes de violence, les formes d'aide disponibles actuellement et les formes d'aide souhaitées afin d'identifier leurs besoins en matière d'aide psychosociale.

La grille de codification du matériel a été élaborée à partir des définitions des différents concepts à l'étude présentés au chapitre 2. Les formes d'aide psychosociale constituent l'unité d'analyse principale. Ensuite, des catégories générales ont été créées, afin de regrouper sous différents thèmes les principaux obstacles et éléments facilitants nommés par les participants ainsi que les formes d'aide et mode d'intervention estimés souhaitables.

### 3.6 Considérations éthiques

Les différents enjeux éthiques et méthodologiques ont été pris en considération dans la réalisation de cette étude. D'ailleurs, le cadre théorique choisi, l'intersectionnalité, tient compte des contextes spécifiques dans lesquels les problématiques sociales sont définies et offre des repères méthodologiques dans la réalisation d'une recherche auprès d'une population marginalisée, dans le respect des différences culturelles, et ce, afin de ne pas victimiser à nouveau les participants de l'étude et de favoriser une démarche de recherche s'inscrivant dans une perspective de réappropriation du pouvoir. De plus, la recherche auprès de personnes ayant vécu de la violence conjugale implique de tenir compte de différents enjeux liés à la sécurité des victimes et des émotions difficiles pouvant émerger durant les groupes de discussion. Ce faisant, un point du formulaire de consentement présenté à l'Annexe 4 explique aux participants qu'une personne ressource est disponible sur place pour les aider en cas de besoin.

Concernant la confidentialité et l'anonymat au cours de la collecte de données, les propos des trois groupes de discussion ont été enregistrés. Tous les renseignements personnels des participants ainsi que les bandes audio sont conservés dans un lieu fermé sous clef et seront détruits en 2015, lorsque la recherche de Montminy *et al.* sera terminée. Seuls les membres de l'équipe de recherche auront accès aux données de l'étude. Les participants ont été avisés sur le formulaire de consentement que toutes les informations permettant de les identifier comme leur nom, leur communauté d'origine ou le nom d'autres personnes qu'ils auraient nommés durant le groupe de discussion seront modifiés sur les verbatim des groupes de discussion.

Conformément à la procédure dans les cas de recherche faisant appel à des sujets humains, le projet de recherche de Montminy et son équipe a été soumis au Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL) et au Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal (CERFAS). Il a été approuvé par le CERFAS le 6 novembre 2008 et le CÉRUL lui a attribué le numéro d'approbation 2008-314. Le projet de recherche de Montminy *et al.* répond également aux exigences du protocole de recherche de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. Ce mémoire a reçu une exemption de la part du Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CÉRUL) le 16 février 2010, compte tenu du fait que l'étude de Montminy *et al.* avait préalablement obtenu une approbation et que les données utilisées dans le cadre de la présente recherche ne permettent en aucun cas d'identifier les participants. Une copie de cette exemption est disponible à l'Annexe 5.

### 3.7 Limites de la stratégie de recherche

Bien que cette étude offre des données exploratoires sur les besoins en matière d'aide psychosociale des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence, celles-ci ne peuvent être généralisées en raison de la taille de l'échantillon. Considérant que les critères d'homogénéisation et de diversification interne ont été respectés, on peut néanmoins croire que cette étude dresse un portrait réaliste de l'expérience et des besoins de ces femmes. Même s'il est impossible de postuler que la saturation empirique ait été atteinte, l'échantillon présente une assez grande diversité interne pour offrir un éventail de données variées.

La collecte des données présente une lacune importante: les informations socio-démographiques des participants n'ont pas été colligées. Ce faisant, il est impossible de mettre en contexte les propos des participants selon leur rôle dans la dynamique de violence. Cela empêche aussi la prise en compte de certaines sphères d'oppression vécue par les femmes autochtones, par exemple celle liée au statut socio-économique.

De plus, plusieurs hommes autochtones ont participé au groupe de discussion de Montréal et ceux-ci semblaient diriger la discussion. Malgré les efforts de l'animatrice pour distribuer équitablement les droits de parole, les femmes apparaissaient plus effacées et acquiesçaient de temps à autre. Il est possible de supposer que ces dernières pouvaient être moins à l'aise de s'exprimer dans un contexte où les hommes menaient la discussion. De plus, les propos des participants portaient principalement sur leur propre expérience en tant qu'hommes au sein des ressources autochtones et allochtones. Ces derniers puisaient dans leurs propres expériences au sein du réseau d'aide pour effectuer des recommandations concernant l'aide destinée aux femmes, ils décrivaient, entre autres, les difficultés des hommes autochtones victimes de violence à obtenir de l'aide. Dans ces cas, les données semblaient s'éloigner de l'objet d'étude initial soit la problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones.

L'analyse des résultats a également été complexifiée par des enjeux d'ordre linguistique. Certains participants préféraient, à certains moments, s'exprimer dans leur langue maternelle. Dans ces situations, l'animatrice ou un autre participant résumait ses propos en français. Ainsi, il est possible de croire que les nuances du propos du participant et les émotions s'y rattachant aient pu être simplifiées en cours de traduction. Finalement, l'utilisation de l'analyse intersectionnelle pose également certaines limites puisque sa définition et sa méthodologie restent encore à déterminer.



## CHAPITRE 4

# Expériences vécues en lien avec la problématique et dans le réseau d'aide en milieu urbain



### 4.1 Introduction

Une analyse des besoins en matière d'aide psychosociale nécessite de se pencher sur les expériences des femmes autochtones en milieu urbain en lien avec la problématique de la violence conjugale, et au sein du réseau d'aide actuellement disponible. Ces résultats seront mis en lien ultérieurement, au chapitre 5, afin d'identifier les principaux besoins en matière d'aide.

Ce chapitre présente les expériences des femmes autochtones victimes de violence en lien avec la problématique et l'aide qui leur est destinée dans les régions de Québec et de Montréal. Il vise principalement à répondre aux deux premiers objectifs de recherche soit :

- 1) d'explorer le vécu des femmes autochtones en milieu urbain en lien avec la problématique de la violence conjugale ;
- 2) d'explorer leur expérience au sein du réseau formel et informel d'aide, en milieu urbain.

Il s'agit tout d'abord de présenter les données concernant les formes de violence vécues par les femmes autochtones et le vécu des victimes et de leurs proches en lien avec cette problématique. Ensuite, les résultats relatifs aux différentes formes d'aide disponibles en milieu urbain ainsi que les principaux obstacles et éléments facilitants mentionnés par les participants seront abordés.

## 4.2 L'expérience de la violence conjugale envers les femmes autochtones

Cette section présente les résultats relatifs aux formes de violence vécues par les femmes autochtones nommées par les participants, les problématiques associées et le vécu des différents acteurs concernés.

### 4.2.1 Formes de violence vécues par les femmes autochtones

Le discours des participants fait ressortir que les femmes autochtones victimes de violence sont susceptibles de vivre des épisodes de violence physique. Il est également mentionné que les agressions physiques peuvent être d'une extrême violence. Les participants donnent bon nombre d'exemples où les victimes se sont vu infliger de graves blessures, pouvant nécessiter une hospitalisation et allant même jusqu'à mettre leur vie en danger.

Puis le dernier coup qu'il m'a donné, la violence, j'ai été à l'hôpital, j'étais quasiment morte, j'ai perdu beaucoup de sang. *Québec 1*

Ces femmes peuvent également vivre de la violence psychologique, verbale, sexuelle, émotionnelle et économique. Les participants expliquent qu'il est plus difficile de détecter ces formes de violence et de prendre conscience de leur dynamique. Ils témoignent que ces formes de violence sont parfois identifiables seulement avec le recul ou après une rupture. Néanmoins, l'ensemble des participants de l'étude qui se sont prononcés sur le sujet estime que la violence psychologique peut être aussi douloureuse qu'une agression physique. Des participants expliquent que la violence psychologique peut laisser une blessure plus profonde que la violence physique.

Moi, je n'ai pas vécu de la violence physique, c'était plus de la violence verbale. Moi j'ai vécu pendant 20 ans avec lui, je ne me suis jamais dit que je vivais de la violence, jamais, jamais, jamais. J'étais vraiment trop dedans, je me disais, il va changer, moi je ne l'ai jamais vu comme une violence. Même la violence sexuelle, je ne l'ai jamais vue comme ça, je l'ai vue ça fait un an, ça fait 3 ans que je ne reste plus avec lui. Depuis un an que j'ai constaté que c'était vraiment de la violence sexuelle que j'ai vécue avec lui. *Québec 1*

Ça fait plus mal que la violence physique [...] Parce que la blessure est plus profonde, puis on le réalise pas toujours au début, mais quand ça ressort, j'étais à ramasser à la petite cuillère à la fin de notre relation. *Québec 2*

Finalement, un participant nomme la violence homosexuelle comme étant une forme de violence dont peuvent être victimes les femmes autochtones. Il importe de noter que ce participant se définit dans l'étude comme appartenant au genre féminin, mais est de sexe masculin.

La violence homosexuelle [plusieurs se mettent à rire. Ben oui, ça existe, voyons donc.  
*Montréal*

#### 4.2.2 Qui sont les agresseurs et qui sont les victimes?

Sans nommer distinctement les victimes et les agresseurs dans les dynamiques de violence chez les Autochtones, les participants de l'étude parlent principalement de la violence conjugale perpétrée par des hommes autochtones envers leur conjointe autochtone, la femme est donc identifiée comme étant la principale victime. Une participante ajoute que les femmes autochtones peuvent vivre de la violence dans leurs relations amoureuses avec un conjoint allochtone.

Puis quand je suis venue ici, quand j'ai déménagé ici, j'ai vécu de la violence après, avec un non-Autochtone. *Québec 2*

Bien que les groupes de discussion se soient orientés principalement autour de la violence conjugale envers le conjoint féminin, les participants ne croient pas qu'il s'agit de l'unique configuration que peut prendre la problématique. Il a également été abordé que les hommes autochtones peuvent être victimes de violence conjugale. Les participants dénoncent le fait que les hommes autochtones victimes de violence sont stigmatisés et ridiculisés par les intervenants des milieux policiers. En réponse aux échanges de ses confrères masculins, une participante confie avoir manifesté des comportements violents à l'égard de son conjoint, en réaction à plusieurs années de victimisation et de mauvais traitement.

Les participants lient les expériences de victimisation passées des hommes autochtones avec leurs comportements actuels de violence. Selon eux, les agresseurs ont souvent été victimes avant de perpétrer de la violence. L'ensemble des participants s'étant prononcé sur cette thématique reconnaissent que les hommes et les femmes peuvent tous deux être victimes de violence conjugale et avoir des comportements violents.

Ça faisait 8 ans que j'étais dans la violence avec mon conjoint, je commençais à le battre moi aussi, pour me défendre. *Montréal*



Parce que, en tant que peuple, on n'a jamais laissé les agresseurs, parce que souvent les agresseurs ont été victimes, avant même d'agresser. *Montréal*

Oui, justement c'est ça, moi j'ai pensé qu'il y avait seulement des femmes battues. Mais après, quand j'ai su que les hommes étaient battus aussi... *Québec 2*

Oh, des coups de pied dans les côtes, tu as trois côtes de fêlées, tu es sonné parce que tu as mangé des coups de poing. Elle appelle les polices, tu te fais mettre à la porte, [...] tu sais, eux autres ne savent pas quoi faire, là tu es jugé puis tu te fais rire en pleine face.... Battu par une femme. *Montréal*

Des membres de la famille et d'autres résidants de la communauté peuvent tenir des propos ou avoir des comportements violents envers les femmes autochtones impliquées dans une dynamique de violence conjugale. Une participante explique avoir vécu de la violence de la part des membres de sa famille et de sa communauté avant son départ vers la ville. Elle explique que son conjoint a disparu dans des circonstances nébuleuses et que personne ne l'a jamais revu par la suite. Puisque l'ensemble de la communauté et des membres de la famille savait que cette femme vivait de la violence, on l'a blâmée et accusée de cette disparition. Elle explique que sa fille a également été victime de cette violence. La communauté l'a blâmée, elle aussi, et a menacé de la séparer de sa mère. Dans les situations où les membres de la famille et de la communauté sont informés de la violence vécue par une femme autochtone, cette dernière risque d'être violentée par eux.

Euh, j'ai vécu avec un conjoint très violent, puis, il est disparu comme ça à un moment donné. [...] après ça, c'est avec la communauté que j'ai vécu beaucoup de violence, le regard dur, on m'a culpabilisée, c'est de ta faute, puis des affaires de même. [...]. Quasiment jusqu'aux coups, il ne fallait pas que je sorte sinon la famille était fâchée. Comme quelqu'un qu'on bat. *Québec 1*

#### **4.2.3 Un vécu marqué par la difficulté de « sortir » de la violence en communauté**

Il était initialement prévu d'analyser les données relatives au vécu des différents membres de la famille impliqués dans la violence conjugale. Cependant, les participants aux groupes de discussion ont abordé principalement le vécu des femmes autochtones victimes de violence. Les résultats montrent qu'il se révèle ardu pour ces femmes de sortir de la violence en raison du fait que la violence conjugale en milieu autochtone dépasse le cadre du couple et doit être envisagée sous l'angle de la violence familiale et communautaire. Ces schémas complexes des

dynamique de violence sont un élément central de l'expérience des femmes autochtones victimes de violence.

#### **4.2.3.1 La résignation face à la violence**

D'abord, les participants de l'étude observent que la violence est banalisée et normalisée dans les communautés; plusieurs femmes présentent des marques physiques de la violence, mais personne ne dénonce leur situation ou ne porte plainte. Selon eux, bien que les marques soient visibles, la problématique représente un modèle tellement ancré, voire accepté, qu'elle en devient invisible.

Puis je me dis, comme elle a dit, c'est vraiment, dans les communautés, tu vois la violence, c'est tellement, tu vis dans ça. C'est naturel. Tu normalises la situation, fait que tu ne le vois pas. [...] C'est comme si c'était normal que la femme soit battue, c'est l'homme qui menait. **Québec 2**

En plus d'être un fait accepté par différents acteurs en communauté, il apparaît que les femmes autochtones victimes de violence développent une tolérance face à la problématique. Les participants indiquent que cette tolérance est renforcée par la difficulté d'accès à une ressource d'aide et par les conditions sociales et économiques des communautés. Ils nomment entre autres la dépendance financière des femmes envers leur conjoint et les maisons surpeuplées comme des facteurs de maintien.

Je pense qu'on est tolérantes aussi. [...] Tolérantes dans le sens qu'on le vit, on le vit jusqu'au bout, puis on espère toujours, dans le fond là, que la personne va changer, ce qui fait que, on a de la misère à mettre une coupure vraiment. **Québec 2**

Tu ne peux pas aller chez ta mère, tu ne peux pas faire ça. Parce que, économiquement tu n'as pas les moyens non plus. [...] Parce que, quand on parle de tolérance, la situation de pauvreté dans une communauté, de surpeuplement dans les maisons, tu ne peux pas prendre un logement. Il faudrait que tu ailles rester chez ta matante ou chez ton mononcle, parce que tu n'as pas de place où rester, tu sais, c'est ça la réalité. Fait que, la tolérance, c'est ça aussi. [...] Puis la maison, c'est ben d'valeur, mais c'est au mari aussi, c'est lui qui signe, tu n'as pas de patrimoine là. **Québec 2**

#### **4.2.3.2 Lorsque la loi du silence a préséance**

Dénoncer la violence vécue et porter plainte à la police n'est pas un moyen privilégié dans les communautés. Les participants expliquent que même si tous les habitants de la communauté savent qu'il y a de la violence, ils respectent la «loi du silence» qui a préséance et n'en disent

mot aux autorités. Une participante témoigne avoir porté plainte à plusieurs reprises contre son conjoint et que cela a été très mal vu dans la communauté. Elle ajoute avoir vécu des pressions sociales de son entourage afin de retirer la plainte. Son conjoint a été grandement protégé par sa famille en plus d'avoir écopé d'une sentence minimale.

L'analyse des résultats montre que les conjoints aux comportements violents sont protégés par leur famille, mais également par leur conjointe. Ces dernières craignent de le voir emprisonner si jamais elles dénoncent la violence vécue. Elles subissent également la pression de la tolérance à la violence des générations de femmes précédentes et de celles de leur entourage. Étant donné que ces dernières n'ont jamais dénoncé la violence qu'elles ont vécue et continuent à vivre malgré toutes leurs souffrances, ce modèle de victimes silencieuses semble particulièrement valorisé dans les communautés. Ainsi, selon les participants, dénoncer la situation de violence en déposant une plainte contre le conjoint aux comportements violents ne représente pas une solution encouragée pour « sortir » de la violence conjugale en communauté.

Mais c'est fou, parce que, déjà en partant, dans les communautés, quand tu restes dans un milieu petit comme ça, déjà en partant, le monde est au courant, tout le monde sait ce qui se passe. [...] C'est juste parce que le monde, ça reste caché, tu sais, on ne va pas... C'est le silence. *Québec 2*

Même que souvent, la femme ne porte pas plainte, justement parce qu'elle ne veut pas que son mari aille en prison. *Québec 2*

Puis là, la famille me disait, pourquoi est-ce que tu fais ça? Regarde, nous on ne fait pas ça, il nous trompe, il nous bat, on ne fait pas ça de porter plainte. Mais moi, on dirait que je n'arrivais pas à accepter ça. *Québec 1*

Fait que c'est la pression sociale de la communauté, on t'a jugée, dû au fait que tu as porté plainte, puis que tu n'acceptais pas le fait de te faire violenter. *Québec 1*

#### **4.2.3.3 Un soutien difficile à obtenir**

Compte tenu du fait que le soutien des proches et de la communauté est difficile à obtenir en raison de ce contexte empreint de violence, les femmes autochtones peuvent être tentées de se tourner vers les ressources du réseau formel d'aide, disponibles dans leur communauté. Les participants expliquent qu'il est cependant difficile de trouver de l'aide dans les maisons d'hébergement situées en communauté, car l'anonymat est parfois brisé dans ces milieux ou parce

que les maisons d'hébergement sont visibles à l'ensemble de la communauté. Les femmes qui choisissent de s'y rendre sont donc susceptibles d'être reconnues par les autres habitants et d'être pointées du doigt.

Ça brise l'anonymat des fois dans nos communautés parce que tout le monde se connaît. Parce que les maisons d'hébergement sont situées dans le village, puis tout le monde le sait. **Québec 2**

Dans un contexte où les membres de la famille sont peu réceptifs à soutenir les femmes victimes de violence en raison de la tolérance, il apparaît difficile de dénoncer une situation. Des participants montrent que les femmes peuvent se sentir seules avec cette réalité. Des femmes ayant vécu de la violence en communauté disent ne pas avoir senti de soutien dans leur entourage lorsqu'elles ont dénoncé leur situation de violence. De plus, elles ont hésité à consulter une ressource formelle et dans les cas où elles souhaitaient le faire, ne savaient pas vers laquelle se tourner. Cette position entraîne un sentiment de solitude, de désarroi et d'impuissance.

Puis, c'est la première fois de ma vie que je me disais, je n'avais aucune aide là, je ne savais pas ce qui se passait, c'était juste la peur, la peur, la peur. Je me suis dit, je veux mourir. **Montréal**

Tu es un peu « pognée » toute seule, puis, après ça là, ben là pour de vrai je sais pas là... Moi je trouve que non, que justement, tu n'as pas, pas que tu n'as pas le support, mais, tu n'as pas grand-chose que tu peux faire finalement... **Montréal**

Dans un contexte où ces femmes subissent des pressions sociales dans leur famille et leur entourage pour rester auprès d'un conjoint aux comportements violents, où elles sont stigmatisées par l'ensemble de la communauté en raison des difficultés liées aux enjeux de confidentialité et d'anonymat et où les conditions socio-économiques complexifient leurs démarches, les participants croient que ces femmes souhaitent partir vers les régions urbaines afin de se couper complètement du milieu autochtone.

Pour certaines, elles ont besoin de se couper complètement, puis d'aller voir ailleurs, puis de dire, [sacre] je ne suis plus capable. J'imagine, je me mets dans la tête de certaines femmes qui vivent de la violence, puis de dire, là ces [sacre] d'Indiens là. **Québec 2**

#### 4.2.4 Concomitances associées à la violence conjugale

Pour tous ceux qui ont abordé cette question, il est possible de mettre en lien la violence conjugale avec l'alcoolisme et la toxicomanie. Toutefois, ils ne lient pas ces deux problématiques de façon causale. Les participants disent qu'il s'agit de deux contextes pouvant exister de façon concomitante. Ils associent autant la consommation d'alcool ou de drogue à la victime qu'à l'agresseur. Selon eux, le fait de perpétrer un comportement violent ou d'en être victime ne peut être justifié par l'abus de substances. Certains participants ajoutent, pour leur part, que les femmes victimes de violence peuvent consommer de l'alcool ou de la drogue en réaction à leur environnement.

Ça buvait fort, puis il y avait beaucoup de violence. *Montréal*

Ce n'est pas une excuse parce qu'elle est en état de consommation, de se faire battre [...] Elle était victime, qu'elle soit... intoxiquée ou pas. *Montréal*

Euh, parce que j'ai consommé beaucoup dans cette période-là, parce que moi, quand mon conjoint... Euh, j'ai vécu avec un conjoint très violent. *Québec 1*

#### 4.3 Aide disponible en milieu urbain

Cette section présente les résultats relatifs aux différentes formes d'aide jugées disponibles par les participants. Les éléments facilitant les démarches des femmes ou estimés par les participants comme étant appréciés par celles-ci ainsi que les obstacles rencontrés spécifiques à ces formes d'aide sont également présentés.

##### 4.3.1 Qui offre l'aide ?

Les propos des participants à l'étude ont permis de dégager huit formes d'aide psychosociale offertes en milieu urbain : le suivi psychosocial, l'assistance en situation d'urgence, la défense de droits, la protection des victimes, l'orientation, le soutien social, l'aide instrumentale et les modes de guérison autochtones. Ces dernières sont offertes par trois types de ressources : les établissements du réseau public (CLSC, hôpitaux, policiers, etc.), les organismes communautaires autochtones et allochtones ainsi que le réseau naturel d'entraide.

Les participants estiment que l'aide en provenance des établissements du réseau public est connue par les femmes autochtones. Cependant, ils expliquent que ces services seraient peu utilisés par la clientèle autochtone. Selon eux, des femmes autochtones victimes de vio-

lence fréquenteraient les CLSC pour être orientées vers une ressource autochtone spécialisée en violence conjugale. Bien que les participants de l'étude reconnaissent qu'il est possible d'obtenir un suivi psychosocial au sein de ces établissements, il ne s'agit pas d'un endroit vers lequel les femmes se dirigent généralement. Les services de police sont également consultés. Ces derniers sont sollicités pour porter assistance en situation d'urgence, lors des épisodes de violence. Les femmes autochtones victimes de violence peuvent également se présenter au poste de police pour déposer une plainte contre leur conjoint aux comportements violents. Finalement, les services d'Urgence-santé peuvent être appelés en milieu urbain dans les situations où les femmes présentent des blessures importantes exigeant des soins.

Il y a deux ans, j'ai vécu des menaces de mort de la part de mon conjoint, de mon ex-conjoint. Euh, à ce moment-là, je vivais à Wendake puis ce qui est arrivé, c'est que je suis partie de chez nous, je suis sortie pour aller directement au poste de police. *Québec 1*

J'ai beaucoup pris les services des CLSC, c'est par là qu'on passe, puis les CLSC, après te diriger, c'est plus ça mes points de repère, ça été les CLSC. *Québec 2*

Ça dépend, si je suis «maganée» je vais aller à l'hôpital. *Québec 2*

En ce qui concerne l'aide en matière de défense de droits et de protection des victimes, les participants estiment que les femmes se dirigent vers les organismes communautaires. Les organismes d'aide aux victimes d'actes criminels sont consultés pour les assister durant leurs démarches judiciaires. Elles peuvent également trouver refuge auprès des maisons d'hébergement autochtones. Ces dernières offrent aussi un suivi et de l'aide instrumentale. Les participants de la région de Québec ajoutent que la maison d'hébergement autochtone de leur région offre des modes de guérison autochtones comme un cercle de partage. Les participants de Montréal mentionnent qu'à leur connaissance, les femmes autochtones victimes de violence ne peuvent bénéficier de cette forme d'aide sur le territoire de Montréal. Néanmoins, cela fait partie des projets futurs de la maison d'hébergement autochtone de leur région. Des participants nomment également quelques maisons d'hébergement allochtones comme étant des ressources disponibles pour les femmes autochtones en milieu urbain, cependant la connaissance de ces dernières varie selon les participants et elles sont peu consultées.

Les femmes autochtones victimes de violence peuvent également se référer aux organismes d'aide aux Autochtones en milieu urbain afin d'obtenir un suivi psychosocial. Cependant, ce genre de ressource n'est pas destiné spécifiquement à une clientèle victime de vio-

lence et certaines formes d'aide disponibles semblent méconnues, comme l'aide instrumentale et la défense de droits. Finalement, certains participants ont nommé une ligne téléphonique d'écoute comme un service pouvant offrir de l'assistance en situation d'urgence, une aide psychosociale ponctuelle, en dehors des heures d'ouverture, et pouvant orienter les femmes vers les ressources.

Ben le [Centre pour Autochtones en milieu urbain] c'est plus un volet global pour la personne [...] ils ont un intervenant psychosocial. *Québec 2*

Mon intervenante m'a laissé tomber en cours de route pour [un organisme d'aide aux victimes d'actes criminels], elle m'a dit, c'est à toi de faire ça. *Québec 1*

Il est supposé d'avoir un « swet lodge » pour les femmes bientôt. *Montréal*

Après ça, [une ligne 1-800], si mettons on est violentée la nuit ou tout ça, parce que la violence elle n'a pas d'heure là. *Québec 2*

Le réseau naturel, composé de la famille et des amis, semble particulièrement impliqué dans l'aide auprès des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence. Que ce soit pour avoir de l'assistance en situation d'urgence, pour se cacher de l'agresseur, pour être accompagnée durant le processus judiciaire ou pour socialiser, le réseau naturel d'entraide est fortement sollicité par les femmes autochtones victimes de violence.

Dernièrement, j'ai passé en cour avec une amie, pour essayer de la supporter, contre son agresseur. *Montréal*

Parce que moi, je trouve qu'il y a beaucoup d'entraide entre les femmes, ici en milieu urbain, quand on est victimes de violence. [...] Avant que [Maison d'hébergement autochtone] ouvre, moi j'en revenais pas comment chaque femme pouvait s'entraider entre elles, sans aller dans une maison d'hébergement. *Québec 2*

#### **4.3.2 Obstacles rencontrés dans les démarches de demande d'aide**

L'analyse des propos des participants à l'étude a permis de dégager certains obstacles rencontrés à plusieurs moments durant les démarches de demande d'aide. Le fait de demander de l'aide en terrain étranger, de faire face à des intervenants allochtones qui manquent de connaissances concernant l'intervention auprès des Autochtones, le racisme et les préjugés dont ces derniers sont victimes et l'imposition d'une représentation blanche de la violence conjugale sont des facteurs externes considérés par les participants comme faisant obstacle aux démarches. La méfiance des femmes autochtones à l'égard du système formel d'aide est

également donnée comme un facteur interne portant entrave aux démarches de demande d'aide.

#### **4.3.2.1 Demander de l'aide en terrain étranger**

Les démarches de demande d'aide semblent être complexifiées par le fait de vivre en milieu urbain, terrain étranger pour les Autochtones. Les participants de l'étude soulignent tout d'abord que l'arrivée des femmes autochtones en milieu urbain ne s'effectue pas sans heurt. Ils expliquent que la migration en milieu urbain peut s'effectuer dans un contexte où la femme autochtone victime de violence fuit la communauté, car elle craint pour sa vie et où elle ne dispose que de peu de moyens pour s'installer en milieu urbain.

Ce n'est pas évident de s'en sortir. [...] C'est fuir, tu sors de la communauté, tu n'as pas une cristie de cenne, tu t'en vas en milieu urbain, il faut que tu sois ferrée un peu ou que tu aies vraiment peur de te faire tuer. *Québec 2*

Les participants ajoutent que les femmes autochtones amènent avec elles leur vécu relatif à la violence conjugale et sont susceptibles de revivre une expérience de victimisation avec un nouveau conjoint en milieu urbain. Ils expliquent que la tolérance envers la violence est un processus ancré susceptible de se transposer en ville.

Quand tu décides de faire la coupure, ben tu t'en vas en milieu urbain, mais là, c'est une autre affaire aussi là. La tolérance, tu la transportes. [...] Puis si tu trouves un autre conjoint, parce qu'on dit que quand on trouve un autre conjoint, on peut trouver le même genre de conjoint qu'on a eu. Puis, on tombe dans le même pattern encore, ce qui fait que quand on vit ça, il faut vraiment se prendre en main, c'est extrêmement difficile, c'est un long, long processus pour arriver à se sortir de cette menace-là. *Québec 2*

La plupart des participants à l'étude croient aussi que les femmes ne connaissent pas les différentes ressources et possibilités d'aide disponibles. Il est d'ailleurs possible d'observer que cette connaissance est variable au sein des participants. Certains mentionnent que les établissements et organismes allochtones bénéficient de beaucoup plus de visibilité que ceux destinés aux Autochtones. Ils maintiennent que ces derniers ne sont pas assez publicisés. Des participantes affirment également qu'elles ne consulteraient pas en cas de besoin, car elles ne connaissent pas les ressources qui leur sont destinées. Ils soulèvent l'inefficacité de la publicité par affichage relative à l'aide en milieu urbain, présentée dans les communautés. Il ne



s'agit pas d'une méthode souhaitable pour faire connaître les ressources d'aide disponibles en milieu urbain pour les femmes autochtones victimes de violence conjugale.

Euh, moi je dirais non [Je ne les consulterais pas], parce que je ne les [les organismes autochtones] connais pas. Je connais plus les organismes blancs. **Montréal**

Qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans les ressources? Pas assez de pub. **Montréal**

Parce que les posters, ça coûte, je ne sais pas combien, c'est des beaux posters, mais dans les communautés, c'est comme une décoration dans les bureaux. Moi j'ai constaté ça. On ne les voit plus. **Québec 1**

Dans un contexte où les femmes sont vulnérables, qu'elles migrent alors qu'elles ne disposent que de peu de moyens et qu'elles connaissent peu les ressources, il est possible de croire qu'il leur est difficile de s'orienter et de se mobiliser afin d'obtenir l'aide souhaitée. Les participants estiment d'ailleurs que les femmes autochtones en milieu urbain vivent de l'isolement au début de leur migration en milieu urbain et prennent un certain temps avant de tisser des liens avec d'autres. Ils expliquent que les Autochtones des régions de Québec vivent de façon éparse et que les femmes connaissent généralement très peu ou pas de gens à leur arrivée. Ce faisant, le sentiment de solitude vécu dans les communautés, évoqué précédemment, se prolonge alors différemment, en milieu urbain. Tandis que les femmes en communauté se sentaient seules puisqu'elles avaient l'impression qu'aucun de leurs proches n'était sensible à leur réalité, en milieu urbain, elles n'ont personne vers qui se tourner. Les participants croient que cet isolement peut faire en sorte que la violence vécue en milieu urbain soit susceptible de perdurer dans le temps et de demeurer cachée.

Ben moi, c'est parce que je regarde toute mon expérience de vie, puis, en milieu urbain, comme Autochtone, c'est sûr que quand moi je suis arrivée, j'étais vraiment toute seule. Mais comme on disait tantôt, on vit d'un bout à l'autre de la ville. Mais moi, si j'avais vécu de la violence, je ne sais pas où je me serais rendue, je ne connaissais aucune personne, je ne connaissais aucun service. **Québec 2**

C'est sûr qu'on fait toujours le parallèle avec les communautés, sauf qu'en milieu urbain, ce que je dirais c'est que c'est [la violence] difficilement cernable, [...]. Fait que c'est vraiment l'anonymat, donc, si tu as à vivre ça en milieu urbain, ben tu peux le vivre longtemps, puis caché et il n'y a pas grand monde qui va le savoir rapidement. **Québec 2**

Ainsi, ces femmes arrivent dans les milieux urbains avec leurs souffrances et leurs difficultés en plus de devoir déployer force et énergie pour pouvoir trouver de l'aide.

Mais, c'est de se repérer ici dans un monde qui est différent. On a vécu certaines choses dans notre communauté, puis là on les transporte ici, mais si on vit la même chose en ville, ah là là, il faut se débattre, il faut vraiment tout faire pour aller chercher l'aide qu'il faut. **Québec 2**

#### **4.3.2.2 La méconnaissance des intervenants à l'égard de l'intervention auprès des Autochtones**

Les résultats de l'étude montrent que l'aide offerte par les ressources allochtones n'est pas adaptée aux besoins et à la réalité culturelle des Autochtones. Les participants dénoncent le fait que les ressources et les intervenants ne peuvent adapter leur intervention à la réalité autochtone puisqu'ils ont peu de connaissances à ce sujet.

Je trouve qu'on est loin de connaître l'autre. Donc, si on ne connaît pas l'autre, comment tu veux adapter tes services. **Québec 2**

Les participants remarquent que les intervenants allochtones au sein des réseaux d'aide actuels n'ont pas les connaissances et les habiletés nécessaires pour intervenir auprès de la clientèle autochtone. Ils expliquent d'ailleurs que les intervenants allochtones ne sont pas toujours en mesure de bien comprendre leur vécu. Ils semblent mal à l'aise d'aborder avec leur clientèle autochtone des thèmes moins superficiels et un vécu affectif plus profond. Selon les participants, les intervenants, conscients de leurs limites, préfèrent orienter leur clientèle autochtone vers un autre intervenant ou une autre ressource plutôt que de poursuivre avec eux. Ces situations ont d'ailleurs été vécues par des participants dans leurs démarches de suivi psychosocial au sein des ressources allochtones. Ils jugent cette situation déplorable, étant donné qu'un lien de confiance avait été créé avec les intervenants. Ainsi, l'aide psychosociale qui leur est offerte en provenance de ces organismes est discontinuée.

Selon les participants, cette situation peut générer du découragement et un sentiment de rejet pouvant même conduire à l'abandon des démarches de demande d'aide.

Ça [être référée ailleurs], ça m'est arrivé souvent. C'est dommage parce que tu fais confiance à la personne **Montréal**

Parce qu'ils se sentent..., ils n'ont pas les outils nécessaires pour mieux intervenir auprès des Autochtones. **Montréal**

Mais moi, je n'ai pas été satisfait, parce que, quand je voulais parler de ça avec les intervenants, ils n'étaient pas en mesure de répondre à mes questions. Si je vivais certaines émotions, eux autres ils étaient mal à l'aise. Donc, ça coupait tout. **Montréal**

Parce que [j'ai été référée], je me suis sentie un peu, je me suis dit, ils vont-tu m'aider ou pas? En tout cas, c'est trop... **Québec 1**

Le rejet, moi, j'ai tout arrêté, [ressource d'aide pour victimes d'actes criminels] après ça, j'étais découragée. **Québec 1**

Il semble également que les intervenants allochtones ont certaines lacunes au niveau du savoir-être lorsqu'ils travaillent auprès de la clientèle autochtone. L'ensemble des participants à l'étude qui se sont prononcés sur le sujet mentionne que les Autochtones s'expriment de façon calme et posée et qu'ils apprécient les silences. Ils expliquent que le style d'écoute et d'intervention des intervenants allochtones ne correspond pas à leurs besoins. Ceux-ci, ignorant les spécificités de l'expression orale des Autochtones, donnent l'impression de ne pas écouter et d'insister afin de faire parler leur clientèle. Ainsi, les participants observent un décalage des modes communicationnels entre les intervenants allochtones et la clientèle autochtone.

Avec les Blancs, la différence c'était que, on coupait, on posait des questions, il y avait moins d'écoute. **Montréal**

C'est comme si, parfois, dans certaines ressources allochtones, on sentait qu'on appliquait un cadre qui ne nous convenait pas. Ils ne respectent pas nos silences ou notre temps d'introspection, c'est différent là. Eux autres ils parlent, puis ils parlent, puis ils [mettent] toutes sortes de conditions. **Québec 2**

Des participantes disent d'ailleurs avoir été victimes de ces lacunes au niveau du savoir-être durant leurs démarches auprès d'organismes d'aide aux victimes d'actes criminels. En plus d'avoir bénéficié d'une aide discontinue, une participante estime s'être sentie violentée par les intervenantes. Elle ne s'est pas sentie écoutée ni comprise et n'a pas aimé la façon de s'exprimer de l'intervenante. Elle explique avoir eu l'impression que l'intervenante ne respectait pas son rythme, s'attendait à ce qu'elle soit forte et affronte la situation, malgré le fait qu'elle s'en sentait incapable.

Je me suis sentie violentée [...]. La façon de dire les affaires aussi. Parce qu'elle, la femme, je ne la sens pas, avec, peut-être, j'ai pensé, elle veut que je sois forte comme elle. Moi, je n'étais pas capable dans ce temps-là. [Traduction] **Montréal**

Les participants mettent en lien ce manque de connaissance à l'égard de l'intervention auprès des Autochtones avec les contingences financières susceptibles de limiter les formations et les possibilités de perfectionnement offertes aux professionnels. Les limites budgétaires peuvent également nuire à la formation d'intervenants autochtones qualifiés.

On a un manque d'intervenants spécialistes, au niveau des Autochtones... et un manque d'argent aussi, il me semble. **Montréal**

Ce manque de formation et de connaissances entrave les démarches de demande d'aide des femmes autochtones victimes de violence. Les participants de Québec ajoutent entre autres qu'ils doivent sensibiliser et informer les intervenants. Ils estiment parfois devoir affronter une attitude de jugement de la part des intervenants, ce qui les incite à se replier sur eux-mêmes.

Ils ne connaissent même pas ce qui se passe dans nos communautés. Puis quand tu parles de ta communauté, eux autres c'est comme, ah oui, c'est comme ça que ça se passe, là tu te rabaisses, là tu te refermes, puis non, tu n'as pas envie de parler. Puis, le jugement aussi, qui entre là-dedans. **Québec 2**

#### **4.3.2.3 Les préjugés et le racisme chez certains groupes d'intervenants**

Selon les propos analysés, les femmes autochtones victimes de violence peuvent sentir un manque d'empathie ainsi que du racisme chez certains groupes d'intervenants. Il a d'ailleurs déjà été mentionné que des participants à l'étude ont senti du jugement d'intervenants allochtones durant leurs démarches de demande d'aide psychosociale. L'ensemble des participants s'étant prononcés sur cette question croit que les femmes autochtones victimes de violence en milieu urbain sont victimes de racisme et de discrimination de la part des policiers.

Bien que les policiers aient été qualifiés d'instance pouvant offrir de l'aide en situation d'urgence, les participants expliquent que les femmes hésitent à les contacter, car elles ont peur d'être jugées et de ne pas avoir le soutien nécessaire.

Les policiers aussi, il y a du jugement par les policiers aussi. Moi quand j'ai vécu ça, [...] J'avais peur des policiers. Un Indien qui se fait battre, c'est du jugement par les policiers. **Québec 2**

Moi, depuis 2001, j'avais deux chums de fille autochtones, qui ont passé à travers des agressions puis de la violence provenant de leur partenaire. Et, il me semble que ces deux femmes-là hésitaient à contacter la police, parce qu'elles avaient des craintes, qu'il n'y aurait personne pour les soutenir. **Montréal**

Il semble que les craintes des femmes autochtones victimes de violence soient fondées. Le discours des participants laisse croire que l'aide des policiers, au moment d'un épisode de violence, est insuffisante pour assurer la sécurité et porter assistance aux femmes. Les participants expliquent que les policiers se déplacent sur les lieux lorsqu'une situation de violence conjugale est signalée. Cependant, leur intervention vise plus à contrôler le conjoint aux comportements violents qu'à protéger et à aider la victime. Les policiers amènent l'agresseur en voiture, pour ensuite le déposer à quelques kilomètres de là. Cette mesure permettrait d'éloigner l'agresseur, de le calmer et de le faire réfléchir à ses actes. Ils ajoutent qu'aucune intervention n'est effectuée auprès des femmes. Même si ces dernières présentent des blessures apparentes ou ont besoin d'une intervention plus pointue en lien avec l'épisode de violence, aucune référence ou accompagnement n'a lieu. Les policiers laissent les femmes seules à elles-mêmes. Les participants expliquent que cette façon de faire touche la violence conjugale envers les femmes autochtones. Ils croient que le protocole d'intervention diffère lorsqu'il s'agit d'une situation impliquant des femmes allochtones.

Je vais prendre l'agresseur, je vais l'amener, je pars du centre-ville, je vais l'amener à Pointe-Claire, réfléchis, mais que tu reviennes au centre-ville, tu vas avoir pris le temps de réfléchir. [...] Puis la victime, elle, qu'est-ce qui se passe avec elle? Absolument rien. **Montréal**

Deux fois j'ai été témoin, ici, de violence qu'il y a eu envers les femmes, puis les policiers, zéro intervention, zéro compassion. **Montréal**

Les participants donnent d'ailleurs bon nombre d'exemples de situations où les policiers auraient dû porter assistance à des femmes et n'ont rien fait. Ils attribuent cette inaction aux préjugés et au racisme à l'égard des Autochtones. Selon eux, les policiers ne prendront pas au sérieux la situation d'une femme autochtone victime de violence, si cette dernière est en état de consommation.

Il y avait une femme autochtone que je connaissais, qui était là avant moi, puis, elle pleurait, c'était très évident qu'elle s'était battue. Elle avait les yeux au beurre noir, on voyait où le monsieur avait donné des coups de poing, sur ses bras, ça se voyait très facilement. On a essayé de l'aider du mieux qu'on pouvait, même à la police, ils se sont fait appeler. [...] C'est vrai qu'elle avait consommé de l'alcool, [...] puis ils n'ont vraiment pas pris cette femme-là au sérieux, ils n'ont rien fait... [...] Il faut dire que c'était des agents policiers blancs qui sont venus. Mâles. Et, il faut, je n'aime pas comme faire entrer le racisme là-dedans, mais, dans ma tête, [...], parce que c'était une femme autochtone, ils ne l'ont pas pris au sérieux. **Montréal**

Un autre participant raconte l'histoire d'une femme qui s'est présentée avec des blessures apparentes au poste de police. Ces derniers l'ont laissée seule avec les documents à remplir pour porter plainte. Elle a été incapable de remplir sa déposition, car elle ne sait pas écrire et ne s'exprime ni en français ni en anglais.

Puis là, il lui a dit, tu vas nous remplir une déclaration, dans tes propres mots, la fille ne sait pas écrire, puis c'est une [nom de la Nation], va donc lui faire écrire dans ses propres mots qu'elle vient de se faire battre, puis que le gars lui a cassé le nez. Elle ne peut pas l'écrire, elle est [nom de la Nation]. **Montréal**

Les participants de l'étude ont d'ailleurs noté l'attitude des policiers lors de la réception de plaintes pour violence conjugale. Ils rappellent que les femmes autochtones perçoivent du jugement dans le regard des policiers lorsqu'elles portent plainte. Ainsi, elles craignent que leurs plaintes pour violence conjugale soient refusées ou invalidées.

La confiance des policiers, moi j'ai pas aimé le jugement des policiers. Parce que tu te dis, je vais faire une plainte, il ne prendra pas ma plainte, c'est moi qu'ils vont juger. **Québec 2**

J'hésiterais d'appeler la police, parce qu'ils n'ont vraiment pas offert un soutien pour elle. **Montréal**

Les données de l'étude montrent également que le manque de sensibilité des policiers s'étend également aux policiers autochtones d'une communauté bordée par le territoire de la ville de Québec. Une participante de cette région explique s'être sentie ridiculisée et discréditée par les policiers. Ces derniers mettaient en doute ses propos en raison de la barrière linguistique. Malgré que les faits relatés aient été confirmés par son agresseur, aucune intervention n'a été réalisée.

Une autre participante mentionne avoir demandé de l'aide à ces policiers, qui ne lui ont guère porté assistance. Les participants du groupe se demandent si cette attitude des policiers autochtones est due au fait que ces femmes n'étaient pas natives de cette communauté.

Parce que c'était dans ma langue, les menaces, c'était dans ma langue, puis eux autres ils ont dit, est-ce que tu es sûre que c'est ça? Est-ce que c'est la bonne traduction? Là, ils me remettaient en doute, tu sais, avec tout ce que tu vis, des fois, avec les menaces, tu arrives là, tu es comme tout déboussolée, tu es nerveuse, tu t'en vas voir la police avec tout ça. [...] On dirait qu'ils essayaient de me déstabiliser [...]. Pourtant, c'est des policiers autochtones. [...] Mais eux autres, ils ont comme mis en doute ce que je disais à cause de la barrière de la langue [...] ils ont pris le temps

de s'asseoir avec mon ex, puis lui, il est allé avouer aux policiers qu'il avait dit qu'il voulait me tuer. Fait que, ils ont eu leur confirmation que c'était vraiment vrai ce que j'avais dit, mais ils n'ont rien fait par la suite. Je n'ai jamais eu de confiance par rapport à eux autres, je me disais, c'est tu à cause que je suis autochtone, c'est tu à cause que je viens d'une autre communauté, tu sais, j'avais plein de questionnements comme ça. *Québec 1*

Les propos illustrés dans cette section montrent que les femmes autochtones victimes de violence peuvent faire face au racisme ainsi qu'à des préjugés de la part de certains groupes d'intervenants, notamment les milieux policiers. Les participants jugent que cette situation représente un obstacle majeur aux démarches de demande d'aide.

#### **4.3.2.4 L'imposition d'une représentation « blanche » de la violence conjugale**

Il apparaît que les femmes autochtones victimes de violence sont aux prises, en milieu urbain, avec un réseau d'aide qui ne tient pas compte des spécificités culturelles de la violence conjugale. Les propos des participants indiquent que l'aide offerte par les organismes allochtones est à la mesure d'une représentation « blanche » de la violence conjugale.

Les participants mentionnent d'abord que les ressources allochtones du réseau d'aide véhiculent des valeurs différentes des leurs et ne tiennent pas compte de leur spiritualité. Ils décrivent entre autres les maisons d'hébergement « blanches » comme des endroits que les femmes autochtones victimes de violence conjugale hésitent à consulter.

Puis je vivais de la violence conjugale [...]. Puis la seule ressource que je connaissais, c'était les maisons d'hébergement, mais moi je ne voulais pas y aller parce que j'avais peur. C'était des maisons d'hébergement qui n'étaient pas autochtones. *Québec 1*

Quand je suis arrivée à Montréal, [...], j'ai refusé d'aller rester dans un autre « shelter », [...] parce que moi, j'avais l'idée d'enjeux en particulier avec ma vie spirituelle et des choses comme ça. Puis, chez les Blancs, ils n'ont vraiment, vraiment pas respecté la situation pantoute, ils ne savaient absolument pas comment s'entretenir pour gérer cette affaire-là, c'était vraiment le bordel, c'était absolument horrible. *Montréal*

Il s'avère également que les approches et les modes d'intervention privilégiés au sein des ressources allochtones ne correspondent pas à la représentation autochtone de la problématique. Des participantes avancent notamment que les intervenantes des maisons d'hébergement allochtones travaillent généralement avec l'approche féministe. Elles croient que la rup-

ture d'union s'avère un élément fondamental afin de mettre fin à la situation de violence et protéger la femme et les enfants. Il semblerait que les intervenantes exercent des pressions en ce sens.

Les participants expliquent que les liens familiaux ne se brisent pas aussi facilement dans les familles autochtones. La plupart du temps, les deux parents sont impliqués auprès des enfants et la rupture n'est pas la principale solution envisagée. Les participants déplorent aussi le fait que l'aide en matière de violence conjugale est généralement apportée sous forme de suivi individuel. Chaque membre de la famille touchée par la problématique reçoit de l'aide chacun de son côté, et ce, généralement au sein de ressources différentes. Les participants estiment que cette façon de faire correspond à une représentation « blanche » de la violence conjugale.

Parce qu'il y a des enfants en jeu, puis dans la culture autochtone, élever des enfants toute seule, ce n'est pas faisable, ce n'est pas dans notre mentalité. Des femmes monoparentales, au Québec, il y en a beaucoup, mais en communauté, c'est rare.

**Québec 2**

Mais moi, je me dis, ce n'est pas la façon de faire ça, ce n'est pas notre façon d'être, [...]. Quand on travaille avec la famille au lieu de travailler dans l'individuel, femme, homme. Il faut toujours que ça soit un petit dossier pour madame, un petit dossier, puis là... En tout cas, moi ça me fatigue énormément, j'en ai déjà vu des affaires comme ça, on veut bien faire, mais on veut faire à la place de, puis imposer ses choses. Puis moi, je me dis toujours, on ne connaît pas notre histoire, on ne connaît même pas notre pensée, on n'a pas une pensée de Blanc là. En tout cas, moi on ne me rentrera pas ça dans la tête, on n'a pas la même pensée pantoute, ce n'est pas la même façon dans notre tête. **Québec 2**

#### **4.3.2.5 La réticence des femmes autochtones victimes de violence**

Les femmes autochtones semblent hésiter à demander de l'aide, car elles se méfient des ressources. Cette méfiance semble renforcée par la gêne et la honte reliées au fait d'être victimes de violence conjugale. Ce faisant, ces femmes sont très réticentes à amorcer une démarche de demande d'aide.

Il y a la honte de la femme autochtone. Souvent elle quitte son milieu naturel, la réserve, mais quand elle arrive en ville, elle a honte de dire qu'elle est battue, qu'elle vit de la violence. **Québec 2**



Les participants proposent différents facteurs pouvant expliquer cette méfiance : les femmes autochtones ont peur de vivre les mêmes expériences d'aide qu'en communauté où leur anonymat a été brisé.

J'ai eu peur, au début, d'aller chercher de l'aide, parce que je venais de la communauté, j'avais peur de vivre la même chose que j'ai vécu dans ma communauté, j'avais peur. Puis, c'était la confiance, d'avoir confiance aux personnes, j'ai eu de la misère. Je l'ai caché longtemps que j'ai vécu de la violence. **Québec 2**

Ils mettent également la méfiance de ces femmes envers les ressources allochtones en lien avec les circonstances historiques d'assimilation et de colonisation de la part des Autochtones. Ce lourd passé combiné à l'état d'esprit actuel des femmes autochtones est reconnu par les participants comme un frein aux démarches de demande d'aide.

Parce que, déjà en partant, les Autochtones, avec tout ce qui s'est passé dans l'histoire, les Autochtones ont beaucoup de méfiance envers les non-Autochtones. Tu sais, à cause des pensionnats, à cause des terres, à cause des affaires comme ça. Puis imagine maintenant une femme qui subit de la violence conjugale, comment elle est rendue à zéro de confiance en elle, en les autres et tout ça. Elle est beaucoup méfiante, puis moi je pense que si j'avais été une femme victime de violence comme ça, puis qu'il n'y avait pas de place ici à Québec, je me trouverais quand même perdue dans un centre de femmes allochtones. **Québec 2**

Il est également avancé que les femmes peuvent hésiter à consulter, car elles ont peur d'être jugées par les intervenants.

Moi je trouve qu'elle a raison [prénom] parce que, quand tu es victime de violence, la première chose que tu n'aimes pas, c'est de te faire juger. Fait que, il faut que tu ailles vers du monde qui ne te juge pas, fait que tu t'isoles encore plus. **Québec 2**

Finalement, les participants mettent ce sentiment de méfiance en lien avec les nombreux préjugés dont ils sont victimes de la part des Autochtones et qui sont véhiculés dans l'opinion publique et les médias.

C'est toujours des problèmes sociaux, c'est toujours de la toxico, c'est toujours ci, c'est toujours ça. [...] Ils ne sont pas capables de travailler, ils ne sont pas capables de ci, ils ne sont pas capables de ça, on pourrait en nommer en masse, les journaux sont là-dessus. Puis, tu sais, c'est toujours ça, puis ça tu le portes ce fardeau-là aussi, puis le regard de l'autre quand il te regarde, le non-Autochtone, c'est ça que tu ressens. **Québec 2**

### 4.3.3 Éléments appréciés ou facilitant les démarches de demande d'aide

Cette section présente les éléments identifiés par les participants comme étant appréciés par les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence ainsi que ceux ayant facilité leurs démarches de demande d'aide. L'aide offerte par les Autochtones, le respect de la confidentialité et la disponibilité de certaines formes d'aide ont été avancés comme étant des facteurs externes appréciés, tandis que la force intrinsèque des femmes autochtones a été identifiée comme un facteur interne facilitant leurs démarches.

#### 4.3.3.1 Être aidées par les Autochtones

Les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale apprécient davantage côtoyer l'autochtonie dans leurs démarches de demande d'aide. Les résultats de l'étude montrent qu'elles apprécient plus l'aide reçue de leur réseau naturel d'aide que celle offerte par les ressources formelles du réseau d'aide.

##### 4.3.3.1.1 Soutien offert par le réseau naturel

Les données de l'étude montrent que le soutien des proches et amis représente un élément déterminant dans les démarches de demande d'aide. Tout d'abord, les participants à l'étude ont mentionné qu'ils se tourneraient en premier lieu vers des amis ou des personnes autochtones de leur entourage, s'ils avaient besoin d'aide. Par exemple, ils expliquent que lorsque les femmes autochtones vivent une situation de crise conséquemment à un épisode de violence, elles souhaitent en premier lieu se tourner vers quelqu'un en qui elles ont confiance. Il apparaît que trouver refuge chez une amie ou un membre de la famille leur permet de se remettre des émotions vécues. La consultation auprès d'une ressource formelle du réseau semble représenter une étape subséquente.

C'est parce qu'on ne veut pas aller là. Comme moi, j'irais chez une amie, mettons, si je me faisais battre par mon chum, je n'irais pas tout de suite dans les ressources. **Québec 2**

À cet effet, les participants du groupe de discussion de Québec mentionnent qu'il y a beaucoup d'entraide entre les femmes autochtones de leur région et que celles-ci peuvent compter les unes sur les autres pour se dépanner ou se cacher lorsque c'est nécessaire. Les participants expliquent que lorsque les femmes autochtones apprennent qu'une des leurs subit de la violence, un réseau informel de protection et de soutien se crée autour d'elle. Les partici-

pants mentionnent que ces réseaux peuvent se créer entre des groupes de femmes qui se sont connues par le biais d'un centre de formation fréquenté par les Autochtones et par la maison d'hébergement autochtone de leur ville.

Puis, il y avait une fille qui était violente par son conjoint, puis c'est ça qu'on faisait, on l'aidait. Des fois, elle venait dormir chez nous, des fois, elle pouvait aller dormir chez une autre collègue étudiante, c'est ça qu'elle faisait, elle voulait se cacher aussi. **Québec 2**

Ce contact avec d'autres femmes d'identité autochtone en milieu urbain ainsi que la participation à des activités informelles en lien avec la culture sont des expériences appréciées et aidantes. Ces interactions permettent de développer un sentiment d'appartenance à cette nouvelle « communauté » et de renforcer la solidarité.

De faire de l'artisanat aussi, [...], je pense, puis j'ai beaucoup aimé ça. Des soupers, toutes sortes d'affaires, des choses que je ne faisais pas dans ma communauté [...] Qui est en lien avec la culture. **Québec 1**

Bien que l'apport du réseau naturel d'aide semble indéniable pour l'ensemble des participants ayant abordé cette question, il apparaît qu'ils ont une opinion variable sur les membres du réseau à solliciter dans les moments de difficulté. Les participants estiment que les femmes peuvent consulter ou aller chercher du soutien auprès de leur mère, de leur sœur, d'une cousine, d'une voisine ou d'une amie. Certains croient qu'il est préférable que les femmes autochtones victimes de violence s'adressent en premier lieu à des membres de leur famille.

Cependant, d'autres émettent certaines réserves sur ce point. Des participants expliquent qu'il est délicat de solliciter des membres de la famille, car cela peut les placer dans une position embarrassante et les impliquer au cœur même de la problématique de la violence. D'autres croient d'ailleurs que les membres de la famille sont trop liés au problème de violence conjugale et que leur implication peut entraver le cheminement amorcé par la femme pour sortir de cette situation. Des participantes ajoutent que les membres de leur famille les ont jugées lorsqu'elles ont dénoncé leur situation de violence. Pour plusieurs, les femmes doivent se tourner principalement vers des amies plutôt que vers des membres de leur famille.

Moi je parlerais plus avec ma famille au lieu d'une ressource. **Montréal**

C'est plus une personne que j'avais confiance moi aussi, ma mère ou mes parents... Mais j'étais tannée de les embarquer là-dedans. **Montréal**

Pas la famille parce que, la famille, moi je pense que tu te fais juger dans ta famille. [...] Moi, je n'irais pas chez ma famille. **Québec 2**

Quand c'est la famille plus immédiate comme mes sœurs et mes frères, ça non. [...] Parce que moi, parce que ça met en conflit d'intérêt, ça peut même te nuire à toi dans ton cheminement ou je ne sais pas quoi, parce que c'est trop proche. **Québec 2**

Malgré quelques divergences d'opinion concernant les membres du réseau social à contacter en cas de besoin, l'ensemble des participants de l'étude s'étant prononcés sur le sujet estime que les proches et les amis représentent un tissu social sécurisant et réellement aidant. Ils mentionnent d'ailleurs que l'aide reçue par leurs pairs en milieu urbain ainsi que leur discours exempt de jugement contrastent avec le contexte victimisant et culpabilisant des communautés. Ils croient qu'il est très aidant de sentir qu'un proche souhaite réellement leur tendre la main et les aider à se sortir de la violence.

Ben moi je trouve que c'est de ne pas faire de jugement, de se faire juger, c'est dur, puis on juge facilement sur la violence. [...] si quelqu'un te tend la main et il te dit, ensemble on va s'en sortir [...]. Je vais être là avec toi, puis tu n'es pas coupable, heille, ça là... Ça aide. **Québec 2**

Même si elle disait non, je ne veux pas y aller, je suis restée là pour elle. Elles ont besoin d'une personne comme ça, pour l'accompagner, pas une spécialiste, mais dans l'entourage. **Québec 2**

Les données présentées dans cette section montrent que les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence apprécient et recherchent l'aide offerte par des Autochtones, autant dans le réseau formel que parmi le réseau social. Cependant, certains participants ressentent quelques insatisfactions face au travail des intervenants autochtones. Ils expliquent que ces derniers portent des blessures susceptibles d'entraver leur intervention et les rendant moins disponibles à accueillir les confidences.

Les participants présentent les quatre composantes de la roue médicinale soit la pensée, l'esprit, le cœur et le corps. Ils expliquent que ces éléments doivent être en équilibre pour que la personne soit aidante et puisse être sensible au vécu d'autrui. Selon eux, cet équilibre n'est pas atteint chez la plupart des intervenants autochtones qu'ils sont susceptibles de côtoyer dans le réseau d'aide.

Me confier à un Indien, c'est comme parler à un mur, je parle dans le vide, parce que lui avec ses problèmes, il ne veut pas entendre d'autres problèmes. **Montréal**

La plupart des intervenants, ils n'ont pas réglé leur souffrance, leurs traumatismes intérieurs. [...] Il faut être en équilibre pour aider les gens. [...] Il faut que tu sois en paix avec toi-même aussi. **Montréal**

Les participants de Montréal soulignent également que la grande mobilité des Autochtones peut complexifier la création d'un réseau social en milieu urbain. Ils expliquent que les Autochtones de leur région se déplacent beaucoup et quittent parfois Montréal pour retourner en communauté, pour revenir quelque temps après. Ils croient que cette forme moderne de nomadisme représente un obstacle à leurs efforts de mobilisation. Des participants croient que cette constante mouvance de la population autochtone de Montréal explique la difficulté à se regrouper et à discuter de leur réalité.

Je pense qu'on a plus de problèmes comme communauté, ici à Montréal, parce qu'il y a trop de *down and in* [...] On ne parle pas assez de ce qui se passe, puis on n'a vraiment pas de recours pour s'exprimer. On devrait être capable, pour moi, de se mettre en cercle, puis exprimer n'importe quoi qui se passe dans notre tête, dans notre vie personnelle. **Montréal**

#### 4.3.3.1.2 *Par le biais des ressources d'aide formelles autochtones*

L'ensemble des participants de l'étude s'étant prononcé sur le sujet croit que les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence apprécient l'aide reçue des ressources autochtones. Selon eux, l'aide d'un organisme autochtone comprend un point d'ancrage culturel facilitant les démarches. Les participants expliquent que les intervenants autochtones comprennent mieux leur vécu ainsi que leurs spécificités culturelles et spirituelles. Ils croient qu'un contexte d'intervention autochtone peut aider à réduire la méfiance des femmes envers les ressources formelles.

Alors, oui, avec du monde autochtone, ça se passait mieux, on comprend les choses d'une manière différente, d'une autre façon que les Blancs, c'est géré d'une autre manière. Eh oui, je pense que je suis mieux là-dedans, avec des intervenants autochtones, parce qu'ils sont autochtones et parce que c'est mon monde à moi et parce que, notre culture, on comprend ça d'une manière complètement différente. **Montréal**

Une femme qui viendrait, une femme autochtone, je n'hésiterais même pas, je vais lui dire, oui il existe un centre communautaire, [...] Elle sait qu'il y a déjà des personnes de sa culture. Déjà là, je trouve que c'est une affaire qui est très importante dans tout ça. **Québec 2**

Les participants citent les centres d'aide pour Autochtones en milieu urbain et les maisons d'hébergement pour femmes autochtones comme des organismes communautaires pouvant offrir aide, écoute et compréhension. Les participants ayant demandé de l'aide en lien avec la violence conjugale mentionnent notamment qu'ils n'hésiteraient pas à consulter ou à référer un ou une amie aux centres d'aide pour Autochtones en milieu urbain. Même s'il ne s'agit pas d'une ressource spécialisée en matière de violence conjugale, les participants expliquent s'être sentis à l'aise d'en discuter avec les intervenantes.

Ça fait un an que je suis revenu à Montréal et ça fait plus d'un an que j'ai affaire avec le [centre d'aide aux Autochtones en milieu urbain]. Il y a une intervenante là que je peux dire que je fais affaire avec elle, ça fait un an, puis je me sens totalement à l'aise avec elle. **Montréal**

Les participantes ont également mentionné s'être senties soutenues et écoutées par les intervenants des maisons d'hébergement autochtones. Elles expliquent que l'aide reçue leur a réellement permis de sortir de la situation de violence. Elles mentionnent avoir développé les outils nécessaires pour poursuivre leurs démarches.

J'ai été bien reçue, bien reçue dans toutes les maisons. J'avais très confiance aux personnes avec qui je parlais, quand j'ai eu la confiance envers moi-même, de parler, j'ai eu confiance envers les autres, puis je suis sortie de la violence. **Québec 2**

Puis eux autres, ils m'ont donné plein d'outils quand j'étais là-bas. **Québec 1**

Les participantes ajoutent que côtoyer d'autres femmes autochtones en maison d'hébergement est un facteur aidant. La maison d'hébergement sur leur territoire semble d'ailleurs un endroit où les femmes autochtones victimes de violence peuvent se solidariser avec leurs consœurs et créer un tissu social qui s'étend au-delà du séjour en hébergement. En effet, ces femmes peuvent participer, à l'externe, à un cercle de partage. Participer à cette activité, considérée comme un mode de guérison autochtone, entraîne des répercussions positives dont celles de dénoncer la violence conjugale. De nouvelles amitiés y prennent naissance et se poursuivent. Les participantes ayant fréquenté le cercle expliquent que les femmes y apprennent à avoir confiance en elles. Puis, au fil du temps, elles peuvent en venir à dénoncer la violence vécue. Ce nouveau sentiment d'assurance donne l'élan nécessaire pour poursuivre les démarches.

C'est à travers des cercles de partage qui, indirectement, produisent des effets qui peuvent aider la femme à se sortir de la violence, ça lui donne de l'assurance. *Québec 2*

Ce qui est le fun avec [nom de la ressource autochtone], ben, on voit d'autres Autochtones, tu sais. Puis, c'est comme tu dis, l'appartenance, tu apprends à connaître d'autre monde. [...] quand des Autochtones se rencontrent, n'importe où là, ben, c'est l'fun. *Québec 1*

Advenant le cas où les ressources d'aide formelle autochtones ne seraient pas disponibles, une participante mentionne que les maisons d'hébergement pour femmes immigrantes représentent une alternative à envisager. Elle croit que les femmes immigrantes partagent certaines caractéristiques avec les femmes autochtones. Par exemple, elles sont également en terrain étranger et vivent dans un contexte culturel différent.

C'est drôle, mais à cause que moi je connais, s'il n'y avait pas Missinak, ça serait le centre d'hébergement pour femmes immigrantes. [...] Parce que, c'est des femmes qui sont différentes, qui sont ici toutes seules, pas rattachées à la culture d'ici. Parce qu'elles viennent de différentes cultures, puis pas juste une où c'est la culture québécoise. J'irais là, parce que je serais plus à l'aise avec ces femmes-là, parce que je sais qu'elles sont ici en pays étranger et que nous autres on sort de la communauté, puis tu viens en milieu urbain. *Québec 2*

Ainsi, il est possible de constater que le contact avec l'autochtonie est un élément apprécié et jugé aidant pour les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence. Cependant, dans les situations où les ressources autochtones ne sont pas disponibles pour les accueillir, les femmes autochtones préfèrent se tourner vers une ressource où elles pourront côtoyer des femmes dont le vécu s'apparente au leur plutôt que de fréquenter une ressource du réseau formel d'aide « blanc ».

#### **4.3.3.2 Le respect de la confidentialité**

À plusieurs reprises, les participants ont indiqué que le respect de la confidentialité et la protection de l'anonymat au sein des différentes formes d'aide et ressources disponibles en milieu urbain étaient appréciés et facilitants. Ils soulèvent d'ailleurs que la confidentialité est primordiale lorsque les femmes autochtones victimes de violence demandent de l'aide.

Ben c'est sûr que c'est important, très important même, c'est primordial la confidentialité. *Québec 2*

La majorité des participants croit que le respect de la confidentialité au sein des ressources offrant un suivi psychosocial et des maisons d'hébergement en milieu urbain est apprécié. Étant donné que protéger les femmes victimes reste le mandat principal des maisons d'hébergement, la confidentialité y apparaît un enjeu majeur. Les participants expliquent que les intervenantes sont très soucieuses de l'anonymat des résidentes afin d'assurer leur sécurité. De plus, des participantes ayant séjourné en maison d'hébergement expliquent que les intervenantes sensibilisent les femmes hébergées au fait de demeurer discrètes sur les situations des autres femmes qu'elles y côtoient. Pour les participantes ayant fréquenté une ressource d'hébergement en milieu urbain, ce respect de la confidentialité et de l'anonymat distingue les maisons d'hébergement en milieu urbain de celles fréquentées dans leur communauté respective.

C'est important ça, dans un centre d'hébergement, la confidentialité, même, quand tu rentres dans les maisons d'hébergement, on te parle de ça. De ne pas parler de ce qu'il y a là, puis de qui est là, puis qu'est-ce qui se passe là. *Québec 1*

Des participants ajoutent également que les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence apprécient l'anonymat que procure une demande d'aide au téléphone. Ils expliquent qu'établir un premier contact auprès d'une ressource par téléphone ou appeler une ligne d'aide leur permet de cacher leur identité. De plus, il n'est pas possible pour leur interlocuteur de les identifier comme étant des femmes autochtones.

Probablement la ligne téléphonique, parce que c'est comme moins, c'est plus anonyme.

Plus informel, on n'est pas identifié, on ne peut pas voir au son de voix qu'on est autochtone. *Québec 2*

Cependant, l'aide téléphonique ne représente pas, en général, un mode d'intervention apprécié par les femmes autochtones victimes de violence. Des participants expliquent que les Autochtones ont besoin de se toucher, d'être touchés et de sentir la présence de la personne afin de se sentir soutenus. Ils aiment et recherchent les contacts humains.

Elle a raison, les Autochtones, on a besoin de sentir la personne, de voir la personne à côté, de toucher, de la coller. [...] Les Amérindiens sont très physiques, ils ont besoin de toucher, de sentir la personne, de dire qu'elle est là. *Québec 2*



Bien que le respect de la confidentialité et de l'anonymat soit un élément apprécié, certains participants croient qu'il peut s'agir d'un obstacle dans certaines situations. Pour eux, l'anonymat qui règne dans les milieux urbains fait en sorte que la violence peut rester plus cachée.

L'anonymat du milieu urbain peut aider, mais, des fois, nuit, parce qu'on se coupe aussi avec la famille et on est *nobody*. **Québec 2**

En résumé, le respect de la confidentialité et la protection de l'identité au sein des ressources d'aide formelles facilitent les démarches. Toutefois, l'anonymat peut faire en sorte qu'il soit plus difficile pour ces femmes de sortir de la violence.

#### **4.3.3.3 La disponibilité de certaines formes d'aide**

De façon générale, les milieux urbains offrent une variété de formes d'aide aux femmes autochtones victimes de violence conjugale.

Je trouve qu'il y a beaucoup de ressources, les centres d'amitié, les maisons de femmes, il y en a beaucoup aujourd'hui, comparé à il y a 20 ans. Les femmes qui en ont vécu, il y a 20 ans puis qui venaient en ville, c'était beaucoup plus difficile. Mais aujourd'hui, je trouve qu'on est, dans le fond, on est privilégiés, parce qu'on a plus de ressources. **Québec 2**

Les participants décrivent d'ailleurs la grande disponibilité des services des maisons d'hébergement où les services d'accueil et d'intervention sont accessibles jour et nuit. Ils expliquent que les maisons d'hébergement autochtones accueillent les femmes autochtones victimes de violence en milieu urbain, mais sont également ouverts aux femmes provenant directement des communautés. Les participants ajoutent que l'aide peut se prolonger au-delà du séjour en hébergement. La femme peut obtenir de l'aide psychosociale est disponible aussi longtemps qu'elle en a besoin, à son rythme.

Juste pour les Autochtones. Mais, c'est ouvert à tous les Autochtones, même en communauté. **Québec 1**

Oui, il y a tout le temps quelqu'un, même qu'il y a un système de garde. Une intervenante, puis c'est jour et nuit. **Québec 1**

Par contre, la disponibilité de l'aide de certains organismes communautaires comme les centres d'aide aux Autochtones en milieu urbain et des établissements du réseau formel d'aide semble poser problème pour l'ensemble des participants ayant abordé ce thème. Le suivi psy-

chosocial est généralement offert par des ressources formelles, accessibles durant les heures d'ouverture, alors que la violence n'a pas d'emploi du temps.

Parce qu'on sait que le [Centre d'aide aux Autochtones en milieu urbain], il est ouvert de quoi, de 9 h à 4 h 30, mais la violence... Mais la violence, ça n'a pas d'heure là... *Montréal*

#### **4.3.3.4 La force intrinsèque des femmes autochtones**

Des facteurs sociaux et organisationnels sont fréquemment reconnus comme des éléments pouvant soutenir les femmes dans leurs démarches de demande d'aide, mais il faut également prendre en considération certains facteurs internes. Les femmes autochtones soulignent les mécanismes de survie leur permettant de puiser de la force en elles.

Puis c'est la même chose, quand tu es brimée, que tu vis de la violence conjugale, à un moment donné, tu es à bout, c'est ça qui va t'aider à aller chercher de l'aide. C'est quand tu n'en peux plus, c'est un mode de survie, tu vas y aller. [...] Je pense que chaque être humain a ça en lui, ce mode de survie-là, qu'il doit appliquer dans sa vie. Puis, je pense que nous, les femmes autochtones, on a aussi cette force-là. *Québec 2*

### **4.4 Conclusion: expérience des femmes autochtones en démarches de demande d'aide**

L'analyse des propos des participants a permis d'esquisser l'expérience des démarches de demande d'aide des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence. Elle permet de mieux comprendre le rapport de ces femmes face aux ressources et de mieux cerner leurs besoins en matière d'aide psychosociale. Il importe de mentionner que la méthodologie choisie ne permet pas de reconstruire les trajectoires d'aide des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence. Il s'agit simplement de présenter les formes d'aide de façon schématique, selon les préférences des femmes autochtones victimes de violence.

À l'instar des résultats de McGilivray et Comaskey (1999), les participants de l'étude avancent que les femmes autochtones victimes de violence souhaiteraient en premier lieu demander de l'aide auprès de leurs proches. Que se soit pour trouver refuge, une oreille attentive ou simplement pour socialiser, les membres de la famille et les amis semblent offrir une aide variée et un soutien aidant. Quelques participants mentionnent que les femmes autochtones victimes de violence peuvent compter sur les membres de leur famille proche comme leur mère

ou leur sœur. D'autres croient qu'il est préférable de chercher de l'aide auprès des membres de la famille éloignée ou des amis, en raison des pressions sociales et du jugement que les membres plus près ont sur la situation. Les données de l'étude ainsi que les résultats de plusieurs recherches (LaRocque, 1994; RCRPA, 1996; McGilivray & Comeskey, 1999; Agence de la santé publique du Canada, 2008) ont montré que les membres de la famille peuvent exercer des pressions sur les femmes autochtones victimes de violence afin qu'elles demeurent avec leur conjoint aux comportements violents. Malgré ces nuances, il apparaît que le soutien des proches fait l'unanimité parmi les participants et est estimé comme le plus aidant et comme une source d'aide prioritaire.

Ces résultats se démarquent de ceux obtenus par Bourque (2008) stipulant que les femmes autochtones hors communauté se tournent vers les réseaux formels d'aide en raison du manque de soutien de la part du réseau naturel d'aide. Les résultats de la présente étude montrent d'ailleurs l'efficacité et la solidité du tissu social autochtone dans la région de Québec notamment.

Bien que les milieux policiers puissent offrir assistance en situation d'urgence, plusieurs études, incluant celle-ci, stipulent que les femmes hésitent à les contacter, de peur de se buter à une attitude raciste et discriminatoire (Agence de la santé publique du Canada, 2008; FAQ, 2008; Pharand, 2008). Ainsi, elles préfèrent en référer à des membres de leur entourage. Cependant, les résultats relatifs au manque de connaissances à l'égard de l'aide disponible soulèvent la question suivante : les femmes autochtones victimes de violence se tournent-elles vers leurs proches, car elles connaissent peu les ressources autochtones en mesure de les aider, ou bien estiment-elles qu'ils sont les mieux placés pour les aider ?

Ensuite, il a été soulevé que les femmes autochtones victimes de violence à la recherche d'une aide plus spécifique vont d'abord tenter un contact téléphonique. Une ligne d'écoute ou d'orientation peut également être consultée. Elles effectuent généralement cette démarche après une situation de crise, une fois la poussière retombée. Demander de l'aide au téléphone reste moins gênant et moins compromettant grâce à l'anonymat. Les résultats de cette étude ainsi que ceux d'autres chercheurs montrent que les femmes autochtones peuvent avoir honte de leur situation et que le respect de la confidentialité est un enjeu important (LaRoque, 1994; Lucashenko, 1996; Agence de la santé publique du Canada, 2008; Jones, 2008; Pharand, 2008).

Une démarche de demande d'aide téléphonique représente toutefois un processus contradictoire avec la préférence des Autochtones envers une aide face à face. Les résultats de cette étude stipulent qu'ils apprécient moins l'aide téléphonique puisqu'ils ont besoin de contacts humains et chaleureux. Il peut néanmoins résulter de cet appel une référence vers une ressource formelle autochtone ou allochtone. Ainsi il est possible de soulever l'hypothèse que certaines femmes autochtones victimes de violence en milieu urbain sont si méfiantes, au début de leurs démarches, à l'égard du réseau formel d'aide, et ont si peur d'être victimes d'un bris de la confidentialité qu'elles choisissent des services répondant moins bien à leurs besoins afin de préserver leur anonymat.

En dernier recours ou lorsque le besoin s'en fait sentir, ces femmes vont s'orienter vers une ressource d'aide formelle autochtone comme une maison d'hébergement ou un centre d'aide aux Autochtones en milieu urbain. Des participants mentionnent qu'une maison d'hébergement sera consultée si on a besoin de protection et que l'entourage immédiat ne peut y répondre. Des ressources du réseau « blanc » peuvent également être consultées comme les CLSC et les hôpitaux, parce qu'elles sont plus visibles que les organismes communautaires autochtones. Alors que les CLSC seront consultés à des fins d'orientation vers une ressource plus spécifique, les hôpitaux seront fréquentés seulement dans les situations où la femme est blessée à la suite d'un épisode de violence. Notons que la recension des écrits du premier chapitre a montré que les femmes autochtones victimes de violence sont proportionnellement plus nombreuses que les femmes allochtones à être blessées dans un épisode de violence (Statistique Canada, 2006). Les données de cette étude font d'ailleurs état de plusieurs situations où des femmes ont été sévèrement blessées.

Des organismes allochtones de défense de droits peuvent également être consultés, étant donné que les participants croient que les organismes autochtones y réfèrent leurs clientes en raison d'un manque d'expertise. L'aide reçue de ces différentes ressources allochtones semblent être plus ou moins appréciée. Les participants estiment que les intervenants ont d'importantes lacunes au niveau de l'intervention auprès des peuples autochtones et imposent une vision allochtone de la problématique. Il en est de même pour les intervenants des maisons d'hébergement allochtones. Des études citées dans la recension des écrits au premier chapitre font d'ailleurs état de cette réalité (CSSSPNQL, 2003; Waeber, 2009). Les participants associent le manque d'expertise des intervenants auprès des peuples autochtones à la discontinuité des services. Cependant, on peut également croire que la constante mobilité des Autochtones, sou-

levée par des participants du groupe de discussion de Montréal et par Jaccoud et Brassard (2003), peut complexifier les trajectoires d'aide et la rendre discontinue.

Les femmes autochtones semblent grandement apprécier l'aide des organismes communautaires autochtones comme les maisons d'hébergement autochtones en milieu urbain. Les modes de guérison autochtones qu'on peut y retrouver, la connaissance de leur réalité et l'aide conséquente à la représentation autochtone de la problématique semblent des éléments appréciés. À l'instar des participants de l'étude de Bourque (2008), les participants se sont montrés préoccupés par le respect de la confidentialité.

Les démarches de demande d'aide des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale sont des processus dynamiques susceptibles de comprendre des arrêts et de nombreux allers-retours. Malgré cette mobilité et les différentes expériences, l'analyse permet de constater que les femmes autochtones apprécient recevoir de l'aide d'Autochtones, autant par le biais du réseau informel que formel, et à partir de leur propre vision de la problématique.



## CHAPITRE 5

# Identification des besoins en matière d'aide psychosociale et des réponses sociales associées



### 5.1 Introduction

Le chapitre précédent ayant permis de mieux comprendre l'expérience des femmes autochtones victimes de violence au sein du réseau d'aide en milieu urbain, certaines lacunes et des éléments appréciés ont été mis en lumière. Ces résultats sont mis en lien, dans le présent chapitre, avec les formes d'aide et les modes d'intervention identifiés par les participants comme étant souhaitables et désirés. Ce chapitre vise donc à répondre aux troisième et quatrième objectifs de cette étude soit :

- 3) d'identifier les principaux besoins en matière d'aide psychosociale des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale; et
- 4) d'identifier des formes d'aide et des modes d'intervention permettant d'y répondre.

L'analyse des propos des participants relatifs aux formes d'aide et aux modes d'intervention perçus comme étant souhaitables et de l'expérience vécue au sein du réseau d'aide actuel en milieu urbain a fait ressortir quatre principaux besoins en matière d'aide psychosociale :

- 1) le besoin de connaître l'aide disponible;
- 2) le besoin d'un accompagnement continu;

- 3) le besoin de faire connaître la problématique et le vécu des femmes autochtones victimes de violence; et
- 4) le besoin d'une aide adaptée à la réalité culturelle des Autochtones.

## **5.2 Besoin de connaître l'aide disponible**

Tous les participants à l'étude qui se sont prononcés sur le sujet ont souligné que les ressources destinées aux femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale sont peu connues et peu visibles. Il semble que les ressources du réseau d'aide allochtone bénéficient de plus de visibilité que celles destinées exclusivement aux Autochtones. De plus, il est difficile pour les femmes autochtones ayant récemment migré vers des régions urbaines de s'orienter dans leur nouveau milieu de vie. Les participants à l'étude dénoncent également l'inefficacité des façons de faire connaître les ressources autochtones. Cette publicité est souvent accessible uniquement dans les CLSC ou dans les cliniques médicales. Pour que les affiches, brochures et autres publicités soient vues, il faut donc que la femme autochtone ait déjà entamé une démarche de demande d'aide, ce qui n'est pas toujours le cas. Ce manque de visibilité entraîne de nombreux détours par des ressources du réseau d'aide n'ayant pas développé une expertise en lien avec la problématique de la violence conjugale et offrant des services moins adaptés à la réalité de ces femmes.

Les différents participants ont une connaissance variable des ressources disponibles dans leur milieu. Dénoncer une situation de violence ou choisir de poursuivre une démarche d'aide impliquent une connaissance minimale des ressources disponibles. Ainsi, il est possible de conclure que les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale ont besoin de connaître les services dont elles auraient besoin. Les participants à l'étude identifient des formes d'aide et des modes d'intervention souhaitables permettant de répondre à ce besoin.

### **5.2.1 Aller au-devant des femmes**

Le discours des participants indique que les ressources d'aide devraient être mieux publicisées. L'ensemble des participants s'étant prononcés sur le sujet croit que les ressources devraient aller en amont de la clientèle potentielle et se présenter dans les endroits fréquentés par les Autochtones. Les participants de Montréal croient que des intervenants de rue devraient être présents dans les quartiers fréquentés par les Autochtones et y intervenir. Les intervenants de

rue, possédant une bonne connaissance des ressources du milieu, pourraient également diriger les Autochtones vers les organismes adéquats.

Les participants de Québec mentionnent pour leur part que la maison d'hébergement autochtone de leur territoire devrait présenter chaque année ses services à un centre de formation très fréquenté par les femmes autochtones nouvellement arrivées en milieu urbain. Grâce à une telle promotion, les femmes autochtones victimes de violence auraient quelques outils pour mieux s'orienter au sein du réseau d'aide.

Oui, plus de monde qui vont où les gens sont, qui n'ont pas peur d'aller avec eux autres [...]. Mais ça serait le fun aussi d'avoir des travailleurs de rue qui vont te voir, qui te demandent ce que tu as de besoin, as-tu besoin de quelque chose, tu sais. *Montréal*

Moi ce que j'aimerais c'est que [nom de la ressource autochtone], qu'ils viennent à l'école, [...], qu'ils viennent se présenter, qu'ils offrent leur service. Mais, le groupe, en tant que tel, ils vont être là, si la personne vient et qu'elle parle des services, comment ça se fait, ce qu'ils font là-bas, peut-être que les femmes vont se réveiller. Elles viennent de sortir de leur communauté, ah, j'aimerais ça avoir de l'aide. [...] Donc, plus de promotion des services qu'on connaît moins. *Québec 2*

### 5.2.2 Créer des occasions de réseautage

Le discours des participants permet de supposer que les démarches de demandes d'aide sont particulièrement difficiles à amorcer lorsque les femmes autochtones ne connaissent ni l'aide disponible ni les personnes du réseau social vers qui se tourner. Les propos des participants indiquent que trouver un point de repère en milieu urbain représente un premier pas à faire afin de sortir de la violence. Ils croient qu'il s'agit d'un besoin saillant lorsque ces femmes arrivent en milieu urbain, en raison de leur isolement. Dans un tel contexte, il s'avère important de mettre en place des mécanismes leur permettant d'être en lien avec des ressources ou avec d'autres femmes autochtones. La concertation entre les différentes ressources autochtones, autant en milieux urbains qu'en communautés, apparaît comme une mesure de choix pour réseauter les femmes autochtones nouvellement arrivées en milieu urbain. D'un point de vue informel, les participants proposent que le réseau d'entraide autochtone de la région de Québec organise différentes activités sociales pour intégrer les nouvelles venues et briser leur isolement. Ces activités pourraient servir de point d'ancrage et montrer aux nouvelles venues qu'un réseau informel est disponible pour les aider en cas de besoin.



Mais c'est ça, moi aussi je suis d'accord. C'est au niveau des [nom de la Nation], ben chez tous les Autochtones, quand ils arrivent, c'est de se trouver un point de repère. Un point de repère, soit, juste aller prendre un café, pas nécessairement faire quelque chose d'officiel, au moins, juste un rassemblement de monde. On invite du monde, un souper, juste ça, ça, comment on dit ça, ça les sort de leur isolement. *Québec 2*

Les participants de la région de Montréal, pour leur part, suggèrent la création d'un groupe de lutte contre la violence faite aux femmes autochtones. Ce groupe pourrait faire office de guichet unique, susceptible de simplifier les démarches des femmes autochtones victimes de violence dans le besoin. Elles pourraient y recevoir directement l'aide souhaitée et le personnel pourrait les orienter, selon leurs besoins. Un groupe de lutte pourrait également donner de l'information et sensibiliser à la problématique de la violence.

Une autre chose que moi j'aimerais, c'est d'avoir un groupe contre la violence, tu sais [...] Tu sais, pour avoir plus d'informations, et puis de l'aide. *Montréal*

### **5.3 Besoin d'un accompagnement continu**

Les résultats présentés au chapitre précédent montrent qu'une fois que les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence savent où se diriger et amorcent une démarche de demande d'aide, elles peuvent se buter à une aide discontinue. Les participants évoquent les nombreux changements d'intervenants et les différentes références auprès d'une autre ressource comme des obstacles aux démarches. Ils lient cette discontinuité avec certaines lacunes au niveau de l'expertise des intervenants. Ces faiblesses au niveau de l'expertise seront abordées dans la section suivante.

L'analyse des résultats de l'étude permet également de lier la discontinuité de l'aide avec la mobilité des Autochtones en milieu urbain et l'inadaptation des services à l'égard de leurs particularités culturelles. Ces femmes sont aux prises avec l'inaction et l'attitude méprisantes de certains groupes d'intervenants, notamment les policiers. La lourdeur de leur vécu combinée aux différentes lacunes de réseau d'aide actuel représente une situation préoccupante. Le besoin d'un accompagnement proactif et continu se fait particulièrement sentir à certains moments clés des démarches de demande d'aide. Pour ce faire, différentes solutions sont mises de l'avant par les participants à l'étude, comme porter assistance aux femmes en situation d'urgence, encadrer celles qui déposent une plainte, accompagner celles qui font une démarche judiciaire jusqu'au bout et former des intervenants polyvalents.

### 5.3.1 Porter assistance en situation d'urgence

Les narratifs des participants montrent plusieurs situations où des femmes autochtones ont été sérieusement blessées. L'aide formelle d'urgence disponible est alors inadéquate. Dans un contexte où l'intervention des corps policiers est principalement axée sur le « contrôle » du conjoint aux comportements violents, plutôt que sur la protection de la victime, et où les victimes perçoivent du mépris et des préjugés à leur égard, la sécurité de ces femmes apparaît difficile à assurer. Il est évident pour les participants qu'elles doivent obtenir une assistance immédiate et adéquate des policiers. Ils présentent plusieurs situations où des femmes autochtones et leurs enfants ont eu besoin d'une assistance policière, mais où l'intervention des policiers n'a pas répondu à leurs attentes. Les participants croient que les policiers doivent obligatoirement intervenir et se déplacer dans les situations de violence conjugale pour la sécurité des femmes et des enfants concernés. Ils mentionnent également que les policiers devraient les diriger vers une ressource pouvant répondre à leurs besoins.

Même si la femme a peur de parler avec eux autres, je pense qu'on devrait quand même envoyer quelqu'un ou arranger. Puis les transférer à une place d'Autochtones. *Montréal*

### 5.3.2 Encadrer les femmes qui portent plainte

Bien qu'il ne s'agit pas d'une pratique courante et privilégiée par les femmes victimes de violence, certaines ont recours à des procédures judiciaires afin d'assurer leur protection et leur sécurité. En plus de réaliser cette démarche à contre-courant, ce processus s'avère ardu, et ce, dès le moment de la déposition au poste de police. Les participants croient que les policiers devraient offrir une assistance plus étroite aux femmes qui portent plainte. Ils proposent qu'un policier recueille leur témoignage et remplisse avec elles les documents relatifs à la plainte. Les résultats de l'étude ont montré que des femmes ont été laissées seules à elles-mêmes et n'ont pu compléter la procédure.

Ça serait bon aussi d'avoir quelqu'un aux stations de police. Écrire ce qui est arrivé, au lieu de l'écrire nous-mêmes, tu sais. *Montréal*

### 5.3.3 Aider les femmes à défendre leurs droits jusqu'au bout

L'analyse des résultats permet d'observer une discontinuité de l'aide et des insatisfactions face à l'attitude des intervenantes offrant du soutien à travers le processus judiciaire. Cette réalité

peut également décourager des femmes autochtones victimes de violence et mener à l'abandon des procédures. L'ensemble des participants s'étant prononcés sur le sujet croit que les femmes autochtones victimes de violence devraient bénéficier d'un accompagnement plus étroit et soutenant durant le processus judiciaire afin d'éviter ce problème. Un participant décrit une ressource disponible à Toronto qui aide les Autochtones en général à défendre leurs droits dans les domaines civils et criminels. Il croit qu'une ressource de ce genre serait bénéfique pour l'ensemble de la population autochtone en milieu urbain.

À Toronto, ils ont un bureau qui s'appelle *Aboriginal Legal Services*, puis ça couvre absolument tout ce qu'il y a à couvrir. Que ça soit des affaires civiles, des affaires criminelles. En autant que je sache, il n'y a pas ça ici à Montréal. Puis des fois, ça prend un service comme ça pour rentrer au milieu d'une dispute, entre la police ou entre « whoever. [...] » Je pense que, pour moi, ça prendrait une place comme ça, très visible, que tout le monde autochtone sache que ça existe, puis ils peuvent aller là pour de l'aide. Que ça soit des enjeux civils ou criminels ou *whatever* là. **Montréal**

Pas pour forcer les femmes à dénoncer, mais, [pour aider] celles-là qui ont dénoncé, d'aller jusqu'au bout. **Québec 1**

#### **5.3.4 Former des intervenants polyvalents**

Les participants estiment que les intervenants doivent être polyvalents et développer une expertise en lien avec différentes problématiques. Leur expertise devrait s'étendre au-delà de leur spécialité, car les femmes autochtones peuvent vivre plusieurs problématiques de façon concomitante et peuvent se sentir exclues, car les intervenants ne possèdent les connaissances et les compétences que sur une problématique.

Puis, ils ne devraient pas trop centraliser non plus, parce qu'il y a des gens, vu leurs problématiques de boisson ou de drogue, se trouvent exclus de certaines places, par rapport à justement ça. Ça devrait être, justement, indépendant de ces places-là. **Montréal**

#### **5.4 Besoin de faire connaître la problématique et le vécu des femmes autochtones victimes de violence**

Les propos des participants relatifs à la problématique de la violence conjugale montrent qu'il s'agit d'une mode relationnel normalisé et banalisé dans les communautés. Leur discours montre que la façon de répondre à la violence conjugale crée un contexte où elle peut perdurer, rester cachée et, même, se transmettre aux générations suivantes. La transmission inter-

générationnelle de la violence est d'ailleurs une situation préoccupante pour les participants. Ils ont également mentionné que certaines formes de violence, comme la violence sexuelle et psychologique, sont plus difficiles à cerner et sont moins connues. Ainsi, plusieurs croient qu'il est important de faire connaître la problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones ainsi que le contexte dans lequel cette problématique prend racine. Lever le voile sur le vécu des femmes autochtones victimes de violence et sur cette problématique pourrait faire en sorte que les familles, les milieux policiers et les différents intervenants en communauté soient plus sensibles à cette problématique. Selon les participants, il s'agit d'un besoin social, autant dans les communautés qu'en milieu urbain. Ils ajoutent d'ailleurs que les intervenants allochtones doivent connaître la réalité autochtone afin d'ajuster leurs interventions. Offrir des ateliers de formation aux différents acteurs en milieu urbain et des communautés permettrait de faire connaître l'expérience des femmes autochtones en lien avec cette problématique.

#### **5.4.1 Offrir des ateliers sur la problématique de la violence conjugale**

La mise sur pied d'activités d'information, de prévention et de sensibilisation, par le biais d'ateliers, semble faire l'unanimité auprès des participants. Ils proposent différentes thématiques en lien avec la violence qui devraient être abordées dans ces ateliers comme les formes de violence, la construction de cette problématique chez les Autochtones et l'aide disponible. Ces ateliers, offerts autant aux intervenants qu'aux citoyens des communautés, permettraient également d'offrir du soutien au réseau d'aide local.

Ben oui, il y a plusieurs formes de violence. Puis, peut-être, tantôt quand tu disais avoir des work shop», ça serait bien d'avoir des «work shop»? *Montréal*

Fait que moi je me dis, les ateliers de travail, de sensibilisation, de notre histoire aussi. Je trouve ça important notre histoire, il y en a beaucoup qui ne savent pas pourquoi les communautés existent, pourquoi les réserves existent, je trouve ça important, c'est notre histoire. *Québec 2*

Mais d'aller accompagner les intervenants dans les communautés, pour faire de la prévention auprès des femmes, auprès de la population. *Québec 1*

Les propos des participants permettent d'ailleurs de croire que ces ateliers devraient dépasser les frontières des communautés et être offerts aux intervenants en milieu urbain. Ils estiment que ces derniers devraient être en mesure de détecter les différentes formes de violence

pouvant être vécues par les femmes autochtones, en plus de comprendre leur expérience. Les participants de Montréal, pour leur part, expliquent que les intervenants allochtones devraient avoir des contacts avec des intervenants autochtones, afin de mieux comprendre la réalité et la façon d'intervenir auprès des gens des Premières Nations. Selon eux, les policiers seraient un des premiers groupes à sensibiliser.

Donner de la formation aux intervenants qui travaillent auprès des peuples autochtones, comment aller chercher des pistes, de voir si cette personne-là subit, quelle que soit la violence. Parce que de la violence, comme on l'a mentionné, ce n'est pas juste physique, c'est émotionnel, il y a toutes sortes de violence. *Québec 1*

Oui, des réunions avec les policiers pour expliquer un peu c'est qui les Autochtones. *Montréal*

### **5.5 Besoin d'une aide adaptée à la culture autochtone**

Les résultats de l'étude montrent que l'état actuel du réseau d'aide allochtone ne répond pas aux besoins et ne respecte pas les différences culturelles des peuples autochtones. Les femmes autochtones victimes de violence n'ont pas accès, à l'extérieur des ressources autochtones, à de l'aide dans leur langue maternelle. Nommer ses émotions ou porter plainte en anglais ou en français n'est pas chose facile. Le savoir-être des intervenants allochtones est également questionné, car ils ne semblent pas avoir été formés à intervenir auprès d'une clientèle autochtone. Les Autochtones s'expriment différemment, d'une façon propre à leur culture, à un rythme différent. Puisque les intervenants ignorent ces distinctions, il leur est difficile d'adapter leur intervention à cette clientèle.

Ensuite, il apparaît que la violence conjugale est perçue par les femmes autochtones comme faisant partie d'une dynamique familiale. Les participants de l'étude placent d'ailleurs les conjoints aux comportements violents dans une dynamique de victime/agresseur. Ce faisant, les hommes aussi semblent avoir besoin d'aide. Cette vision holistique se démarque de la représentation de la violence véhiculée par les intervenants. Il apparaît que la rupture de contacts avec le conjoint aux comportements violents ainsi que les poursuites judiciaires ne semblent pas des solutions à privilégier pour les femmes autochtones victimes de violence. La prochaine section montre que les participants souhaitent une responsabilisation collective face à la violence conjugale et que les hommes et les femmes travaillent de concert pour corriger cette situation. Ce faisant, différents modes d'intervention privilégiés au sein des ressources

ne considèrent pas ce désir et cette représentation de la problématique. Les participants rencontrent une difficulté certaine avec le travail fragmenté auprès des différents membres de la famille et avec l'approche féministe appliquée au sein de certaines maisons d'hébergement. Un important décalage est observable entre cette façon d'intervenir et le désir de la clientèle autochtone. Ainsi, les femmes autochtones victimes de violence ont besoin d'une aide adaptée à leur réalité culturelle et qui tient compte de leur représentation de la problématique. Les formes d'aide et les modes d'intervention proposés par les participants s'inscrivent dans une perspective d'autonomisation de l'aide et des services. Il est possible d'y voir un désir de s'affranchir des ressources du réseau allochtone et de développer des modes d'intervention et d'offrir des formes d'aide conséquente avec leur culture, et menées par des Autochtones.

### **5.5.1 Se tourner vers les modes de guérison autochtones**

Les participants de Montréal mentionnent à plusieurs reprises qu'il serait souhaitable de mettre sur pied, en milieu urbain, certains modes de guérison autochtones.

#### **5.5.1.1 Mettre sur pied des tentes de sudation et des cercles de partage**

Les participants de la région de Montréal estiment que les femmes autochtones victimes de violence ont besoin de différentes formes d'aide traditionnelle autochtone en conformité avec leur représentation de la vie et de la roue médicinale. Ils souhaitent tout d'abord qu'elles aient accès, en milieu urbain, à des cercles de partage ou des tentes de sudation afin d'ajouter une dimension spirituelle à leur démarche d'aide. Des participants expliquent qu'il s'agit d'une demande qui s'étend au-delà de la population des femmes autochtones victimes de violence.

Entre nous, tu sais, d'avoir des «healing circle» ou avoir des «swet lodge» contre la violence, des prières contre la violence puis des affaires comme ça là. **Montréal**

Il y a beaucoup de monde qui me demande déjà, comment ça, on n'a pas de «swet lodge» icitte à Montréal. Ça serait peut-être quelque chose à créer, puis mettre de l'avant. **Montréal.**

Juste une suggestion, ça serait une bonne affaire, peut-être, une fois par semaine on aurait des rencontres, pour nous aider nous-mêmes, pendant qu'on peut [...] [Avec] un Amérindien qui serait là... Comme un espèce de parrain, comme dans le AA. [...] on serait capables de s'entraider nous-mêmes, pour les hommes et les femmes. **Montréal**

### 5.5.1.2 Prendre un temps d'introspection

Les participants de Montréal mentionnent que la population autochtone de la ville de Montréal aurait besoin d'un centre de répit afin de pouvoir prendre un temps d'arrêt. Ce centre pourrait être destiné aux hommes et aux femmes autochtones qui souhaitent prendre une pause, un petit temps d'introspection sur la situation vécue.

Le temps de prendre un *break*, de se regarder un peu, regarder comme c'était avant, durant le jour, on venait saoul puis, envoie, couche-toi puis dors, on a tous besoin de ça. **Montréal**

### 5.5.2 Être aidées dans sa langue maternelle

Les participants s'entendent sur le fait que la langue maternelle est un élément primordial à intégrer dans l'aide offerte. La culture autochtone prend racine dans les langues ancestrales. Selon eux, les femmes autochtones victimes de violence ont plus de difficulté à exprimer leurs émotions en français que dans leur langue maternelle. Il serait fondamental que des intervenants du réseau d'aide comprennent leur langue et les laissent s'exprimer. Ainsi, les narratifs des femmes autochtones seront plus authentiques et conformes à leur expérience profonde.

Les femmes aiment parler leur langue, puis moi je trouve ça super important. Super important parce que c'est la base, notre culture, ça part de la langue. **Québec 2**

La langue, c'est essentiel, parce qu'il y a des personnes qui ne peuvent pas s'exprimer. Moi j'ai eu de la misère à dire mes émotions, c'est dur. **Québec 2**

C'est vraiment, puis je l'observe aussi, qu'on cherche des services adaptés à notre culture, qu'on va voir au moins un Autochtone dans la maison, dans la bâtisse, qu'on va entendre parler [notre langue] à côté de nous autres. Ça, tu ne te débarrasses pas de ça, ça ne part pas de toi parce que tu habites en ville, ça reste en dedans de toi, c'est toi. **Québec 2**

### 5.5.3 Être aidées par des intervenants autochtones

Au-delà de la langue, il serait souhaitable, pour les participants, que les interventions auprès des femmes victimes de violence soient réalisées par des Autochtones. Quelle que soit leur nation, les Autochtones partagent entre eux culture et histoire. Pour cette raison, ils sont plus à l'aise avec des gens des Premières Nations.

Même si on vit en milieu urbain depuis 20 ans, 25 ans, 10 ans, on veut quand même que nos services soient, au moins autochtones, on ne se le cachera pas. On veut quand même que nos services, on soit servis par des Autochtones le plus possible, ben, en tout cas pour moi. *Québec 2*

Les participants de Montréal estiment d'ailleurs que l'embauche de policiers autochtones et inuits permettrait d'éliminer certaines difficultés vécues par les femmes autochtones victimes de violence.

Ça serait peut-être bon ça d'avoir des polices autochtones. *Montréal*

Puis qu'ils parlent leur langue, des personnes qui parleraient inuit aussi, ils pourraient engager un policier inuit qui parle les langues, ça serait important ça aussi. *Montréal*

#### **5.5.4 Offrir une aide liée à la représentation autochtone de la problématique**

Les participants de Québec souhaitent également que les intervenants et les ressources respectent la représentation autochtone de la violence conjugale ainsi que leurs façons de voir la vie et de se comporter (pensée circulaire, roue médicinale, façon de s'exprimer, etc.). De plus, ils croient qu'ils devraient tenir compte de l'histoire de colonialisme et de l'assimilation des peuples autochtones dans leur approche.

Moi j'aimerais ça qu'on respecte notre façon d'être, notre façon de voir la vie. On ne la voit pas comme les Blancs, ce n'est pas vrai. Puis en plus, on a l'histoire de la colonisation, ça, jamais... *Québec 2*

#### **5.5.5 Impliquer l'ensemble des membres de la famille et de la communauté**

Compte tenu du fait que pour les Autochtones la violence conjugale est une problématique familiale, les participants de l'étude soulignent que l'aide devrait cibler l'ensemble des membres de la famille.

##### **5.5.5.1 Prévenir auprès des enfants**

Les participants font état de leurs préoccupations en regard des enfants autochtones exposés à la violence conjugale. Ils pensent d'ailleurs que les conjoints aux comportements violents aient pu vivre, dans le passé, des expériences de victimisation. Ainsi, ils suggèrent d'effectuer un suivi psychosocial auprès des enfants autochtones exposés à la violence conjugale afin de prévenir d'éventuels comportements violents.



Il y a une famille, il y a un père agresseur, il a battu la femme, les enfants, ils ont vu ça. C'est d'essayer de suivre ces dossiers-là, de ces enfants-là, pour être sûrs, suivre, au fur et à mesure qu'ils vont grandir, les suivre psychologiquement. Peut-être juste à chaque année, juste aller revoir ces enfants-là, de dire, ok, est-ce qu'ils sont corrects? Sont-ils en train de démontrer des comportements qui pourraient indiquer que ça serait possible qu'ils vont devenir agresseurs. **Montréal**

#### **5.5.5.2 Aider les conjoints aux comportements violents**

Les participants proposent également d'offrir un suivi psychosocial aux hommes autochtones qui souhaitent changer leurs comportements et adopter des conduites non violentes. L'ensemble des participants s'étant prononcés sur le sujet mentionne d'ailleurs que l'aide auprès des femmes victimes de violence doit également passer par le biais d'aide auprès des hommes aux comportements violents. Ils proposent, en ce sens, la création de centres de guérison pour hommes autochtones en milieu urbain. Ils croient également que les hommes participent à des cercles de partage dans les communautés. Selon eux, il serait pertinent d'importer cette formule dans les milieux urbains.

À Toronto ils ont un programme qui s'appelle *Peaceful Warriors* et c'est spécifiquement de quoi il parle. C'est un programme pour des hommes autochtones qui sont agresseurs, pour les aider à changer ce comportement-là. On s'en va dans le passé, on va leur parler de comment ça se fait qu'ils sont devenus de même, comment on arrête ça. **Montréal**

Pour aider les hommes qui violentent leur femme, je pense qu'il y a des cercles d'hommes. Ils [en communauté] font des cercles, pour comment s'en sortir eux autres aussi. Et puis je pense qu'à Québec, ça serait la même chose, au moins un service. **Québec 1**

#### **5.5.5.3 Mettre la sagesse des aînés à profit**

Les membres de la famille impliqués dans une situation de violence devraient bénéficier de la sagesse des aînés, selon les participants. Ils pourraient agir à titre de modèles ou de mentors. Les aînés sont considérés comme des gens sages ayant vécu beaucoup d'expériences et ayant fait un processus de guérison. Selon eux, il s'agit des personnes les plus susceptibles d'être aidantes pour les femmes, étant donné qu'elles se rapprochent de l'équilibre en raison de leur cheminement. Pour être une personne aidante, les quatre dimensions du cercle médicinal autochtone soit l'esprit, le corps, la pensée et le cœur doivent être en équilibre.

Les personnes qui ont besoin de se faire reconforter par des personnes plus âgées, parce que, en tant que tel, on sait qu'ils savent un peu plus de choses que nous autres. En tant qu'émotion ou plein d'affaire, parce qu'ils ont vécu pas mal de choses. *Montréal*

C'est parce que, dans le fond, juste une petite parenthèse ici, vous savez que notre culture, nos aînés c'est notre encyclopédie. *Montréal*

Alors, pour moi, on ne parle pas assez de notre roue de médecine, moi j'aimerais avoir ben plus de contacts avec des aînés. *Montréal*

#### **5.5.5.4 Offrir des interventions familiales**

Les participants de Montréal ajoutent qu'il serait pertinent de mettre en place des interventions familiales, qui réuniraient l'ensemble des membres de la famille. Ils témoignent de situation où cette façon de faire s'est révélée efficace et aidante.

La famille, tout ensemble, de venir avec nos problèmes sur la table, ça marche, crois-moi, ça marche, tout le monde évolue, mais d'une bonne manière. On n'est plus, ça a pris des années d'entraide, entre nous autres, crois-moi, on s'est beaucoup amélioré. C'est très important l'aspect familial. *Montréal*

#### **5.5.5.5 Faire de la violence conjugale une responsabilité collective**

L'ensemble des participants à l'étude s'étant prononcés sur le sujet reconnaît que toute la population doit être sensibilisée à la problématique de la violence conjugale. Selon eux, on doit travailler à ce que cette problématique soit considérée comme une responsabilité collective. Certains participants apprécient d'ailleurs la campagne publicitaire mettant en vedette le comédien Patrice Robitaille. Selon eux, voir un homme autochtone faire la promotion de la non-violence représente un moyen prometteur à mettre en place.

Puis moi, je pense que, trouver un homme autochtone, vrai, qui vit vraiment ça, la non-violence, qui serait capable de le faire, une annonce comme ça, je pense que ça... Ben moi, en tout cas, j'ai trouvé ça bon, je trouve ça très bon. *Québec 1*

Plusieurs estiment que la population autochtone ne doit plus demeurer silencieuse face à la violence. Des participants masculins mentionnent d'ailleurs que les témoins de violence doivent intervenir lorsqu'ils voient une femme se faire violenter. Pour eux, la lutte contre la violence faite aux femmes concerne tout le monde.

Il y en a un qui bardasse une fille, intervention, pas de ah, ce n'est pas de mes affaires, tu sais là, ce n'est pas de mes affaires là, quand un homme agresse une femme, ça devient tes affaires. *Montréal*

Ainsi, l'ensemble des formes d'aide et des modes d'intervention jugés souhaitables par les participants permet de répondre aux quatre besoins identifiés dans le cadre de cette étude. Ces besoins semblent d'ailleurs se manifester au sein des deux milieux urbains auxquels cette étude s'intéresse. Nous verrons au chapitre suivant que ces quatre besoins peuvent être corroborés à partir des données de la littérature et peuvent être interprétés à la lumière de l'analyse intersectionnelle.



## CHAPITRE 6

### Discussion



#### 6.1 Introduction

La mise en parallèle des résultats relatifs aux obstacles rencontrés dans les démarches d'aide avec ceux en lien avec l'aide souhaitée et les éléments appréciés ou considérés facilitants a permis d'identifier quatre principaux besoins en matière d'aide :

- 1) le besoin de mieux connaître l'aide disponible ;
- 2) le besoin d'un accompagnement continu ;
- 3) le besoin de faire connaître la problématique et le vécu des femmes autochtones victimes de violence ; et
- 4) le besoin d'une aide adaptée à la réalité culturelle des Autochtones.

Ces besoins peuvent être mis en lien et interprétés à partir d'une vision intersectionnelle de l'expérience des femmes autochtones victimes de violence en milieu urbain. Bien que peu de recherches aient porté exclusivement sur les besoins de cette population, ils sont également examinés à la lumière d'autres résultats de recherche cités dans la recension des écrits. Les analyses ont également permis de dégager un élément transversal à considérer dans l'expérience de ces femmes, soit l'importance de la question « Qui donne l'aide ? ». Le tout sera suivi d'une réflexion sur les forces et les limites de la présente étude.

## **6.2 Analyse intersectionnelle de la problématique et des réponses sociales associées**

Les résultats présentés dans les chapitres précédents montrent que les femmes autochtones hésitent à demander de l'aide auprès des ressources disponibles, car elles se méfient. Cette méfiance représente la principale intersection observée dans le cadre de cette étude. En fait, il est possible d'observer que cette méfiance résulte de l'oppression vécue par ces femmes dans les quatre domaines de pouvoir de la matrice de domination de Collins (2002).

Rappelons que le domaine hégémonique réfère aux croyances et aux valeurs sociales. Le domaine structurel s'intéresse aux lois, politiques et institutions publiques. Le domaine de pouvoir disciplinaire réfère à la façon dont les rapports de pouvoir sont gérés à travers les différents services publics (le réseau de la santé, les entreprises, les banques, etc.) et sur la manière dont les pratiques contribuent à réguler leur clientèle. Enfin, le domaine interpersonnel traite des interactions quotidiennes et routinières. L'analyse des résultats de l'étude ainsi que la recension des écrits indiquent que l'expérience de victimisation des femmes autochtones vivant de la violence conjugale est le produit du racisme à l'égard des Autochtones; cette victimisation se manifestant dans les quatre domaines de pouvoir de Collins (2002). Cette multiplicité de rapport de domination crée un contexte favorable à l'émergence d'un sentiment de méfiance envers les ressources du réseau, en plus de créer différents obstacles lorsque les femmes tentent d'obtenir de l'aide. Les besoins en matière d'aide psychosociale identifiés dans cette étude peuvent également être interprétés en regard de l'intersectionnalité.

### **6.2.1 Domaine hégémonique**

D'un point de vue macroscopique, la réalité des Autochtones est méconnue et ils sont victimes de préjugés, de discrimination et de jugements sur leur condition. Il apparaît que les peuples autochtones sont, encore aujourd'hui, victimes de nombreux préjugés. Ils sont parfois considérés à tort comme des citoyens privilégiés par l'État (Lepage, 2005). Le regard extérieur de la société blanche est douloureux pour les Autochtones. Les participants expliquent d'ailleurs que des messages blessants sont véhiculés, notamment sur le fait que les Autochtones sont des personnes paresseuses, qu'ils refusent de travailler, qu'ils ont des problèmes de toxicomanie, etc. et que les femmes autochtones se butent à ces préjugés dans leurs démarches de demande d'aide. Ce faisant, les femmes hésitent à demander de l'aide pour éviter d'affronter ce regard. Dans un contexte où les différents acteurs allochtones sont influencés par cette pensée domi-

nante et erronée, il semble logique que les femmes souhaitent faire connaître leur expérience en lien avec cette problématique. Il semble également que les femmes autochtones victimes de violence conjugale font face à une vision du monde et de la problématique de la violence différente de la leur. L'imposition d'une représentation blanche de la violence conjugale les pousse à souhaiter des modes d'interventions qui tiennent compte de leur propre vision de cette problématique.

#### **6.2.1.1 Faire connaître sa réalité**

Les données issues de la recension des écrits scientifiques ont montré que le rôle social des femmes autochtones a été déprécié par l'imposition de la religion catholique et du modèle patriarcal (Weaver, 2009). Les jeunes filles autochtones se font attribuer, dès l'enfance, des rôles de subordination, ce qui les distingue de leurs homologues masculins (Weaver, 2009). Historiquement, les femmes ont également été victimisées sur le plan sexuel par les colons (Mzinegiizhigo-Kwe Bédard, 2006). Tel que nous l'avons présenté au premier chapitre, ces inégalités de genre peuvent être attribuables aux circonstances sociohistoriques de la colonisation. Ces différentes manifestations du pouvoir hégémonique, combinées à l'acceptation et à la banalisation sociale de la violence, montrées dans cette étude, laissent croire que la violence conjugale envers les femmes autochtones s'inscrit dans une problématique plus globale. En fait, à l'instar de certains résultats de recherche, la banalisation de la violence conjugale au sein des familles autochtones et le fait que les réponses sociales face à cette problématique soient peu aidantes pour les victimes représentent une situation préoccupante (Agence de la santé et des services sociaux, 2008; FAQ, 2008; Jones, 2008). La résignation face à cette problématique favorise la perpétuation de la dynamique de violence conjugale et renforce le contexte de violence présent dans les communautés.

Les résultats de l'étude montrent que les femmes ont besoin de faire connaître leur réalité et leur vécu au sein de leur communauté, mais également au sein du réseau d'aide en milieu urbain. Il s'agit d'ailleurs d'un passage obligé et incontournable vers une offre d'aide mieux adaptée à la représentation autochtone de la violence conjugale et à cette réalité culturelle. L'ensemble des résultats relatifs à l'aide souhaitée en lien avec ces deux besoins s'inscrit dans une perspective de conscientisation et de responsabilisation collective à l'égard de la violence conjugale.

### **6.2.1.2 Bénéficiaire d'une aide adaptée à la culture autochtone**

Les résultats de l'étude permettent de constater que les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale ont besoin d'une aide adaptée à leur réalité culturelle. Tout comme l'ont montré les travaux de Pharand (2008), les enjeux liés à la spiritualité des peuples autochtones et à leur représentation de la violence conjugale apparaissent des points centraux. L'élément principal, que les participants ont jugé aidant et apprécié par les femmes victimes de violence, consistait à côtoyer l'autochtonie. Dans un réseau d'aide qualifié de raciste et de discriminatoire (FAQ, 2008), offrir de l'aide intégrant des éléments de culture autochtone représente une avenue à privilégier bien que porteuse de difficultés, étant donné le manque de connaissances des acteurs du réseau. Des modes d'intervention conséquents avec la roue médicinale et s'inscrivant dans une démarche de guérison collective devraient également être mis de l'avant. Dans un contexte où le réseau formel d'aide est racisant et ostracisant, l'adaptabilité des ressources allochtones apparaît difficile. Les solutions proposées par les participants de l'étude soutiennent le développement de modes d'intervention offertes par les Autochtones.

Les participants souhaiteraient pouvoir bénéficier davantage d'aide en lien avec la roue médicinale et leur spiritualité. Ce désir est manifesté principalement par les participants de la région de Montréal. À leur connaissance, les modes de guérison autochtones ne sont pas disponibles dans leur région. Ils sont les seuls à avoir clairement parlé des modes de guérison autochtones comme formes d'aide souhaitées. Les femmes victimes de violence de la région de Québec peuvent participer à un cercle de partage à la maison d'hébergement autochtone de leur ville. Ce faisant, ce besoin apparaît moins saillant. Dans une perspective d'offrir des interventions adaptées à la culture autochtone, Pharand (2008) propose d'ajouter une dimension spirituelle aux interventions allochtones, tandis que les participants de la présente étude souhaitent avoir accès à des formes d'aide typiquement autochtones comme du répit, des tentes de sudation et des cercles de partage. Qui plus est, la plupart des participants de cette étude souhaitent être aidés par des Autochtones; ils considèrent d'ailleurs que les langues autochtones sont le berceau de leur culture et qu'une aide adaptée passe par l'utilisation de leur langue maternelle.

La démarche de guérison autochtone étant un processus collectif (Gouvernement du Québec, 1995; Hill, 2003), les participants de l'étude souhaitent impliquer l'ensemble de la collectivité dans la lutte et les interventions en lien avec la violence. Cette préoccupation est d'ailleurs conséquente avec leur représentation de la problématique et trouve écho dans des changements au

niveau du domaine disciplinaire. Ce faisant, l'ensemble des membres des familles a un rôle proactif à jouer dans la lutte contre la violence. D'abord, les participants indiquent que des mécanismes doivent être mis systématiquement en place autour des enfants exposés à la violence conjugale. Les enfants apparaissent une cible d'intervention à privilégier, étant donné que les participants croient que les agresseurs ont d'abord subi de la violence. Les résultats de l'étude de l'Agence de la santé publique du Canada (2008) montrent d'ailleurs qu'il est possible que les enfants autochtones adoptent, à l'égard de leur mère, l'attitude du conjoint aux comportements violents. Néanmoins, les services à offrir aux enfants devraient privilégier des formes d'intervention familiale et communautaire en cohérence avec la culture autochtone.

À l'instar des résultats présentés dans les écrits scientifiques (Agence de la santé publique du Canada, 2008; Pharand, 2008), les résultats de cette étude montrent qu'il est primordial d'offrir des modes de guérison autochtones aux conjoints aux comportements violents. Une intervention réalisée en fonction de la représentation autochtone de la violence conjugale implique d'inclure une dimension familiale. La maison d'hébergement autochtone de la région de Montréal offrait d'ailleurs des interventions familiales, le service a été aboli, faute de budget (Pharand, 2008). Les résultats de cette étude font état également du fait que l'approche féministe est vue comme inadéquate auprès des femmes autochtones. Ces dernières ont l'impression que les intervenantes utilisant cette approche font la promotion de la rupture du couple. Les participants allochtones de l'étude de Pharand (2008) estiment cependant qu'il s'agit d'une approche adéquate pour les femmes autochtones victimes de violence. Toutefois, ils ajoutent que les intervenants auraient avantage à mettre l'accent sur l'*empowerment* de l'ensemble de la famille plutôt que sur les femmes individuellement. Les grands-parents et aînés peuvent également être mis à profit dans la lutte contre la violence conjugale. Ils sont considérés comme étant des aidants appréciés et dignes de confiance par les participants à l'étude. Selon Hills (2003) et le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), les aînés représentent la sagesse et peuvent agir à titre de mentors pour les membres de leur communauté.

Puisque les participants de cette étude reconnaissent la dimension familiale et collective de la violence conjugale envers les femmes autochtones et que la résilience et la guérison des Autochtones s'inscrivent dans une perspective collective (Gouvernement du Québec, 1995; Tousignant et Sioui, 2009), ils insistent également sur le fait que la violence envers les femmes autochtones doit devenir une responsabilité collective où famille et communauté ont un rôle à



jouer. Il s'agit d'une condition d'importance à mettre en place afin que les femmes autochtones obtiennent une aide adaptée à leur réalité culturelle. Cet aspect soulève d'ailleurs plusieurs questions de recherche. D'abord, il serait pertinent d'observer comment les milieux policiers et les membres des communautés perçoivent la violence conjugale envers les femmes autochtones. Il importe de s'intéresser à cet aspect compte tenu du fait que les données de la littérature montrent que la violence conjugale est considérée comme une problématique sociale par les membres des communautés (CSSSPNQL, 2003; FAQ, 2008), mais qu'elle demeure tout de même tolérée. Il serait intéressant d'effectuer une étude plus approfondie sur l'accès à des modes de guérison autochtones en milieu urbain.

Les solutions proposées par les participants, par exemple d'offrir des ateliers de formation aux acteurs allochtones et de réfléchir collectivement sur la problématique en communauté, peuvent contribuer à obtenir une vision plus juste de la problématique vécue par les femmes autochtones, sur leur expérience et sur la façon dont cette problématique a émergé. Faire de la violence conjugale une responsabilité collective en impliquant l'ensemble des acteurs concernés pourrait réduire l'oppression dont les femmes autochtones sont victimes dans ce domaine de pouvoir, créant ainsi des occasions de changements dans les trois autres domaines. Ces changements dans la sphère hégémonique, se répercutant dans le domaine disciplinaire, soutiennent également l'autodétermination des peuples autochtones et la revalorisation de leur culture; cette dernière ayant été dépréciée par les Allochtones (Weaver, 2009).

### **6.2.2 Domaine structurel**

Le gouvernement canadien a mis sur pied certaines politiques et institutions publiques afin de coloniser et d'assimiler la population autochtone, nous l'avons vu au premier chapitre (Laprairie, 1987; Jaccoud & Brassard, 2003; Agence de la santé publique du Canada, 2008; FAQ, 2008; Weaver, 2009). Les résultats de l'étude montrent que les femmes autochtones victimes de violence se méfient des différentes instances allochtones en raison de ce contexte historique. Ils lient également la violence conjugale envers les femmes autochtones aux différentes politiques d'assimilation comme la *Loi sur les Indiens*. Les participants ont jugé que les écoles résidentielles et les blessures qui en ont découlé peuvent être un facteur de méfiance envers les ressources allochtones. Ces blessures historiques semblent encore bien vives aujourd'hui et font obstacle aux femmes dans leurs démarches de recherche d'aide (Pharand, 2008). La littérature montre que les femmes autochtones ont été particulièrement affectées par les politiques de l'État, entre autres par le biais de la loi C-31 qui confère aux pères la transmission du statut

d'Autochtone (Association des femmes autochtones du Canada, 2007). Les résultats de l'étude ne permettent pas d'identifier concrètement des mesures à mettre en place afin de réduire l'oppression dont les femmes autochtones sont victimes dans le domaine structurel. Cependant, il est possible de croire qu'une responsabilité collective face à la violence conjugale pourrait entraîner dans son sillage différentes politiques publiques. De plus, les femmes autochtones ne sont pas des victimes passives (Kline, 1993), leurs luttes progressistes sont susceptibles de faire écho et de créer un contexte favorisant la mise en place de nouvelles lois, politiques ou institutions, moins discriminatoires envers elles.

Les résultats de l'étude de Pharand montrent également que l'État oppresse les femmes autochtones victimes de violence sur le plan structurel en raison du peu de financement octroyé aux ressources d'hébergement leur étant destinées. Les femmes autochtones sont soumises à des règles économiques, sur lesquelles elles n'ont aucun contrôle, les privant des services d'aide qui reflètent leur représentation de la problématique. Ces règles les maintiennent dans un contrôle étatique qui les empêche de s'affranchir de la violence dont elles sont victimes.

### **6.2.3 Domaine disciplinaire**

L'analyse des manifestations de la domination au sein des différents établissements, instances bureaucratiques et organismes du réseau d'aide a conduit à l'identification de deux besoins principaux, soit celui de mieux connaître l'aide disponible et de bénéficier d'un accompagnement continu.

#### **6.2.3.1 *Le besoin de mieux connaître l'aide disponible***

Comme l'ont démontré les résultats obtenus par le CSSSPNQL (2003) sur les Autochtones et le réseau d'aide allochtone, les femmes autochtones victimes de violence sous-utilisent les services allochtones, car ils ne répondent pas à leurs besoins et ne tiennent pas compte de leur réalité culturelle. Les résultats de la présente étude permettent toutefois d'ajouter que les services sont sous-utilisés parce qu'ils sont également méconnus. Certains participants ont mentionné qu'ils ne sauraient pas où référer une amie victime de violence et des participantes ont avoué qu'elles ne savent pas où elles peuvent se rendre si elles sont victimes de violence. De plus, des participants dénoncent le manque de visibilité des ressources autochtones et l'inefficacité de la publicité les concernant, celle-ci étant présente principalement au sein d'établissements du réseau d'aide allochtone. L'analyse des résultats montre d'ailleurs la réticence des

femmes autochtones à consulter de telles ressources. Ce faisant, il est possible de croire que la promotion de l'aide offerte ne touche pas la clientèle visée.

Les résultats de l'étude montrent également que le besoin de mieux connaître l'aide disponible en milieu urbain est renforcé par les difficultés d'orientation vécues par les femmes autochtones nouvellement arrivées. Les propos des participants, tout comme ceux de Pharand (2008), montrent que la migration en milieu urbain peut se faire dans un contexte de fuite, où la femme ne dispose que de peu de ressources matérielles et financières pour s'installer, et peut éprouver d'autres difficultés en concomitance. Dans un tel contexte, il apparaît primordial d'intervenir en amont auprès des femmes autochtones nouvellement arrivées en milieu urbain. Le phénomène migratoire des femmes autochtones vers les villes du Québec étant intimement lié à la problématique de la violence conjugale (Jaccoud & Brassard, 2003), on peut croire que cette façon de promouvoir l'aide offerte est susceptible d'interpeller des femmes victimes de violence. La création d'occasion de réseautage permettrait également de simplifier et d'alléger les démarches au sein du réseau d'aide, la lourdeur bureaucratique actuelle contribuant à revictimiser les femmes autochtones victimes de violence (FAQ, 2008).

#### **6.2.3.2 Bénéficiaire d'un accompagnement continu**

Même lorsque les femmes savent où demander de l'aide et se dirigent vers les ressources du réseau disponibles, elles n'obtiennent pas nécessairement un accompagnement aussi soutenu et continu qu'elles le souhaiteraient. Il est possible de lier la discontinuité de l'aide avec les différentes manifestations de la domination subies par les femmes autochtones dans le domaine disciplinaire.

D'abord, la lourdeur bureaucratique du processus judiciaire, la discontinuité de l'accompagnement à travers ce processus et l'attitude des intervenants font en sorte que des femmes victimes de violence sont victimisées à nouveau. Une participante de l'étude a d'ailleurs exprimé s'être sentie violentée par des intervenants allochtones d'un organisme de défense de droits. Les résultats concernant l'appréciation de l'aide en provenance des corps policiers rejoignent ceux obtenus par l'Agence de la santé publique du Canada (2008) plutôt que ceux de Bourque (2008). Le discours des participants indique que les femmes sont victimes de préjugés et du peu d'attention des policiers (Agence de la santé publique du Canada, 2008; FAQ, 2008; Pharand, 2008). Fait intéressant : les femmes autochtones victimes de violence sentent également un manque d'empathie chez les policiers autochtones. Par contre, ces deux groupes

de policiers expriment différemment leur mépris : les policiers autochtones tenteraient de discrediter et de dérouter les femmes, tandis que les policiers allochtones n'interviennent tout simplement pas auprès d'elles ou les laissent à elles-mêmes.

Certains résultats permettent de corroborer le constat des Femmes autochtones du Québec (2008) à l'effet que les femmes autochtones font face à un système d'aide jugé raciste et discriminatoire. Ce portrait de l'expérience des femmes autochtones victimes de violence au sein du réseau d'aide actuel permet de mieux comprendre pourquoi elles ont besoin d'un accompagnement continu, malgré que cela soit difficile en raison de la grande mobilité des Autochtones en milieu urbain, et de bénéficier d'une intervention qui respecte leur réalité culturelle. Alors que Pharand (2008) propose d'établir un partenariat entre ressources allochtones en milieu urbain et ressources autochtones en communauté afin de pallier les nombreux allers-retours des femmes autochtones, nos résultats permettent d'avancer que la mise sur pied d'un tel réseau serait ardue en raison des divergences de représentations de la violence conjugale et de la méfiance qu'entretiennent les Autochtones à l'égard des Allochtones. Il est possible de supposer que le partenariat entre les ressources autochtones en milieu urbain et celles en communauté serait plus prometteur.

Ensuite, les intervenants allochtones présentent de nombreuses lacunes dans leurs interventions auprès des peuples autochtones. Le manque de formation et de connaissance des réalités autochtones entrave les demandes d'aide des femmes autochtones victimes de violence, à travers le réseau d'aide allochtone. L'analyse montre d'ailleurs que certains comportements des femmes autochtones peuvent être interprétés par les intervenants en fonction de leurs préjugés. Les intervenants allochtones avouent eux-mêmes ne pas posséder les connaissances et outils nécessaires afin de tenir compte du vécu et de l'expérience des femmes autochtones victimes de violence (Pharand, 2008). Les intervenants montrent néanmoins un intérêt et une volonté réelle de parfaire leurs connaissances afin d'intervenir adéquatement auprès d'elles (Pharand, 2008).

Ce faisant, il est possible que le besoin de faire connaître la problématique et le vécu des femmes autochtones victimes de violence puisse obtenir réponse. Bien que les acteurs du domaine disciplinaire tendent la main vers elles, les décideurs doivent mettre sur pied des formations. Les participants à l'étude l'ont proposé et l'analyse des résultats le montre, les femmes préféreraient nettement une aide en provenance de ressources autochtones, offerte

par des Autochtones. Le tout, dans une perspective d'autodétermination et de dévictimisation collective.

Enfin, les femmes autochtones victimes de violence éprouvent des difficultés au sein même des organisations autochtones. Les blessures antérieures des intervenants autochtones peuvent interférer avec les démarches des clientes. Ces blessures sont d'ailleurs associées à des traumatismes issus de la colonialisation. De plus, les différents bris de confidentialité dont les femmes autochtones victimes de violence sont sujettes en communauté peuvent également entraîner de la méfiance envers des ressources autochtones en milieu urbain. Ce faisant, ces femmes peuvent également se sentir victimisées au sein de l'ensemble du réseau d'aide. Ces différentes expériences peuvent les contraindre à garder le silence sur leur situation de violence ou à cultiver de la méfiance à l'égard du réseau d'aide. Rappelons toutefois que ces difficultés énumérées par les participants relèvent principalement de leurs expériences au sein des ressources autochtones en communauté. Ce résultat ne peut être transposable en milieu urbain. Cependant, leurs expériences antérieures peuvent moduler le rapport que les femmes autochtones entretiennent avec les ressources autochtones en milieu urbain et renforcer leur méfiance à l'égard du réseau d'aide.

Ainsi, on peut croire que l'ensemble de ces expériences au sein du domaine disciplinaire a pu contribuer à morceler l'expérience des femmes autochtones en démarche de demande d'aide. En guise de solution, les participants croient qu'une aide soutenue et continue passe par l'« éducation » et par la mise sur pied de nouveaux mécanismes de soutien à certains moments clés comme lors des situations d'urgence, lors des dépositions policières et durant les procédures judiciaires. D'ailleurs, le discours des participants montre que ces femmes présentent d'autres problématiques de façon concomitante et sont susceptibles d'être impliquées dans différentes démarches de demande d'aide. Ce faisant, ils suggèrent de former des intervenants polyvalents capables de tenir compte de l'expérience globale de leurs clientes. Les intervenantes autochtones rencontrées dans le cadre de l'étude de Pharand (2008) ont également formulé cette recommandation.

Étant donné que les participants rencontrés dans le cadre de cette étude ont été recrutés par le biais des ressources partenaires en milieu urbain, il est possible que ceux-ci aient eu une certaine connaissance de l'aide destinée aux femmes autochtones victimes de violence et vivent en milieu urbain depuis quelque temps. Bien que ce genre d'étude pose des défis sur le plan du recrutement, il serait pertinent de vérifier ce que les citoyens autochtones nouvelle-

ment arrivés en milieu urbain connaissent relativement au réseau d'aide destiné aux femmes autochtones victimes de violence, afin d'avoir une lecture différente de ce thème. Il serait également de mise de s'attarder aux façons de promouvoir les services offerts afin de joindre leur clientèle cible. Aussi, il serait intéressant de s'attarder aux formes de victimisation concomitante à la violence conjugale, autant chez les agresseurs que chez les victimes afin de mieux former les intervenants. Il importerait d'étudier les différentes trajectoires d'aide suivies par les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale, compte tenu du fait que la diversité des parcours entraîne des expériences variées, nécessitant des stratégies différentes. Finalement, étant donné que plusieurs études récentes (Agence de la santé publique du Canada, 2008; FAQ, 2008) incluant celle-ci, ont montré les difficultés rencontrées par les femmes autochtones dans le cadre de leurs démarches auprès des milieux policiers, la relation entre les femmes autochtones et les milieux policiers mériterait davantage d'attention.

#### **6.2.4 Domaine interpersonnel**

En plus de subir de l'oppression dans des sphères plus macroscopiques, les femmes autochtones victimes de violence connaissent également des expériences de victimisation dans le domaine interpersonnel. D'abord, à l'instar de ce qui a été présenté dans la recension des écrits, les résultats de cette étude montrent que les femmes autochtones sont sujettes à différentes formes de violence et risquent d'être victimes d'actes de violence physique plus extrêmes (Statistique Canada, 2001). En plus, les résultats de l'étude corroborent les données présentées au premier chapitre montrant que ces femmes sont revictimisées par la réaction de leur famille immédiate (Jones, 2008). Cette dernière peut blâmer la femme pour la violence subie ou l'empêcher de dénoncer cette situation. De plus, il semble que les femmes autochtones craignent de dénoncer la violence pour différentes raisons mentionnées au chapitre 4, comme la honte ou la peur d'être pointées du doigt, et qu'elles transposent cette crainte en milieu urbain. Ce faisant, les femmes autochtones victimes de violence vivent également de l'oppression dans la sphère interpersonnelle.

##### **6.2.4.1 Le soutien du réseau informel comme élément transversal**

Bien que des difficultés puissent être vécues sur le plan interpersonnel, nos résultats indiquent que le soutien en provenance du réseau d'aide informel revêt une importance de premier plan dans les démarches de demande d'aide. La plupart des participants s'étant prononcés sur le sujet ont avancé qu'ils s'orienteraient en premier lieu vers des membres de leur entourage

en cas de situation d'urgence. De plus, l'accompagnement d'un proche dans les différentes démarches de demande d'aide apparaît comme un élément facilitant. La CSSSPNQL (2003) mentionne d'ailleurs que les Autochtones aiment être accompagnés par un parent ou par un ami lors de leurs rendez-vous pour différents suivis. Ainsi, les résultats montrent donc que les femmes autochtones victimes de violence ont besoin du soutien de leur réseau naturel d'entraide et souhaitent impliquer l'ensemble des membres de leur famille et leur communauté dans leurs démarches. Ce faisant, l'importance du capital social dans leur démarche, vu comme un facteur favorisant leur résilience et leur guérison, est indéniable (Tousignant et Sioui, 2009).

Il ne fut pas question, dans le cadre de ce projet de recherche, d'effectuer une analyse comparative entre la région de Québec et de Montréal, pourtant, il semble que les femmes autochtones victimes de violence de la région de Québec se distinguent de celles de la région de Montréal, car elles semblent bénéficier d'un tissu social plutôt aidant. Les participants de l'étude expliquent qu'un réseau informel d'entraide transitant par la maison d'hébergement et le centre de formation professionnelle de Québec peut se créer. Ces deux organismes semblent jouer un rôle de point de repère pour bon nombre de femmes autochtones en milieu urbain. Les participants de la région de Montréal mentionnent, pour leur part, qu'il est plus difficile pour les Autochtones de se réunir et de se mobiliser dans leur région. La mobilité des Autochtones, décrite dans l'étude de Jaccoud et Brassard (2003), constitue un obstacle à leurs efforts de mobilisation. Ce faisant, le besoin de connaître les ressources du milieu par le biais d'occasions de réseautage apparaît principalement saillant pour les femmes autochtones de la région de Montréal.

Cependant, on peut croire que ce résultat soit attribuable à la stratégie d'échantillonnage, les participants aux groupes de discussion de Québec ayant été recrutés principalement par les intervenants de la maison d'hébergement autochtone de leur région. Ces résultats viennent contredire les résultats de Bourque (2008), indiquant que les femmes autochtones victimes de violence et vivant hors communauté ne peuvent plus compter sur un réseau informel d'aide en milieu urbain et doivent avoir recours aux ressources formelles.

### **6.3 Conclusion**

Outre les diverses formes d'oppression dont les femmes autochtones sont victimes dans les différents domaines de pouvoir s'ajoutent certaines émotions intrinsèques à leur expérience de victimisation. Les résultats de l'étude et la littérature montrent qu'à l'instar des femmes

allochtones, les femmes autochtones victimes de violence éprouvent de la gêne et de la honte (Agence de la santé publique du Canada, 2008). Ces sentiments peuvent les empêcher de dénoncer leur situation ou porter entrave à leurs démarches de recherche d'aide. Ces émotions, combinées à une analyse intersectionnelle du réseau d'aide actuel, indiquent que la méfiance envers ce dernier représente un obstacle principal empêchant les démarches de demande d'aide des femmes autochtones victimes de violence. Il apparaît effectivement que la méfiance représente une intersection d'importance à considérer dans cette étude. Celle-ci est cultivée et renforcée par différents rapports de pouvoir observables au sein des quatre domaines de la matrice de domination de Collins (2002). Les différentes manifestations de ces rapports de pouvoir sont notées dans le tableau suivant :

**Tableau 6.1**  
**Rapports de subordination auxquels les femmes autochtones victimes de violence sont soumises selon le domaine de pouvoir**

	En tant qu'Autochtones	En tant que femmes autochtones
<b>Hégémonique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mythes et préjugés envers les Autochtones</li> <li>• Dévalorisation de la culture autochtone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Banalisation de la violence conjugale</li> <li>• Dévalorisation des rôles féminins<sup>1*</sup></li> <li>• Érotisation de l'image de la femme autochtone*</li> </ul>
<b>Structurel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Loi sur les Indiens</i></li> <li>• École résidentielle</li> <li>• <i>Sixty scoops</i><sup>2*</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Loi C-31</i><sup>3*</sup></li> </ul>
<b>Disciplinaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance de la culture chez les intervenants allochtones</li> <li>• Confrontation avec des intervenants autochtones qui ont eux-mêmes un historique de victimisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation allochtone de la violence conjugale</li> <li>• Attitude méprisante de certains professionnels</li> <li>• Expérience antérieure de bris de confidentialité</li> </ul>
<b>Interpersonnel</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Victimisation en lien avec la violence conjugale</li> <li>• Blâme, mépris et pression sociale de la part de la famille ou de la communauté</li> </ul>

\* Ces deux manifestations n'ont pas été observées dans le cadre de cette étude, mais sont nommées dans la littérature.

1. Weaver, 2009.

2. Johnston, 1983.

3. Association des femmes autochtones du Canada, 2007.

Les participants à l'étude justifient la méfiance des femmes autochtones envers le réseau d'aide actuel en fonction de ces différents rapports de subordination. Le contexte socio-historique de colonialisme apparaît comme un aspect transversal à considérer autour duquel ces différentes oppressions envers les femmes autochtones se sont construites. Certains croient d'ailleurs que la violence conjugale envers les femmes est la conséquence directe de ce contexte de colonialisme, combiné aux facteurs de risque présents dans les communautés



(Blackstock, Trocmé & Bennet, 2004; Jones, 2008). D'autres croient que cette problématique est la continuité de la violence perpétrée historiquement à l'égard des Autochtones (Jaccoud & Brassard, 2003, Weaver, 2009).

La méfiance en regard des ressources du réseau est également susceptible d'être renforcée par le fait que les femmes autochtones victimes de violence ont une connaissance variable de ce même réseau. L'analyse des résultats a d'ailleurs conduit à identifier le besoin de mieux connaître l'aide disponible. Dans la mesure où les femmes autochtones ont peu de connaissances ou ont une connaissance erronée de l'aide disponible, on peut croire qu'elles entretiennent des idées préconçues, renforçant leur propre sentiment de méfiance. Les participants se sont d'ailleurs rappelés à l'ordre à plusieurs reprises afin de ne pas tenir de propos racistes ou méprisants sur le réseau d'aide actuel en milieu urbain. Une meilleure connaissance de «l'autre» doit alors s'opérer réciproquement: les femmes autochtones victimes de violence doivent connaître le réseau d'aide disponible et les intervenants du réseau doivent faire de même sur l'expérience de ces femmes.

Un autre résultat à considérer souligne l'inadéquation de l'imposition d'une représentation «blanche» de la violence conjugale à une vision familiale et communautaire de la violence. Cette représentation, dans laquelle les différents membres de la famille (incluant les femmes) peuvent exercer le rôle de victime et d'agresseur à la fois, est difficile à intégrer sur le plan théorique. L'intersectionnalité fait la promotion d'une représentation contextuelle des différentes oppressions dont sont victimes les femmes mais laisse peu de place pour les voir dans un autre rôle que celui de la victime.

Finalement, les résultats de cette étude ont permis d'identifier quatre principaux besoins en matière d'aide. Le premier niveau d'analyse comprenait les différentes formes d'aide disponibles et souhaitées selon le point de vue des participants à l'étude. Cependant, l'analyse des résultats a montré que les questions relatives à «À qui doit-on demander de l'aide?» ne font pas consensus au sein des différents participants à l'étude.

Les résultats présentés au chapitre 4 permettent d'identifier deux dilemmes à explorer dans l'aide aux femmes autochtones victimes de violence. D'abord, les participants ont une opinion mitigée sur leur réseau informel d'entraide. Alors que les participantes de l'étude de Bourque (2008) ont mentionné avoir apprécié le soutien de leurs proches, certains participants de la présente étude disent faire confiance aux membres de leur famille immédiate alors que

d'autres trouvent refuge auprès des membres de leur famille élargie ou auprès d'amis. Au niveau du réseau d'aide formelle en milieu urbain, la plupart des participants s'étant prononcés sur le sujet préfèrent obtenir de l'aide de la part d'une ressource ou d'un intervenant autochtone, alors que quelques-uns expliquent qu'ils peuvent se sentir en confiance avec des intervenants allochtones dans la mesure où ces derniers ne leur font pas ressentir leurs préjugés. Ce dernier groupe explique également que les blessures des intervenants autochtones peuvent interférer avec leurs propres difficultés. Cependant, l'ensemble des participants s'étant prononcés sur ce thème perçoit les aînés autochtones comme pouvant offrir un soutien adéquat.

Dans un contexte où le réseau d'aide est perçu comme étant raciste, discriminatoire et présentant d'importantes lacunes sur le plan de la compréhension de l'expérience des femmes autochtones victimes de violence et de leur représentation de la problématique, l'adaptation des services allochtones représente-t-elle une solution à privilégier? Les questions relatives à « À qui les femmes autochtones demandent-elles de l'aide? » et « À qui les femmes autochtones souhaitent-elles demander de l'aide? » se révèlent des questions de recherche pertinentes pour l'avenir. Malgré que ces questions demeurent en suspens, il est possible de constater que les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale souhaitent recevoir une aide qui favorise les initiatives autochtones, permet la revalorisation de leur culture, respecte leurs différences culturelles et soutient l'*empowerment* des femmes autochtones, leur famille et leur collectivité.



## CONCLUSION



Les propos de trois groupes de discussion réalisés dans la région de Québec et de Montréal, rassemblant 24 hommes et femmes autochtones en milieu urbain, ont été analysés. Cette recherche qualitative visait à mieux comprendre l'expérience des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale, en lien avec la problématique et le réseau d'aide disponible en milieu urbain, ainsi qu'à identifier leurs principaux besoins en matière d'aide. Il s'agissait d'une étude exploratoire dans la mesure où elle consiste à documenter la réalité et les besoins d'une population donnée.

L'échantillon a été recruté par le biais des ressources partenaires de la vaste recherche de Montminy *et al.* (en cours), étude à laquelle ce projet est rattaché; dans l'objectif de respecter les principes d'homogénéisation, des hommes et des femmes autochtones, âgés de 18 ans et plus et se sentant concernés par la problématique de la violence envers les femmes autochtones ont été retenus. Le principe de diversification interne a également été considéré dans la mesure où les recruteurs ont sollicité des participants de différentes Nations vivant en milieu urbain. En dépit de ces efforts, il apparaît impossible de généraliser les résultats obtenus en raison du fait que la taille de l'échantillon ne permet pas d'assurer la saturation des données. Il est cependant possible de croire que cette étude offre des données descriptives et dresse un portrait réaliste de l'expérience et des besoins des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence.

Rappelons que la présente étude a permis d'identifier quatre principaux besoins en matière d'aide :

- 1) le manque de visibilité des ressources destinées aux femmes autochtones, combiné aux difficultés d'orientation et aux obstacles générés par une arrivée récente en milieu urbain, parfois réalisée en contexte de fuite, permettent de dégager le besoin de mieux connaître l'aide disponible ;
- 2) le racisme de certains groupes d'intervenants et le manque de connaissances relatives à l'intervention auprès des Autochtones entraînent une discontinuité de l'aide. Ce faisant, les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale ont besoin d'un accompagnement continu ;
- 3) l'incompréhension et le manque d'empathie et de sensibilité des différents acteurs en communautés ainsi que de certains corps de métier en milieu urbain, associés à une représentation totalement différente de la problématique de la part des ressources allochtones, soulignent le besoin de faire connaître la problématique et la réalité des femmes autochtones victimes de violence ;
- 4) la dépréciation de la culture autochtone, l'imposition d'une représentation « blanche » de la problématique, l'attitude méprisante de certains groupes d'intervenants à l'égard des femmes autochtones en raison des préjugés et du racisme expriment le besoin d'une aide adaptée à la réalité culturelle des Autochtones. L'analyse des résultats a également permis de mettre en relief le fait que les femmes autochtones victimes de violence sont soumises à différents axes de subordination.

En fait, nous avons vu, au chapitre 6, qu'il est possible de lier l'expérience et les besoins des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence avec différentes manifestations de l'oppression dont elles sont victimes au sein des quatre domaines de pouvoir de la matrice de Collins (2002).

L'intersection majeure identifiée réfère au sentiment de méfiance des femmes autochtones à l'égard du réseau d'aide actuel en milieu urbain. Il apparaît que cette méfiance est construite et renforcée à travers leurs expériences dans les différents domaines de la matrice. Le contexte sociohistorique de colonialisme et d'assimilation envers les peuples autochtones se révèle un aspect transversal à considérer dans la construction de la problématique de la violence conjugale envers les femmes autochtones et l'oppression dont elles sont victimes. L'influence de

l'historique d'oppression envers les peuples autochtones, particulièrement envers les femmes, est observable dans les différents domaines de la matrice et module, encore aujourd'hui, leur histoire.

Il importe de mentionner que ces besoins ne représentent pas une réalité statique : certains se manifestent particulièrement à un certain moment des démarches de demande d'aide. Alors que le besoin de mieux connaître l'aide disponible est particulièrement saillant à l'arrivée des femmes autochtones victimes de violence dans les milieux urbains, celui d'un accompagnement soutenu peut se présenter ultérieurement. Le besoin d'une aide adaptée à la réalité culturelle autochtone et celui de faire connaître la réalité des femmes victimes de violence conjugale se révèlent plus comme étant des besoins sociaux qui transcendent le temps et l'espace.

Les solutions mises de l'avant s'inscrivent dans une démarche de conscientisation et de dévictimisation collective face à la violence conjugale. Les participants ont une préférence marquée pour l'aide dispensée par les Autochtones, souhaitent se tourner vers des modes de guérison traditionnels et insistent sur l'importance d'impliquer l'ensemble des membres de la famille et de la collectivité dans cette démarche. L'apport du réseau naturel d'entraide est d'ailleurs indéniable. On peut croire que ces modes d'intervention et formes d'aide proposées soutiennent l'*empowerment* des femmes autochtones et leur famille, mais également l'auto-détermination et l'autonomisation des Autochtones.

Bien que l'analyse des résultats de l'étude ait permis de répondre aux questions de recherche, et de dégager la thèse voulant que les femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale souhaitent de l'aide pour les Autochtones, offerte par les Autochtones, certaines questions demeurent en suspens.

D'abord, certains participants se sont montrés moins préoccupés par l'appartenance culturelle des intervenants, alors que d'autres ont souligné qu'il faut éviter de faire appel aux membres de la famille immédiate lorsque les femmes ont besoin d'aide. Les questions relatives à « Qui doit donner de l'aide en milieu urbain ? » apparaissent comme des pistes de recherche intéressantes pour l'avenir.

Ce projet de recherche se démarque dans la mesure où il s'intéresse aux besoins des femmes autochtones en milieu urbain et victimes de violence conjugale, à la lumière de l'intersectionnalité. Ce cadre théorique est novateur car il s'oppose à la définition traditionnelle de la violence conjugale et permet de remettre en contexte certains éléments incontournables

d'une meilleure compréhension de cette problématique chez les Autochtones. Les résultats ont d'ailleurs montré que la violence conjugale envers les femmes autochtones n'est pas définie comme une dynamique unidirectionnelle résultant des inégalités entre les hommes et les femmes. D'autres facteurs sociohistoriques et familiaux entrent en ligne de compte dans son étiologie.

Bien que l'interprétation des résultats de l'étude ait pu être teintée en raison du fait que l'auteure est allochtone, le cadre théorique choisi a permis de mettre des balises facilitant une analyse à la lumière d'une représentation autochtone de la problématique.

Les résultats de cette étude montrent d'ailleurs la volonté des Autochtones de reprendre leur pouvoir d'agir pour lutter collectivement et de façon autonome contre la violence conjugale, à partir de leurs propres représentations de la problématique et grâce à leurs modes de guérison.



## RÉFÉRENCES



- Agence de la santé publique du Canada (2001). *La violence faite aux femmes*, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa.
- Agence de la santé publique du Canada (2008). *Femmes autochtones et violence familiale*, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa.
- Anthias, F. & Yval-Davis, N. (1983). Contextualizing Feminism: Gender, Ethnic and Class Divisions. *Feminist Review*, 15, 62-75,
- Appel, A. E., & Holden, G. W. (1998). The Co-Occurrence of Spouse and Physical Child Abuse: A Review and Appraisal. *Journal of Family Psychology*, 12 (4), 578-599.
- Association des femmes autochtones du Canada (2007). *Les femme autochtones et le projet de loi C-31*. Sommet national des femmes autochtones du 20 au 22 juin 2007, Corner Brook, Territoire du Nord-Ouest.
- Aragon, A. M. (2006). A Clinical Understanding of Urban American Indians. In Witko, T. M. (2006). *Mental Health Care for Urban Indians: Clinical Insights from Native Practitioners*. American Psychological Association, 19-31.
- Arseneau, L., Lampron, C., Levaque, R & Paradis, F. (2005). *Le vécu des enfants exposés à la violence conjugale: Activité de sensibilisation*. Direction régionale de santé publique, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale.
- Beads, T., & Kuokkanen, R. (2007). Aboriginal Feminist Action on Violence against Women. In J. Green (2007). *Making space for indigenous feminism*. Nouvelle-Écosse: Fernwood Publishing, 221-232.
- Beeman S. K., A. K. Hagenmeister et J. L. Edelson (1999). Child Protection and Battered Women's Services: From Conflict to Collaboration. *Child maltreatment*, 4, 116-1226.
- Bennett, M. (2004). A Review of the literature on the Benefits and Drawbacks of Participatory Action Research. *First People Child and Family Rewiew*, 1, 19-48.
- Bilge, Sirma. 2009. « Théorisations féministes de l'intersectionnalité », *Diogène*. Revue internationale des sciences humaines. No. 225. janvier-mars 2009, pp. 158-176.
- Blackstock, C., Trocmé, N., & Bennet, M. (2004). Child Maltreatment Investigations Among Aboriginal and Non-Aboriginal Families in Canada. *Violence Against Women*, 10, 901-916.

- Bourque, P. (2008). *Portée et effets perçus des ressources pour victimes de violence familiale : l'expérience de femmes autochtones d'origine innue*. Mémoire présenté à la faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, Janvier 2008.
- Brownridge, D. A. (2003). Male Partner against Aboriginal Women in Canada: An Empirical Analysis. *Journal of interpersonal violence*, 18, 65-83.
- Bubar, R. & Thurman, P. J. (2004). Violence Against Native Women. *Social Justice*, 31, 70-86.
- Burgess-Proctor, A. (2006). Intersections of Race, Class, Gender, and Crime: Future Direction for Feminist Criminology. *Feminist criminology*, 1, 27-48.
- Collins, P. H. (2002). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*. New York et Londres: Routledge.
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL). (2003). *Adapter nos interventions à la réalité autochtone*. Santé Canada.
- Commission royale sur les peuples autochtones (1996). *Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones. Perspectives et réalités*. Vol. 4, Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services Canada.
- Corbeil C., & Marchand, I. (2007). L'intervention féministe intersectionnelle: un nouveau cadre d'analyse et d'intervention pour répondre aux besoins pluriels des femmes marginalisées et violentées. *Acte du Colloque international de RÉSOVI – Violence faites aux femmes: Réponses sociales plurielles*, Montréal, 22 au 24 octobre 2006.
- Corbeil C., & Marchand, I. (2006). Penser l'intervention féministe à l'aune de l'approche intersectionnelle: défis et enjeux. *Nouvelles pratiques sociales*, 19, 40-57.
- Cousineau, M. M. & Rondeau, G. (2004). Toward a Transnational and Cross-cultural Analysis of Family Violence: Issues and Recommendations, *Violence Against Women*, 10, 935-945.
- Crenshaw, K. (2000). Background Paper for the Expert Meeting on the Gender-Related Aspects of Race Discrimination, November, 21-24.
- Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color, *Stanford Law Review*, 43, 1241-1299.
- Crenshaw, K. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: a Black Feminist Critique of Discrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Practice. *University of Chicago Legal Forum*, 89, 139-167.
- Culley, L., Hudson, N. & Rapport, F. (2007). Using Focus Group With Minority Ethnic-Community: Researching Infertility in British South Asian Community. *Qualitative Health Research*, 17, 102-112.
- Damant, D., S. Lapierre, A. Kouraga, L. Hamelin-Brabant, A. Fortin, C. Lavergne et G. Lessard, Taking child abuse and mothering into account: Intersectional feminism as an alternative for the study of domestic violence. *Affilia: Journal of Women and Social Work*, 23(2), 2008, 123-133.
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative: guide pratique*, Montréal: McGraw-Hill.



- Dumont-Smith, C., Sioui Labelle, P. (1991). *Étude/évaluation sur la violence familiale et les agressions*, Ottawa: Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada.
- Geoffrion, P. (2003). Le groupe de discussion. In Gauthier, B. (2003). *Recherche sociale* l'Université du Québec, 333-354.
- Gough, P., Trocmé, N., Brown, I., Knoke, D. & Blackstock, C. (2005). *Pathways to the Overrepresentation of Aboriginal Children in Care*. CECW Information Street #23E. Toronto, ON, Canada: University of Toronto.
- Gouvernement du Québec (2005). Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale, volet autochtone.
- Gouvernement du Québec (1995). Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale, La politique d'intervention en matière de violence conjugale, 77 p.
- Green, J. (2007). Taking Account of Aboriginal Feminism. In J. Green (2007). *Making space for indigenous feminism*. Nouvelle-Écosse: Fernwood Publishing, 20-32.
- Femmes Autochtones du Québec Inc. (FAQ) (2008). *Les femmes autochtones et la violence*.
- Fortin, A., Damant, D., Doucet, M., & De la Sablonnière E. (2006). L'impact de la violence conjugale pour l'enfant : caractéristiques des mères, qualité de la relation mère-enfant et point de vue de l'enfant. Québec: Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.
- Hamby, S. L. (2000). The Importance of Community in a Feminist Analysis of Domestic Violence Among American Indians. *American Journal of Community Psychology*, 28, 649-669.
- Hancock, A.-M. (2007). Intersectionality as a Normative and Empirical Paradigm. *Politics & Gender*, 3, 248-254.
- Hill, D. M. (2003). La guérison traditionnelle dans les contextes contemporains: Protéger et respecter le savoir et la guérison indigènes. Organisation nationale de la santé des autochtones. Le 28 février 2003, Ottawa.
- Hines, D., Malley-Morrison, K. (2005). *Family Violence in the United States: Definign, Understanding, and Combating Abuse*, Thousand Oaks: Sage Publications.
- hooks, bell (1984). *Feminist Theory: From Margin to Center*. Cambridge, MA: South End Press.
- Jaccoud, M. & Brassard, R. (2003). La marginalisation des femmes autochtones à Montréal. In Newhouse, D. & Peters, E. (2003) *Des gens d'ici – Les Autochtones en milieu urbain*, Projet de recherche sur les politiques, Gouvernement du Canada, 143-160.
- Jones, L. (2008). The Distinctive Characteristics and Needs of Domestic Violence Victims in a Native American Community. *Journal of family violence*, 23, 113-118.
- Johnston, P. (1983). *Native Children and the Child Welfare System: The Canadian Council on Social Development Series*, James Lorimer & Company.
- Kasturirangan, A., Krishnan, S. & Riger, S. (2004). The Impact of Culture and Minority Status on Women's Experience of Domestic Violence. *Trauma, Violence & Abuse*, 5, 318-332.
- Kline, Marlee (1993). Complicating the Ideology of Motherhood: Child Welfare Law and First Nations Women. *Queen's Law Journal*, 18, 306.

- Krane, J., J. Oxman-Martinez et K. Ducey (2000). Violence Against Woman and Ethnoracial Minority Women: Examining Assumptions about Ethnicity and «Race». *Canadian Ethnic Studies*, 32 (3), 1-18.
- Krueger, R. A. (1994). *Focus groups. A practical guide for applied research*. Beverly Hills, CA: Sage Publications.
- Laprairie, C. (1987). Native Women and Crime: A Theoretical Model. *The Canadian journal of Native Studies*, 7, 121-137.
- Laroque, E. (1994). *Violence in Aboriginal Communities*, National Clearinghouse on Family Violence, Ottawa.
- Latta, R. E. & Goodman, L. A. (2005). Considering the Interplay of Cultural Context in Services Provision in Intimate Partner Violence. *Violence Against Women*, 11, 1441-1461.
- L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu*. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université du Québec.
- Lepage, P. (2005). *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Québec.
- Lessard, G., Damant, D., Hamelin-Brabant, L., Pépin-Gagné, J., & Chamberland, A. (2009). L'exposition à la violence conjugale. In S. Dufour et M.-E. Clément (dir.), *Violence et maltraitance envers les enfants en milieu familial*. Montréal: Éditions CEC.
- Lessard, G., Flynn, C., Turcotte, P., Damant, D., Vézina, J.-F., Godin, M.-F., Paradis, F., Delisle, R., Alcedo, Y., Juneau, L., Rock, L. & Rondeau-Cantin, S. (2010). Child custody issues and co-occurrence of intimate partner violence and child maltreatment: controverses and points of agreement amongst practitioners and Family Social Work, *Child and Family Social Work*, 15, 492-500.
- Lessard, G., & Paradis, F. (2003). *La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection: recension des écrits*. Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.
- Lévesque, C. (2003). La présence des Autochtones dans les villes du Québec: mouvements pluriels, enjeux diversifiés. In Newhouse, D. & Peters, E. (2003) *Des gens d'ici – Les Autochtones en milieu urbain*, Projet de recherche sur les politiques, Gouvernement du Canada, 25-39.
- Lincoln, Y. S. et Guba, E. G. (1985). Establishing trustworthiness. In *Naturalistic inquiry* Beverly Hills: Sage Publications, chap. 4, p. 289-331.
- Lucashenko, M. (1996). Violence Against Indigenous Women: Public and Private dimensions. *Violence Against Women*, 2, 378-390.
- Maison Communautaire Missinak (2010) page Web consultée le 8 mars 2010 [www.missinak.org/](http://www.missinak.org/).
- Margolin, G., Gordis, E. B., Medina, A. A., Oliver, P. H. (2003). The co-occurrence of husband-to-wife aggression, family-of-origin aggression, and child abuse potential in a community sample implications for parenting. *Journal of Interpersonal Violence*, 18, 413-440.

- Mayer, R., & Deslauriers, J. P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. In Mayer, R., Ouellet, F., St-Jacques, M. C. et Turcotte, D. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Boucherville: Gaëtan Morin, 159-171.
- Mayer, R., & Ouellette, F. (2000). L'analyse des besoins. In Mayer, R., Ouellet, F., St-Jacques, M. C. et Turcotte, D. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Boucherville: Gaëtan Morin, 257-285.
- McCall, L. (2005). The complexity of intersectionality. *Signs*, 30, 1771-1800.
- McGillivray, A., Comaskey, B. (1999). *Black Eyes All of the Time: Intimate Violence Aboriginal Women, and the Justice System*, Toronto: University of Toronto Press.
- McShane, K. E. & Hastings, P. D. (2004). Culturally, Sensitive Approachs to Research on Child Development and Family Practices in First Peoples Communities. *First People Child and Family Review*, 1, 33-48.
- Mzinegiizhigo-Kwe Bédard, R.-E. (2006). An Anishinaabe-Kwe Ideology on Mothering and Motherhood. Dans Lavell-Harvard, D. M. & Corbière-Lavell, J. (2006). *Until Our Hearts Are on the Ground: Aboriginal Mothering, Oppression, Resistance and Rebirth*, Toronto: Demeter Press, 65-75.
- Nash, J. (2008). Rethinking Intersectionality. *Feminist Review* 89: 1-15.
- Nortonn, I. M. & Manson S. M. (1997). Domestic Violence Intervention in an Urban Indian Health Center. *Community Mental Health Journal*, 23, 331-337.
- Ouellette, G. J. M. W. (2002). *The Fourth World, An Indigenous Perspective on Feminism and Aboriginal Women's Activism*. Nouvelle-Écosse: Fernwood Publishing, 103 pages.
- Pharand, S. (2008). *Ishkuteu: Des services d'aides en violence conjugale en réponse aux besoins des femmes autochtones*. Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec et Femmes Autochtones du Québec.
- Pires, A. P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique, in Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L., Laperrière, A., Mayer, R., Pires, A., (dir.), *La recherche qualitative: enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-167). Boucherville: Gaëtan Morin.
- Projets autochtones du Québec (PAQ) (2010), site Web consulté le 29 juillet 2010. [www.paqc.org/paq-services.html](http://www.paqc.org/paq-services.html).
- Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) (2008), *Mémoire sur le phénomène de l'itinérance chez les autochtones en milieu urbain du Québec*. Présenté dans le cadre des Audiences publiques de la Commission des affaires sociales sur le phénomène de l'itinérance, le 12 novembre 2008, Québec.
- Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) (2008), *Évaluation des besoins des Autochtones qui composent la réalité urbaine de Montréal*.
- Regroupement des Centre d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) (2010), Site web consulté le 12 janvier 2010 [www.rcaaq.info/](http://www.rcaaq.info/)

- Sales, E., Lichtenwalter, S. & Fevola, A (2006). Secondary analysis in social work research education: past, present, and future promise. *Journal of Social Work Education*, 42, 543-558.
- Signer, A. J. (2003). Population autochtones urbaine: Mise à jour d'après les données du recensement de 2001. In Newhouse, D. & Peters, E. (2003) *Des gens d'ici – Les Autochtones en milieu urbain*, Projet de recherche sur les politiques, Gouvernement du Canada, 19-24.
- Simard, G. (1989). *La méthode du « focus group »*, Laval: Mondia Éditeurs.
- Sokoloff, N. J. & Dupont, I. (2005). Domestic Violence at the Intersections of Race, Class and Gender. *Violence Against Women*, 11, 38-64.
- Statistique Canada (2001). *La violence familiale au Canada*. Centre canadien de la statistique juridique, juin 2001.
- Statistique Canada (2005). *Projection des populations autochtones, Canada, province et territoires*, juin 2005.
- Statistique Canada (2006). *Mesure de la violence faite aux femmes – tendances statistiques*, octobre 2006.
- Stephens, D. L. (1999). Battered women's views of their children. *Journal of Interpersonal Violence*, 14, 731-746.
- Taylor-Butts, A. 2005. Les refuges pour femmes violentées au Canada, 2003-2004, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 3, « Juristat ».
- Tourigny, M., Domond, P., Trocmé, N., Sioui, B. & Baril, K. (2007). Les mauvais traitements envers les enfants autochtones signalés à la protection de la jeunesse du Québec: Comparaison interculturelle. *First People Child and Family Review*, 3, 84-102.
- Tousignant, M. & Sioui, N. (2009). Resilience and Aboriginal Communities in Crisis: Theory and Interventions. *Journal of Aboriginal Health*, November 2009.
- Wahab, S., & Olson, L. (2004). Intimate Partner Violence and Sexual Assault In Native American Communities. *Trauma, Violence & Abuse*, 5, 353-366.
- Weaver, H. N. (2009). The Colonial Context of Violence: Reflections on Violence in the Lives of American Indian Women. *Journal of Interpersonal Violence*, 24, 1552-1563.
- Witko, T. M. (2006). *A Framework for Working With American Indian Parents*. In Witko, T. M. (2006). *Mental Health Care for Urban Indians: Clinical Insights from Native Practitioners*. American Psychological Association, 155-171.
- Witko, T. M., Martinez, R. M. & Milda, R. (2006). Understanding Domestic Violence Within the Urban Indian Community (2006). *Mental Health Care for Urban Indians: Clinical Insights from Native Practitioners*. American Psychological Association, 101-113.
- Yuval-Davis, N. (2006). Intersectionality and Feminist Politics. *European Journal of Women's Studies*, 13, 193-209.

## **Annexe 1**

### **Message de recrutement**

RECHERCHE AUPRÈS DES PERSONNES QUI SE SENTENT CONCERNÉES PAR LA VIOLENCE CONJUGALE VÉCUE PAR LES FEMMES AUTOCHTONES AU QUÉBEC<sup>1</sup>

**OBJET :** Nous sommes à la recherche de personnes concernées, préoccupées par la violence conjugale vécue par les femmes autochtones qui seraient intéressé(e)s à participer à une étude.

**PRÉSENTATION DU PROJET :** La recherche vise à mieux connaître les expériences de violence conjugale des femmes autochtones afin d'en arriver à des pistes ou des éléments de réponse pour aider ces femmes qui vivent en communauté et en milieu urbain. Nous souhaiterions rencontrer des personnes dans le cadre d'une rencontre de groupe (8 à 12 personnes) d'une durée d'environ 2h 1/2, qui aura lieu au XXX. Pour participer, vous devez :

Être un homme ou une femme autochtone et avoir 18 ans et plus;

Être concerné-e ou préoccupé-e par la violence conjugale vécue par les femmes autochtones;

Le contenu de chaque entrevue est confidentiel et une compensation de 20 \$ vous sera remise à la fin de l'entrevue.

Intéressé-e?? Pour plus d'informations, contactez (personne-ressource) au...

Au plaisir de vous rencontrer!

Voici une copie du message qui sera remis aux clientes du Centre d'amitié autochtone de Québec et qui sera affiché sur le babillard

---

1. Ce projet de recherche a été approuvé par le Comité plurifacultaire d'éthique à la recherche de l'Université Laval le 20 août 2009 (numéro d'approbation : 2008-314/08-06-2009) et répond au protocole de recherche de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

## Annexe 2

### Premier contact

Lorsque la personne contact en milieu urbain aura identifié les 8-12 intéressées à participer à l'entrevue de groupe, elle contactera **la personne ressource** du milieu urbain afin de lui transmettre les coordonnées de chacun des participants. La coordonnatrice est chargée de contacter et de planifier l'entrevue de groupe selon les disponibilités de chacun.

Lorsque **la personne ressource** contactera les participants, elle doit présenter le projet de recherche. Lors de ce premier contact, il sera peut-être nécessaire de répondre à leurs questions et de préciser des informations avant qu'ils acceptent de participer à la rencontre de groupe. Assurez-vous de parler clairement et répondre aux questions des participants.

Téléphonez d'abord au numéro de téléphone de la résidence du participant.

Demandez à parler au participant. S'il est absent ou si un répondeur automatique se déclenche, laissez un message détaillé indiquant votre nom, votre titre (coordonnatrice de recherche à l'Université de Montréal ou Laval) et le numéro de téléphone auquel il pourra vous rejoindre. Prévoir les appels à frais virés pour les participants. Demandez également s'il est possible de joindre le participant à un moment spécifique et en prendre note. Notez la date et l'heure de votre appel et, s'il y a lieu, des commentaires sur la liste d'appel.

Si le participant est absent, le rappeler au moment convenu ou attendre un rappel. Si le participant n'a pas rappelé après deux jours, téléphonez à nouveau. Selon les coordonnées transmises, il sera peut-être plus facile de le rejoindre à un autre numéro de téléphone.

Si le participant est présent, présentez-vous en indiquant votre nom et votre titre. Rappelez-lui que vous avez obtenu ses coordonnées par le biais de **la personne contact** en milieu urbain pour sa participation à un projet de recherche sur la violence conjugale envers les femmes autochtones. Demandez-lui quelques minutes de son temps pour lui expliquer les éléments reliés à sa participation à la recherche.

Si le participant n'est pas disponible pour le moment, demandez-lui un meilleur moment pour le joindre et le remercier.

Si le participant ne se souvient pas de quoi il s'agit, prenez le temps de lui rappeler que la personne contact en milieu urbain lui a demandé s'il acceptait de participer à un projet de recherche et que vous l'appelez à ce propos.

Une fois que le participant a consenti à vous consacrer quelques minutes, rappelez-lui brièvement les objectifs de la recherche : vise à mieux comprendre la violence conjugale vécue par les femmes autochtones et à identifier des pistes d'intervention adaptées à la réalité des femmes autochtones au Québec. Soulignez que sa collaboration est importante et que nous apprécions qu'il accepte de participer.

Avisez le participant que l'entrevue devrait durer entre 2 heures et 2 heures 30 minutes et qu'elle sera entièrement confidentielle. Demandez-lui à quel moment il préfère être rencontré, en référence aux disponibilités qu'il a déjà indiquées et laissez-lui le choix d'un moment qui lui convient. Si ce moment ne vous convient pas, proposez-lui des ajustements.

Prenez rendez-vous avec les participants dans un lieu déterminé à l'avance en veillant à assurer votre sécurité et celle des participants (heure et journée du rendez-vous). Assurez-vous que le participant sait où le local se situe.

Remerciez le participant et informez-le qu'il peut vous contacter s'il ne peut se présenter à l'entrevue de groupe.

La veille de l'entrevue, téléphonez au participant pour lui rappeler l'heure et le lieu du rendez-vous.

Exemples :

Bonjour, puis-je parler à \_\_\_\_\_ ?

Bonjour, je me nomme \_\_\_\_\_ et je suis assistant/e de recherche à l'Université Laval. Je participe actuellement à un projet de recherche concernant la violence conjugale envers les femmes autochtones. Telle personne-contact (son nom) m'a transmis vos coordonnées. Elle vous a parlé du projet de recherche et vous avez indiqué votre intérêt. Je vous téléphone donc à ce sujet; auriez-vous quelques minutes à me consacrer ? Ce ne sera pas tellement long, je voudrais convenir avec vous d'un moment pour nous rencontrer.

Merci. Comme la personne-contact vous l'a indiqué, le projet de recherche vise à mieux comprendre la violence conjugale vécue par les femmes autochtones et à identifier des pistes d'intervention adaptées à la réalité des femmes autochtones au Québec. À notre avis, ce sont les Autochtones qui sont les mieux placés pour nous en parler. Votre participation est donc très importante pour nous et nous apprécions que vous nous accordiez du temps.

Nous aimerions vous rencontrer pour une entrevue de groupe qui durera entre 2 heures et 2 heures 30 minutes. Cette rencontre est tout à fait confidentielle. À quel moment seriez-vous disponible ?

Je vous suggère que l'on se rencontre à \_\_\_\_\_ (date/heure) à \_\_\_\_\_ (organisme).

Si vous avez un empêchement, vous pouvez me rejoindre au \_\_\_\_\_ ou au 514-343-6111 poste XXX. Laissez un message à mon nom. Merci beaucoup et au plaisir de se rencontrer.

Confirmation de l'entrevue de groupe la veille

Bonjour, c'est \_\_\_\_\_ de l'Université Laval. Je voulais simplement vous confirmer notre rencontre de demain à \_\_\_\_\_ (date/heure) à \_\_\_\_\_ (organisme). Au plaisir de se voir demain. Merci.

### Annexe 3 Guide d'entrevue

#### Consignes générales :

Le guide d'entrevue indique les questions à poser aux participants. Les questions en caractère italique présentent d'autres formulations possibles ou des éléments de réponse qui doivent être recueillis. Ces éléments risquent d'être mentionnés par le participant spontanément. S'il ne fait pas référence à certains d'entre eux, vous pouvez alors poser la question directement. La lecture de la transcription d'un pré-test vous donnera une bonne idée de l'administration du guide.

En ce qui concerne le tutoiement ou le vouvoiement, nous vous recommandons de vouvoyer le participant à moins qu'il ne vous demande de le tutoyer.

#### Consigne d'ouverture :

« Bonjour, juste avant de débiter l'entretien, j'aimerais vous remercier d'avoir accepté de participer à la recherche. Je vous rappelle que la présente étude s'attarde à mieux comprendre l'expérience et le vécu des personnes concernées par la violence conjugale vécue par les femmes autochtones au Québec. Nous sommes réunis ensemble en tant que personnes concernées, préoccupées par le thème de recherche.

« Comme je vous l'ai mentionné précédemment, lorsque nous avons regardé le formulaire de consentement, tout ce que vous me direz dans le cadre de l'entrevue de groupe restera confidentiel. J'aimerais également vous dire qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse et tout ce que vous aurez à dire est important » « Prenez note, qu'il est également essentiel que tout le monde puisse s'exprimer. En tant qu'animatrice, je veillerai à ce que chacun-e prenne la parole. Aussi, je vous invite à ce que l'expression de chaque point de vue se fasse dans le respect des unEs et des autres »

J'aimerais que vous me parliez de votre expérience et de votre vécu. Si vous ne comprenez pas mes questions, dites-le moi tout simplement et je vous aiderai à mieux comprendre ».

#### Volet 1 : Les ressources du milieu urbain

**Consigne :** « J'aimerais que vous me parliez des différentes ressources qui vous sont offertes dans votre milieu urbain en matière de violence conjugale ? »

\*\*\*\* Ici il faut bien vérifier que la notion de ressources est bien comprise par les participants. Demandez au groupe quelle compréhension ils ont des ressources (l'idée est que nous ne nous intéressons pas seulement aux ressources formelles mais aussi aux ressources informelles)



Dimensions à explorer :

- Quelles sont les différentes ressources de votre milieu (nommez-les, précisez la nature des ressources – formelles et informelles);
- Qu'est-ce qui se fait dans ces ressources?;
- Quelle est la durée des services?;
- Qui est impliqué et travaille dans ces ressources (combien de personnes y travaille);
- Les ressources sont-elles situées en ville ou à l'extérieur?;
- Les ressources sont-elles connues, sont-elles visibles?;
- Quelles sont les heures d'ouvertures des ressources, sont-elles accessible tout le temps?, comment accède-t-on aux ressources, sont-elles ouvertes à tout le monde?;
- À qui s'adressent ces ressources?

Volet 2: L'utilisation des ressources existantes

**Consigne:** « En fonction des ressources mentionnées précédemment, j'aimerais que vous me parliez de l'utilisation de ces ressources par les autochtones en milieu urbain »

Dimensions à explorer :

- Si vous étiez personnellement victime de violence conjugale, est-ce que vous utiliseriez les ressources existantes, si oui dites pourquoi et si non, dites pourquoi;
- Est-ce que les ressources existantes sont utilisées par les autochtones de votre milieu, sinon pourquoi? (sécurité, protection, confidentialité, anonymat, transport)
- Comment trouvez-vous la qualité des relations avec les intervenants (es) de ces ressources;
- Comment trouvez-vous la qualité des services, leur efficacité;
- Lorsque les gens ne font pas appel aux services, où vont-ils?

Volet 3: La satisfaction par rapport aux ressources existantes

**Consigne:** « Au sein des différentes ressources, comment voyez-vous l'intervention en matière de violence conjugale offerte aux Autochtones en milieu urbain? »

Dimensions à explorer:

- Selon vous, est-ce que les ressources sont suffisantes;
- Qu'est-ce qui a fonctionné le mieux jusqu'à maintenant;
- Qu'est-ce qui ne fonctionne pas du tout;
- En tant qu'Autochtone, croyez-vous que les services qui vous sont offerts en matière de violence conjugale sont adaptés aux réalités des autochtones en milieu urbain? » Si oui, de quelle manière les ressources sont-elles adaptées (présence de personnel autochtone, le climat, le type d'intervention-en cercle); Si non, pourquoi ne sont-elles pas adaptées à vos réalités? -Pensez-vous que les gens qui sont dans ces ressources sont suffisamment qualifiés?;
- Le nombre d'intervenantes (s) est-il suffisante?;

Volet 4: Les ressources pour répondre aux besoins

**Consigne:** « Pouvez-vous me parler des ressources dont vous auriez besoin en milieu urbain »

Dimensions à explorer:

- Selon vous, devrions-nous avoir des ressources pour les hommes ou pour la famille?;
- Qu'est-ce qui devrait être fait en matière d'intervention et en matière de prévention;
- Croyez-vous que les valeurs et la culture autochtone doivent être prises en compte dans les interventions?;
- Selon vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour solutionner la violence conjugale?;
- Est-ce que les ressources constituent une solution pour régler la violence conjugale?

Fin de l'entrevue

L'entrevue est maintenant terminée. Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à nos questions. Je vous rappelle que tout ce que vous nous avez dit au cours de l'entrevue restera confidentiel. Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires à exprimer concernant la rencontre ?

Comme vous le savez déjà, nous avons prévu vous remettre une compensation financière de 20 \$ en guise de remerciement pour le temps que vous nous avez accordé.

Commentaires de l'animateur (trice) contexte:

---

---

---

---

---

---

---

Commentaires de l'intervieweur (contexte):

---

---

---

#### **Annexe 4**

### **Formulaire de consentement**

#### **La violence conjugale et les femmes autochtones au Québec: États des lieux et des interventions.**

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une action concertée subventionnée par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC). Cette recherche est sous la direction de Lyse Montminy, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal et elle se réalise en partenariat avec Femmes autochtones du Québec, la Maison communautaire Missinak, Regroupement des centres d'amitié autochtone et Commission de la santé et des services sociaux des premières nations du Québec et du Labrador.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce formulaire d'information et de consentement vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Il indique les coordonnées des personnes avec qui communiquer, au besoin. Il peut contenir des mots ou des expressions que vous ne comprenez pas. Si tel est le cas, nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à l'animateur ou l'animatrice XXXX.

Cette recherche vise à mieux comprendre la violence conjugale vécue par les femmes autochtones mais aussi et surtout à identifier des pistes d'intervention adaptées à la réalité des femmes autochtones au Québec.

Les participant/e/s à l'étude doivent avoir été en contact ou être préoccupé/e/s par la violence conjugale des femmes autochtones. Dans le cadre de cette étude,

Je rencontrerai XXX, à une seule reprise, dans un endroit permettant de réaliser l'entrevue de groupe. Cette rencontre durera environ deux heures trente;

J'aurai à m'exprimer sur le thème de la violence conjugale vécue par les femmes autochtones. Les questions me seront posées par l'animateur (trice);

Je suis libre de ne pas répondre à toutes les questions qui me seront posées;

Je consens à ce que mes réponses soient enregistrées et retranscrites intégralement;

Je recevrai 20 \$ après la rencontre en guise de compensation financière pour ma participation;

Je conserverai la compensation de 20 \$ même si je décide de me retirer du projet de recherche suite à l'entrevue de groupe et les informations me concernant seront automatiquement détruites.

Il se peut que, lors de ces rencontres, je sois amené à aborder certains problèmes que je vis, que j'ai vécus, dont j'ai été témoin et qui sont encore difficiles pour moi. Si cela se produit, il y aura sur place une ressource compétente qui pourra m'offrir du soutien.

J'aurai toutefois l'occasion d'aborder également les aspects plus positifs de ma situation et de mentionner ce qui m'a aidé à faire face à mes difficultés. De façon plus générale, ma participation à cette recherche pourra aider à mieux

comprendre la violence vécue par les femmes autochtones et à améliorer les services et les ressources pour les femmes et les hommes autochtones ainsi que pour la communauté urbaine.

Tous les renseignements que j'aurai fournis dans le cadre de la recherche seront traités de manière confidentielle. Ni mon nom, ni le nom de la ma communauté ou du milieu urbain, ni celui d'autres personnes que je pourrais avoir identifiées ne seront divulgués. Dans le même sens, toute autre information susceptible de m'identifier sera modifiée (par exemple, le nom de la communauté d'appartenance ou du milieu urbain). Un numéro de code sera utilisé à la place de mon nom. Tout le matériel de recherche sera gardé sous clef et seuls les membres de l'équipe de recherche pourront y avoir accès. Ces renseignements personnels seront détruits d'ici mai 2015. De plus, aucun renseignement que j'aurai fourni dans le cadre de la recherche ne sera transmis à qui que ce soit.

Les résultats de la recherche ne seront pas disponibles avant le mois de mai 2012. Une copie du résumé des principaux résultats de la recherche me sera transmise si j'en manifeste le désir à la responsable de la recherche. Je m'engage à informer la responsable de la recherche si l'adresse où me faire parvenir les résultats changeait d'ici le mois de mai 2012.

Adresse à laquelle j'aimerais avoir le résumé des résultats de recherche :

---



---



---

Je demeure entièrement libre de me retirer de cette recherche en tout temps ou de cesser d'y participer, sans que cela ne me cause du tort. Peu importe la décision que je prendrai de participer ou non à cette recherche ou de m'en retirer, il n'en sera pas fait mention à qui que ce soit.

Pour tout renseignement additionnel ou commentaire concernant cette étude, je peux contacter Lyse Montminy, à l'École de service social de l'Université de Montréal, au 514-343-5880 ou à l'adresse courriel suivante [l.montminy@umontreal.ca](mailto:l.montminy@umontreal.ca). Je peux également contacter Mme Renée Brassard, à l'École de service social de l'Université Laval, au 418-656-2131, poste 5398 ou à l'adresse courriel suivante: [renee.brassard@svs.ulaval.ca](mailto:renee.brassard@svs.ulaval.ca).

Cette recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche de l'Université de Montréal et de l'Université Laval (CERUL), portant le numéro 2007-151, le 6 novembre 2008 et elle répond au protocole de recherche de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

Je consens librement à participer à cette recherche.

Lu et signé le: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du participant/e

\_\_\_\_\_  
Signature de l'animateur (trice)

Toute plainte ou critique concernant cette recherche pourra être adressée au :

Bureau de l'ombudsman de l'Université Laval  
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320  
Cité universitaire (Québec)  
G1K 7P4

Renseignements – Secrétariat : (418) 656-3081

Bureau de l'ombudsman de l'Université de Montréal  
Pavillon J.-A.-DeSève 2332,  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (QC) H3C 3J7

Renseignements – Secrétariat : (514) 343-2100

**Annexe 5**  
**Certificat d'exemption**

Bonjour,

Le présent courriel a pour but de vous confirmer l'exemption, par le CÉRUL du projet de recherche intitulé: **Femmes autochtones et violence familiale: De l'expression à l'analyse des besoins en matière d'aide en milieu urbain** réalisé dans le cadre de votre maîtrise en service social.

Donc, pour ce qui est de l'éthique de la recherche, votre dossier est en règle.

Je vous souhaite une très belle journée.

Josée Leblond  
secrétaire de gestion  
Comités d'éthique de la recherche  
Maison M.-J.-Brophy, local 205  
2241, chemin Sainte-Foy  
Université Laval  
Québec (Québec) G1V 0A6  
Téléphone (418) 656-2131 poste 13162  
Télécopieur (418) 656-2840